



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIE AU ROY.
SEPTEMBRE 1724.



QUÆ COLLIGIT SPARGIT.

A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, au Palais,
GUILLAUME CAVELIER, fils, rue
S. Jacques, au Lys d'Or,
NOEL PISSOT, Quay des Augustins, à la
descente du Pont-neuf, à la Croix d'Or.

M DCC. XXIV.

Avec Approbation & Privilege du Roi.



A V I S.

L'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au *Mercur*, chez M. le Commissaire le Comte, vis-à-vis la Comedie Française, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le *Mercur* à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebûter, & à ceux qui les envoient, celui, non - seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui souhaiteront avoir le *Mercur* de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

Le prix est de 30. sols.



MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
SEPTEMBRE 1724.



PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

ODE à M. de la Motte sur la Tragedie
d'Inès de Castro.



Octe Citoyen du Parnasse,

D Genie avoué d'Apollon,

On ne sçait pas bien quelle place

Te donner au sacré Valon ;

Autrefois , Poëte lirique ,

Tu réunis la voix publique ,

A ij

En

1866 * MERCURE DE FRANCE.

En faveur de tes chants nouveaux ;
Aujourd'hui , sur un ton plus tendre ,
Ta muse vient nous faire entendre ,
Des accords encore plus beaux.

Par tes soins l'Ode délivrée
D'un tribut servile & gênant ,
Ne se trouva plus resserrée ,
Dans quelque sujet éclatant ,
Horace , dans cette carrière ,
Fit voir qu'une simple matière ,
Peut avoir de grandes beautés ,
Lorsqu'une main industrieuse ,
Sçait lui donner la forme heureuse ,
Par qui nos sens sont enchanter.

A l'Ecole d'un si grand Maître ,
Tu fis des progrès surprenans ,
Et nôtre siècle vit renaître ,
Les Malherbes & les Racans ,

(a) Le Devoir , * l'Astrée & la * Gloire ,
* L'Homme & le * Temple de Mémoire ,

(a) Odes de M. de la Motte.

La

SEPTEMBRE 1724. 1867

La * Colere , & la * Nouveauté ,
Et tant d'autres vives images ,
Firent briller dans tes ouvrages
Le goût & la variété.

Par tout l'agréable & l'utile ,
Effort des plus rares esprits ,
Coulent de ta veine fertile ,
Et font l'honneur de tes écrits.
Par ce mélange nécessaire ;
A l'Auteur qui veut toujours plaire ,
Tu réjouis en instruisant ;
Effet digne de nôtre estime !
L'ignorant & l'esprit sublime ,
Sont satisfaits en te lisant.

Mais quel est ce nouveau miracle
Que ta plume enfante en ce jour !
Fut-il jamais plus beau spectacle ,
De vertu , d'honneur & d'amour ?
Inès , par je ne sçais quels charmes ,
Malgré nous fait couler nos larmes ,
Nous admirons ses sentimens ;
Nous aimons la tendre industrie ,

A iij

Qu'elle

Qu'elle employe à sauver la vie,
De son époux, de ses enfans.

Que ne puis-je, d'un nouveau zèle,
Elevant mon vol dans les airs,
Faire éclater quelque étincelle,
Du feu qui brille dans tes vers !
Je tracerois ici l'image,
Des beautés qu'à tout ton ouvrage,
Prête une heureuse invention ;
Ta Muse n'aspirant qu'à plaire,
Méprise une route vulgaire,
Par une noble ambition.

Envain une Muse captive,
Dans l'étroite prison de l'art,
Veut se montrer un peu plus vive,
Elle craint toujours quelque écart.
Esclave aux règles asservie,
Envain le sujet l'y convie,
Elle n'ose trop s'enhardir.
Loin cette grossière chimère ;
La grande règle c'est de plaire ;
C'est par-là qu'on peut réussir.

Ainsi

Ainsi le Cid dans sa naissance
 Ne trouva que des partisans ;
 Le rang , le credit , la science ,
 Contre lui furent impuissans ;
 L'Académie , en politique ,
 En fit une exacte critique ,
 Chef-d'œuvre digne de ses soins ,
 Vains efforts d'une envie outrée !
 La critique fut admirée ;
 Mais le Cid ne le fut pas moins.

Telle aujourd'hui ta Tragedie ,
 En butte aux critiques esprits ,
 A fait naître une Parodie
 Qui n'en rabaisse pas le prix.
 Les agrémens de cet ouvrage
 Empruntent tout leur avantage ,
 Des plus grandes beautés du tien ,
 Et Virgile dans l'Elisée ,
 Se croit peu digne de risée ,
 Quoiqu'on ait travestit le sien.

Acheve , tes sçivantes veilles ,
 La Motte , malgré tes rivaux ,

A iiij

Des

1870 MERCURE DE FRANCE.

Des Racines & des Corneilles ,

Egale les nobles travaux.

Animé du feu qui te guide ,

Suivant les traces d'Euripide ,

Tu cours à l'immortalité ;

Après avoir atteint Horace ,

Tu trouveras entre eux la place

Que te doit la posterité.



*LETTRE de M. de la Grange à M.
Desfontaines , Auteur de l'Extrait de
ses Oeuvres-mêlées , qui a été inséré
dans le Journal des Sçavans du mois
de Juin dernier.*

M O N S I E U R .

Loin de vous sçavoir mauvais gré de
l'espece d'Extrait de mes *Oeuvres-mêlées* ,
dont vous avez embelli vôtre *Journal* du
* mois dernier , je vous suis extrême-
ment obligé de la moderation que vous
avez pratiquée à mon égard. Je sçai que
vous en pouviez dire plus de mal que

** Juin 1724. page 589 de l'Edit. d'Hollande.*

VOUS

SEPTEMBRE 1724. 1871

vous n'avez fait ; & puisque vous vous êtes contenté de n'en attaquer que quelques endroits , je serois ingrat si je ne vous rendois pas mille graces pour tous ceux que vous avez si genereusement épargnez. Je vous avoüerai franchement, Monsieur , que lorsque j'appris le choix qu'on avoit fait de vous , pour faire revivre le *Journal des Sçavans* , je craignis que vous ne nous donnassiez des Extraits aussi serieux , & aussi détailliez que ceux de vos devanciers ; mais j'ai été agréablement détrompé quand j'ai vû que vous preniez une route toute opposée , que vous donniez à votre nouveau *Journal* un air comique , capable d'égayer les matieres les plus serieuses , même aux dépends de la verité , & que tout ennemi des Poëtes que vous paroissiez l'être , vous ne dédaignez pas d'orner votre Prose des mêmes fictions , qu'ils n'employent ordinairement que dans leurs Oeuvres Poëtiques.

Après m'avoir d'abord désigné par quantité de vers , que vous me faites la grace de m'attribuer , & dont la prétendue fecondité est bornée à quelques Tragedies, auxquelles le Public n'a pas refusé son approbation , j'admire l'adresse avec laquelle vous passez sous silence toutes les diverses sortes de Poësies dont mon

A v volu-

1872. MERCURE DE FRANCE.

volume est composé, pour achever plus promptement votre Extrait, & pour vous attacher uniquement à la dernière de mes *Epîtres*, adressée à M. de la Motte, laquelle vous paroît plus digne de votre attention. On peut dire que jamais Athlètes n'ont fourni leur carrière avec plus de rapidité, que vous sçavez fournir la vôtre, & que par un art dont je ne connois point l'usage, à peine êtes-vous entré dans la lice, que vous touchez déjà le but.

Cependant quelques courtes que soient vos Remarques, j'y ai trouvé *tout le bon sens, tout le bon goût, & toute la pureté de style*, dont vous trouvez que mes ouvrages sont dépourvus, & les aimables plaisanteries dont votre Extrait est rempli, ne m'ont pas fait moins de plaisir que M. de la Motte dit en avoir reçu de la *Parodie* de son *Inès*. S'il est pourtant vrai, comme vous le dites au commencement de ce précieux Extrait, *que je me suis rendu célèbre par mes talens*, comment puis-je me flater de cette gloire, avec les défauts que vous me reprochez bien-tôt après?

Quand on veut critiquer un ouvrage, il y a un art infini à n'en rapporter, comme vous faites, que quelques fragmens, & sur tout les commencemens de quelques

SEPTEMBRE 1724. 1873

ques tirades dont le sens n'étant pas fini, est ordinairement susceptible de tous ceux que veulent lui donner des plumes aussi délicates que les vôtres.

Par exemple, je blâme, dites-vous, cet Ambassadeur qui dispaçoit dès la première Scene, & j'exprime ma Critique par ce vers.

(a) De ton Ambassadeur je ne suis pas content.

Vous ne dites point les raisons qui autorisent ce mécontentement. Les voici :

Je veux le voir répondre à ce titre éclatant,
Et d'un (b) Flaminus égalant la Noblesse,
Prendre quelque intérêt dans le cours de la
Peece,

Il valoit mieux, l'ôtant du nombre des Acteurs,

Dérober sa présence à tes admirateurs,

Et qu'un simple recit d'Alfonse ou de la Reine,

Apprit en peu de mots le sujet qui l'amene,

Que de le voir fertile en brillans superflus,

Débitier sa Harangue & ne paroître plus.

Si vous aviez rapporté cette tirade de

(a) *Oeuvres mêlées, page 128.*

(b) *Personnage de Corneille dans la Tragedie de Nicomedie.*

vers dans tout son entier, v^{otre} esprit auroit moins brillé, à la verité, mais on n'auroit point eu de reproche à vous faire du côté de la sincerité.

Je prétens, ajoutez-vous, que le rôle de Constance, si condamné dans les Paradoxes Litteraires, & si digne à present de v^{otre} suffrage, est un personnage de Comedie; & parce que je dis, après quantité de bons Auteurs, que le Colburne est rival du Brodequin, vous poussez les agrémens de vos ingenieuses faillies jusqu'à vouloir nous persuader que par la même raison l'Elegie est rivale de la Satire, & le Poème Epique est rival de l'Epigramme. Ne pourroit-on pas dire avec moins d'esprit que vous, mais avec plus de vrai-semblance, que la bonne-foi est la rivale de vos Extraits ?

Ne me seroit-il pas facile, Monsieur, de vous en convaincre, quand vous me reprochez d'avoir écrit *que la terre d'un certain Duc étoit voisine de mes terres*, on n'a qu'à jeter les yeux sur mon (a) Livre pour connoître le changement que vous faites aux termes, dont le Libraire s'est servi. Il a pû dire, conformément à la verité, & à la bienséance, que mes terres sont voisines de celles que ce Duc a en Perigord; mais comme de beaux es-

(a) Page 109. dans ces Remarques.

prits

SEPTEMBRE 1724. 1875

pris comme les vôtres ne s'attachent pas scrupuleusement aux termes, il est bon qu'ils ne soient pas raportez fidèlement, puisque le changement que vous y faites, par la transposition de quelques mots, nous procure des Extraits si facétieux, & des plaifanteries si dignes de vous, que le titre de *Journal Comique*, ou de *Journalistes en belle humeur*, vous conviendrait mieux que celui que vous avez adopté.

On trouve encore dans mon Recueil une Epître à M. de Voltaire, où je prétens, selon votre jugement, faire un éloge très-flateur des talens de cet illustre Poète, en lui disant qu'il est aujourd'hui ce que je fus autrefois. Je confesse, Messieurs, que tout illustre qu'est déjà M. de Voltaire, & par votre aveu, & par la bonne opinion que j'ai de lui, je n'ai pas crû altérer sa réputation, quand je me suis hasardé d'élever son Oedipe au-dessus de ma Tragedie d'Oreste & Pilade, que je donnai au Public dans un âge encore moins avancé que le sien. Je souhaite au contraire, pour la gloire & pour la satisfaction de ce jeune Auteur, que sa Tragedie se soutienne autant que la mienne, quand les Comédiens les redonneront au Public.

Voilà, ce me semble, Monsieur, tous
les

1876 MERCURE DE FRANCE.

les articles sur lesquels roule vôtre sçavante Critique ; je n'aurois jamais eu ni la force , ni l'assurance de vous répondre , si vous ne m'en aviez fourni les moyens pour le peu d'étendue que vous avez donnée à vôtre Extrait. C'est un surcroit d'obligation , auquel je ne suis pas insensible. Je vous prie d'en être persuadé , & que je ne cesserai jamais de me dire avec une reconnoissance égale à l'estime que j'ai pour vous , Monsieur , vôtre très-humble , & très-obéissant serviteur.

La Grange.

A la Haye , ce 21. Juillet 1724.



BOUTS-RIMEZ proposez dans le second volume du Mercure de Juin.

S O N N E T.

UN peuple entier naîtra tel que fut *Gérion* ,
 Les filles au berceau liront la *Mandragore* ,
 L'Amant craintif suivra les traces d' *Ixion* ,
 Et les meilleurs cerveaux useront d'*Ellebore*.

Cassini confondra l'Ourse avec	<i>Orion</i> ,
R... passera pour un vrai	<i>Pithagore</i> ,
	On

SEPTEMBRE 1724. 1877.

On fera de Luther *Canonisation,*

Et l'on préférera l'allumette au *Phosphore.*

L'Alican cessera d'être un *Confortatif,*

Le Courtisan perdra le goût de l' *Optatif,*

Le Vieillard énervé dansera la *Gavotte.*

Le Pape siegera dans *Hierapolis,*

Un Château ruiné sera sans vent *Caulis,*

Quand Paris n'aura plus Catins, filoux, ni
Crotte.

On vient de nous envoyer deux
Odes qui ont remporté le Prix à Caën,
dans la dernière cérémonie du *Palinod*
ou *Puy*. L'explication de ce terme est à
la suite des deux Odes, & par l'Auteur
même des Odes.

*O.D.E en l'honneur de l'Immaculée Con-
ception de la Vierge, couronnée
à Caën l'an 1724.*

Argument.

Tout ici-bas est perissable, & sujet
à la mort, excepté la vertu, suivant
ces

1878 MERCURE DE FRANCE.

ces paroles de Salomon : *vanitas vanitatum
& omnia vanitas* , auxquelles l'Imitation
de Jesus - Christ ajoute : *præter amare
Deum , & illi soli servire.*

Au son de ma Lyre plaintive ,
Foibles mortels , versez des pleurs ,
Et que la nature attentive
Tremble au récit de ses malheurs.
L'Eternel pour venger nos crimes ,
Fit sortir des sombres abîmes ,
Un Monstre pâle , énorme , affreux.
Devant lui court le Temps rapide :
La Guerre à ses côtes préside ,
Et des maux l'Escadron hideux.



Suivi de ce triste cortège
Il va parcourant l'Univers.
Près de lui point de privilège :
Il frappe & met tout dans ses fers.
Les coups de sa faux meurtrière ,
Font du monde un grand Cimetière ,
Où règne l'alarme & le Deuil ;
La sœur ici regrette un frère ,

Plus

SEPTEMBRE 1724. 1879.

Plus loin les fils pleurent leur mere ,

Qu'ils suivront de près au Cercueil.



Pour de plus nombreuses conquêtes ,

Il part, & vole aux champs de Mars ,

Combien je vois tomber de têtes

Parmi les bataillons épars !

Heros , victimes de la gloire ,

Vos Lauriers , & vôtres victoires ,

Au tombeau se vont terminer ;

Comparons aujourd'hui la cendre ,

D'un lâche à celle d'Alexandre ,

Quel œil pourra la discerner ?



Vous à qui la crainte servile ,

Dresse de profanes Autels ,

Affis sur un Trône fragile ,

Prétendez-vous être immortels ?

Demain cette grandeur suprême ,

Et l'éclat de ce Diadème ,

Orneront un front étranger ,

La mort d'un coup égal moissonne ,

Et la Houlette & la Couronne ,

Et le Monarque & le Berger.

L'in-

1880 MERCURE DE FRANCE.

L'insensé meurt comme le sage ,
Que sont aujourd'hui les Zenons ,
Les Diogenes , dont nôtre âge ,
A peine conserve les noms ?
La mort fit souvent leur étude ,
Dans le sein de la solitude ,
Ils aimoient à la mediter : ..
Philosophant sur toutes choses ,
Ils en ont découvert les causes ,
Mais qui d'eux a pû l'éviter ?



Ce que la mort ne peut détruire ,
Le Temps rongeur en vient à bout ;
Le Bronze cede à son empire ,
Il dévore & consume tout.
Pyramides , Aréopage ,
Beautez d'Ephese & de Carthage ,
De vôtre éclat qu'est-il resté ?
L'Histoire s'en souvient encore ,
Mais souvent le passant ignore ,
Quelle place vous a porté.



Montrez-moi ces Tableaux illustres ,
Par la main d'Apelle tracez .

SEPTEMBRE 1724. ~ 1881

Depuis quelle foule de lustres

Ces divins traits sont effacez !

Monumens des regnes antiques ,

Medailles , titres chimeriques ,

Des Empereurs & des Heros ,

Jouïets des ans & de la guerre ,

Vous êtes obscurs sur la terre ,

Ou bien égarez sous les flots.



A quoi bon, Filles de memoire ,

Cacher ici la vérité ?

Envain d'une immortelle gloire ,

Vous flatez nôtre vanité.

Le ravage des ans consume ,

Le nom , le titre , le volume ,

Et la mort trompe nôtre espoir ;

Cruelle , calme un peu ta rage ,

Et fai du moins grace à l'ouvrage ,

Où je celebre ton pouvoir.



La vertu bravant les années ,

Seule jouït d'un sort plus beau ;

Franchit la loi des destinées ,

Et vit au-delà du Tombeau.

Heroïsme

1882 MERCÛRE DE FRANCE.

Héroïsme, vertus payennes ,
Et vous, Ames Stoïciennes,
Vous n'êtes grandes qu'à nos yeux ;
Mais la vertu du vrai fidele ,
S'assure une gloire immortelle ,
Et sur la terre & dans les Cieux.

Allusion.

Je peins une mort plus cruelle ,
Qui ravage cet Univers ;
Le crime , peste originelle ,
Monstre vomé par les Enfers.
Conçu sur son dur esclavage ,
Tout mortel éprouve sa rage ,
Et trouve en naissant le cercueil ;
Une Vierge du Ciel chérie ,
Seule échappe à sa tyrannie ,
Et triomphe de son orgueil.

Heurtault , Prêtre de S. Gilles de Caën.



SEPTEMBRE 1724. 1883



IN purissimum Deiparæ Virginis
Conceptum.

O D E.

Quæ premium retulit Cadomi an. 1723.

*Orpheus it ad inferos , & à Plutone car-
minibus delinito conjugem obtinet....*

Gautruche , Hist. Poët.

DEscende Cælo , Calliope ; Lyram
Orphei paterno munere traditam
Concede , & hos tentabo cantus
Quos Thracii Stupuère montes.

Quò me volantem Pegasus abripit ?
Astris repostum conspicio Ismari
Jugum , atque circumjecta longè
Moenia , Templa , viros vagantes.

Hæc inter errat plenus Apolline ,
Apollini Orpheus ipse simillimus,
Favete linguis : Plectra pulsat
Pollice , voce , Lyraque doctus.

Effusa

1884 MERCURE DE FRANCE.

Effusa circum turba avium silet,
Pronaque divinum aure bibit melos,
Tremante suffragatur alâ,
Seque dolet Philomela victam.

At ô triumphî forma nova ! a bores
Et saxa ab imis Eruta se lit us,
Adstant canenti. Viva dicas
Cuncta sequi numeros fugaces.

Sedes amoenas quâ fluit Oëagrus
Orpheus revisit : Naiadum chorus
Hinc indè concurrit : stat amnis,
Aut refluâ comitatur undâ.

Euntem , at Eheu ! Pro modulîs ciet
Suspiria Orpheus. Barbitos excidit
Manu tenentis : quippè nigram
Transiit Euridice Paludem.

Heu fida quid non pectora conjugis
Cogunt amores ! Tentat & Orpheus
- Iter sub umbras. Sponte tellus
Panditur , & faciles eunt.

Vias

Vias ministrat. Navita jam Charon
 Latus canentem transfluvium vehit :
 Trifaucis en custodis ora
 Pressa novo filuère cantu.

Horranda Ditis Musicus atria
 Subit : canoram Barbiton excitat :
 Cessant querelæ , luctus , horror ,
 Et furor Eumenidum quiescit.

Tirannus alto de solio stupet :
 Sonoque primùm captus amabili
 Mansuescit , & conjux Marito
 Reddita fit pretium canentis.

Allusio.

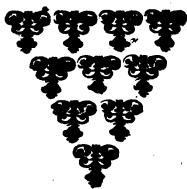
Sic præpotentis munere gratiæ
 Deus triumphat Dæmona , flaminis
 Et sponsa divini Maria
 Libera fit meliore fato.

vel

Si fabulosis jungere sacra fas ,
 Adumbret Orpheus illecebras Dei
 Orci potestates domantis ,
 Sospes & Euridice Mariam.

Car. Heurtauld , Sacerdos S. Ægidii
Cadqm. MON.

Palinod ou *Pui*, c'est la même chose ; mais l'Analogie est dans le sens , non dans les mots. *Pui* vient du mot Latin *Podium*, qui signifie un lieu élevé : ainsi un Poëte a dit : *Podio sublimis ab alto*. Dans les Jeux Romains on nommoit *Podium* une plate-forme au-devant de l'orchestre. C'étoit la place de l'Empereur , des Tribuns , des Senateurs , des Vestales , & de l'Agonothète. Par Analogie au Theatre Romain , à Caën & à Rouën, *Palinod* est appelé *Pui* de la Conception, parce qu'à cette Fête on élève un Theatre , où sont les Juges , le Corps de l'Université , les Fondateurs , & les Lecteurs des Pieces. Ainsi être couronné au *Palinod*, ou sur le *Pui* de l'Immaculée Conception , c'est la même chose.





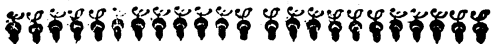
*A Mad. Raulin , en lui envoyant pour
Bouquet le jour de sa Fête douze bou-
teilles de vin de Champagne 1709. Sur
l'Air. Quand je bois de ce bon vin ,
ma raison , &c.*

Pour Bouquet , belle Raulin ,
Daignez recevoir ce vin ,
L'amour se plaindra ,
Quand il apprendra
Cette offrande nouvelle :
Est-ce , dira-t'il , pour cela ,
Que je la fis si belle ? lan la ,
Que je la fis si belle ?

Mais ce Dieu s'apaisera ,
Du moment qu'on lui dira ,
Que ce vin offert ,
Tout au plus ne fert ,
Que d'offrande apparente :
Et qu'en secret sous ce nom-là ,
C'est le cœur qu'on presente , lan la ,
C'est le cœur qu'on presente.

B

LA



*LA Fête des Tulippes : Lettre écrite de
Constantinople le 21. Avril 1724.
par M. de V. à M. de la R....*

QUoique je ne sçache pas encore ,
Monsieur , comment vous aurez
trouvé la Description du beau lieu de
Sadiabath , que je vous envoyai au
mois de Janvier dernier , je continuerai
de vous faire part de tout ce qui me pa-
roîtra curieux dans ce pays-ci pendant le
séjour que j'y ferai.

Depuis dix ou douze jours le Grand
Seigneur est à Bizistache , à la maison du
Grand Visir , sur le Canal qui va à la
Mer Noire , avec les quatre Princesses ,
ses filles , dont vous avez déjà parlé dans
vos précédens Journaux , & plusieurs
Sultannes de son Serrail pour voir la Fête
des Tulippes qui s'y fait tous les soirs ,
elle s'appelle ici *Tsirigan* ; elle est d'un
goût si nouveau par rapport à nous , que
j'ai crû que je vous ferois plaisir , Mon-
sieur , de vous marquer ce que j'en ai
pû sçavoir . tant par ouï dire que pour
en avoir vû une autre , qui s'est faite en
conformité , chez M. Lukaki premier
Drogman d'Angleterre , qui peut passer
pour

SEPTEMBRE 1724. 1889
pour une copie assez juste de ce divertissement.

Cet Interprete étant venu le 15. de ce mois chez M. l'Ambassadeur de France pour lui souhaiter le bonnes Fêtes de Pâques, suivant l'usage de ce pays. Après un accueil convenable, il fut questionné par ce Ministre sur diverses choses, & entr'autres sur ce qu'il sçavoit de la Fête des Tulippes; celui-ci en ayant fait un détail assez curieux, M. de Bonnac lui témoigna qu'il étoit fort content de son rapport; mais en même temps il lui fit connoître que pour en mieux comprendre la beauté il faudroit que quelqu'un fit une semblable Fête. Le Drogman offrit genereusement de prendre la chose sur lui, & de demander au Grand Visir la permission pour faire une pareille Fête dans sa maison.

En effet, deux jours après il vint dire à M. l'Ambassadeur de France, que le Grand Visir lui en avoit accordé, non-seulement la permission; mais de plus qu'il l'avoit loué dans cette entreprise, & lui avoit fait un present considerable à cette occasion. Il eut la précaution d'en avertir les principaux Officiers de l'Empire, tels que le Bostangi Bachi, le Janissaire Aga, le Vaivode du quartier, & les autres Officiers préposés pour la Police,

B ij

lice , afin qu'ils ne se trompassent pas à l'éclat des illuminations de la Fête , & qu'ils ne le prissent pas pour un feu accidentel dans le quartier de Pera.

La nuit du 20. au 21. de ce mois fut choisie pour cette Fête ; elle fut si belle qu'il n'y avoit pas dans l'air un souffle de vent ; en un mot , tout sembloit concourir au dessein projeté. M. l'Ambassadeur de France fut averti lorsque tout fut préparé , & se transporta dans la maison du sieur Lukaki , qui est voisine de son Palais , accompagné de Madame l'Ambassadrice , de M^s ses fils , & d'une partie de leur suite. L'Ambassadeur d'Angleterre , les deux de Venise , celui de Hollande & son épouse , & les Résidens d'Allemagne & de Russie s'y trouverent aussi , ils furent tous recûs d'abord au son des instrumens dans un Kiosk , meublé de Sofas très propres , enclavé dans le milieu de l'extrémité du Jardin ; en sorte qu'ils avoient en face la terrasse & le parterre du Jardin , dont je vais faire la description , & des deux côtes les planches & les plattes bandes. Sans m'amuser à en faire une particuliere de ce Kiosk , je me contenterai de m'en servir pour en prendre mon point de vûe. La terrasse qu'il regardoit directement , étoit la partie du Jardin la plus éloignée ; elle étoit éle-

SEPTEMBRE 1724. 1891

élevée-au-dessus à hauteur d'homme, coupée de planches de Tulippes, d'Anemones & de Renoncules en long & en large, & le mur du fonds étoit garni de 400. lampes de verre de différentes couleurs, mais de même grandeur. Le bas de ce mur étoit garni de miroirs, posés à la tête des planches, où étoient les fleurs en terre & dans des fioles, pour remplacer celles qui y manquoient; elles étoient semées de bougies plus hautes qu'elles-mêmes, dans des bobèches de fer blanc, à queue pointue, fichées en terre en cimetière, à un pied de distance les unes des autres, & les bords de la terrasse étoient ornés de vingt-cinq ou trente Orangers nains, tous portans fleurs & fruits dans leurs vases de terre rouge.

Au bas de cette terrasse étoit un espalier de Jassemin d'Espagne, caché d'espace en espace par d'autres grands miroirs, qui posés obliquement repetoient comme dans un lointain, le parterre, les allées & les planches, toutes parsemées de bougies comme celles de la terrasse.

Le parterre dont je viens de parler mérite, ce me semble, la description particulière, on le peut comparer à une petite coline toute ronde, élevée dans

B iij son

1892 MERCURE DE FRANCE.

son milieu d'environ trois pieds de haut , les compartimens sont des quarrez , des triangles & des ronds égaux & inégaux , qui se rapportent cependant par cime-trie à former la partie la plus élevée , qui est un rond au milieu. Les terres de ces compartimens sont soutenuës par des carreaux de fayance peinte , apparens en dehors de la hauteur de trois ou quatre pouces suivant l'élevation de la terre , en sorte que les allées qui sont de niveau , semblent coupées dans cette petite élévation , & que les fleurs paroissent toutes à l'œil comme en pyramide , de quelque côté qu'on les regarde. Les petites allées de ce parterre , ainsi que toutes les autres du Jardin sont toutes de cailloux ovales égaux entr'eux , blancs & noirs incrustez dans du ciment , representans des Cypres , des Etoilles , des Spheres & diverses figures , ce qu'il y a de plus curieux , c'est que ces cailloux sont rapportez les uns auprès des autres avec tant d'art que l'on n'en apperçoit point le ciment , & qu'ils ne laissent voir que la superficie de leurs figures.

Une grande toile posée en forme de Marquise de Tente , couvroit presque tout le Jardin qui n'étoit que de vingt-cinq pas de long sur autant de large , mais plus particulièrement les planches de
Tulip-

SEPTEMBRE 1724. 1893

Tulippes & des Renoncules, voisines de la grande allée qui se distinguoit par une espèce de double balustrade de bois rougi, entre laquelle il y avoit des Rosiers en fleurs comme en espaliers. Cette même balustrade étoit jointe en haut par de petites traverses, les uns proche des autres, & de petits ronds de bois, sur lesquels il y avoit des bougies dans des flambeaux d'argent & des girandoles entremêlées de vases remplis de Giroufflées doubles de toute couleur, & de fioles remplies de bouquets, de Tulippes, d'Anemones, & de Renoncules, toutes des plus belles. Les endroits où cette allée étoit coupée par les autres, étoient distingués par de petits arbres fruitiers, qui commençoient à prendre leurs feuilles, tous garnis de Cerises naturelles rapportées, quinze ou vingt miroirs posez du long de cette balustrade en regard au côté droit du Kiosk, doubloient & repetoient les fleurs, les illuminations, & en relevoient l'éclat.

Du milieu de la traverse qui soutenoit la toile que j'ai comparée à une Marquise, pendoient des lustres & plusieurs cages, garnies de Serins de Canarie, de Rossignols, & de solitaires, qui trompez par la lumière qu'on leur avoit cachée trois jours de suite, formoient

B iiij un

1894. MERCURE DE FRANCE.

un concert naturel tout-à-fait melodieux.

Après que tous les Ministres & leurs suites eurent examiné cette Fête pendant quelque temps, ils furent invitez à passer dans une grande salle, située immédiatement derriere le Kiosk, ils y trouverent tous leurs Musiciens rassemblez, qui d'abord commencerent à concerter. Dans le milieu de cette salle il y avoit une grande table servie de toute sorte de fruits & de confitures, & à côté deux buffets dressez remplis de toute sorte de vins & de liqueurs.

Cette Fête a duré depuis neuf heures du soir jusques à trois heures du matin. Comme celui qui la donnoit n'y avoit invité que les Ministres & leurs suites, les fenêtres des maisons voisines qui étoient remplies de têtes de femmes en piramide, chargées de pierreries tant fines que fausses, & les murailles du Jardin couvertes de têtes de l'un & de l'autre sexe, ajoûtoient une nouvelle perspective assez bizarre, mais aussi belle que singuliere.

J'oublois de vous dire, Monsieur, que les fleurs tomberent en quelque façon dans la même erreur que les oiseaux, qu'elles s'ouvrirent & s'épanouïrent toutes comme elles auroient pû faire sur le midy le plus serain.

M.

SEPTEMBRE 1724. 1895

M. l'Ambassadeur de France envoya le lendemain à celui qui avoit donné la Fête une medaille d'or du Roi Louis XIV. de la valeur de plus de cent piaſtres.

Je passerai preſentement à ce que j'ai ſçu que l'on pratiquoit de plus dans les Fêtes que le Grand Viſir donne au Sultan. Le lieu étant beaucoup plus grand il y a d'abord beaucoup plus de lampes & d'illuminations & quantité de clinquant en lames , & en découpure d'or & d'argent : les bougies ſont fichées en terre avec plus de methode en plus grand nombre , & dans une autre ordre ; on pratique de plus de faire dorer deux ou trois cens tortues , ſur le dos deſquelles on élève à chacune une bobèche de ciment doré , dans laquelle on met une bougie , puis on les diſtribue dans les allées du Jardin , ce qui forme une illumination ambulante tout-à-fait ſinguliere.

La veille de la Fête dont je viens de faire la deſcription , le Grand Viſir pour ajoûter au plaisir que le G. S. prend à cette ſorte de divertiffement , fit faire un Radeau , ou ponton quarré de 20. pieds de long , ſur autant de large , couvert de terre , diſtribuée par bandes & par compartimens comme un veritable Jardin , tout paſſemé de fleurs dans des ſolles , & de bougies à demi enterrées ; ce Ra-

B v dans

1896 MERCURE DE FRANCE.

deau étoit conduit par huit Caiques qui se relayoient de quatre en quatre, & promenoient ainsi ce Jardin flottant le long du Canal, diversifiant ainsi le plaisir du Grand Seigneur, & en le procurant à tous ceux qui sont logez sur le Canal.

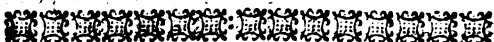
C'est à vous, présentement, Monsieur, qui connoissez & fréquentez les curieux de toutes les especes, en vous entretenant avec quelques curieux en fleurs qui sont à Paris en assez grand nombre, de leur proposer d'y introduire ce nouveau plaisir, il suffit que c'en soit un pour y être reçu favorablement. Je me souviens entr'autres de deux personnes de goût & de mérite à qui cela pourroit peut-être convenir, M. de Reaumont, Lieutenant General d'Artillerie, Commandeur de l'Ordre de S. Louis est le premier, il est déjà fort connu à Constantinople par les belles fleurs, dont il a fait présent à Mehemet Effendi dans le temps de son Ambassade en France. L'amitié particulière qu'il avoit contracté avec ce Ministre, semble l'engager à faire valoir en France, & à relever les plaisirs qui sont en usage à Constantinople, mais je ne sçais si son Jardin ne seroit pas trop grand. L'autre est M. Descoteaux qui est de vos amis; s'il a conservé son petit Jardin au Luxembourg, il me semble qu'il seroit plus

DROBRE

SEPTEMBRE 1724. 1897

propre à une pareille Fête. Vous pouvez assurer, Monsieur, celui qui s'en voudra donner la peine qu'il l'emportera de beaucoup au-dessus des Turcs, leur goût pour les fleurs n'étant pas encore dans la perfection, principalement pour les Tulippes. Celles à cent feüilles, les Dragonnes, les simples, les plus longues, & les plus pointuës sont chez eux ce qu'il y a de plus parfait; ils n'ont égard ni au panache, ni à la forme du Calice, ni au coloris du dedans, pourvû que les feüilles qui composent la fleur soient entierement pointuës & longues, cela leur suffit.

Quant aux Renoncules porte-graines, elles ne sont pas plus belles ici qu'en France, mais nôtre goût se rapporte assez avec le leur, excepté sur quelques couleurs. Pour ce qui est des Candiottes, elles sont ici infiniment plus belles, plus fortes & plus faciles à venir qu'en France. Je ne suis entré dans ce détail que pour tenter quelque curieux, en lui faisant connoître sincerement l'avantage qu'il aura du côté des Tulippes, en quoi consiste la veritable curiosité. Je suis, Monsieur.



A Celimene , sur la mort de son Perroquet.

LE Perroquet de Celimene ,
 Present qui lui venoit de la rive lointaine ,
 Où le flambeau du jour lance ses premiers
 feux ,
 A subi l'Arrest rigoureux ,
 Prononcé contre lui par la parque inhumaine.
 Par vos soupirs & par vos pleurs ,
 Venez, tendres oiseaux, exprimer vos douleurs ,
 Et vous plaintive Philomèle ,
 Oubliez l'injure cruelle ,
 Que vous fit l'époux de Progné ;
 Depuis que vous versez des larmes ,
 Le temps a dû calmer vos funestes allarmes ;
 Pleurez d'un Perroquet le sort infortuné.
 Eh ! quoi ! ni ton brillant plumage ,
 Ni ta charmante voix qui de nôtre langage ,
 Imitoit si bien les accens ,
 N'ont pu , cher Perroquet , t'affranchir du
 voyage ,
 Du sombre empire où tu descends ?
 En

SEPTEMBRE 1724. 1899

Envain dans tes beaux jours filez d'or & de
foye,

As-tu de Celimene éprouvé les faveurs ,

Peut-elle aujourd'hui par ses pleurs ,

Au rigoureux Pluton faire lâcher sa proie ?

Tout cède aux rigueurs du destin ,

Et ses coups sont plein d'injustice ,

Inexorable assassin !

Il épargne bien moins la vertu que le vice.

De la vieille Corneille il respecte les ans ,

Ceux du Milan cruel , du Vautour fan-
guinaire ,

Et du Perroquet debonnaire ,

Il tranche les jours innocens.

Ainsi devant les murailles ,

Où perirent tant de soldats ,

Thersite vit les funérailles ,

Du vaillant Protesilas ,

Ainsi l'adultere infame ,

Qui deshonora Menelas ,

Vit terminer les jours du Heros de Pergame.

Ah ! si par nos regrets le Cocyte attendri ,

Nous rendoit un objet cheri ,

Dont la mort cause nôtre peine ,

II

1900 MERCURE DE FRANCE:

Il devoit rendre à Celimene ,
Un innocent oiseau qui fut son favori.
Depuis qu'elle a perdu cet oiseau plein de
charmes ,
Elle ne coule plus que des jours languissans ,
Et fatiguant le Ciel par des vœux impuissans ,
Elle ne cesse point de répandre des larmes.
Helas ! il m'en souvient lorsque sa belle main ,
Ferma ta mourante paupiere ,
Sa force & ses esprits l'abandonnant soudain ,
Elle fut sur le point de mourir la premiere ;
Et toi, cher Perroquet , dans ce funeste lieu ,
Reconnoissant la main de ta belle maîtresse ,
Tu lui fis d'un baïser la derniere caresse ,
Et tu lui begayas un éternel adieu.
Tes fideles ardeurs seront récompensez ,
Il est dans les champs Elisées
Un bois qui sert d'azile aux illustres oiseaux ,
Le feuillage en est sombre & mille clairs ruis-
seaux ,
Font sur le verd gazon briller une onde pure ,
Là l'Amant de Leda trouve une ample pâture ,
Là se voit cet oiseau qui ne vit que d'encens ,
Et qui se fait mourir pour prolonger ses ans ;
Là

SEPTEMBRE 1724. 1901

Là l'oiseau de Junon déployant son plumage,
D'Argus fait briller les cent yeux,
Et la tendre Colombe en cet heureux bocage,
Donne à son jeune époux cent baisers gracieux.

C'est dans ce séjour plein de gloire
Que nôtre Perroquet enivré de plaisirs,
Vivant au gré de ses desirs,
Des oiseaux immortels augmentera l'Histoire.

Envoi.

O vous ! jeune & tendre beauté,
Que la mort d'un oiseau rendit inconsolable,
Vôtre cher Perroquet est assez regretté,
Songez à dissiper l'ennui qui vous accable,
Par un amusement nouveau ;
Un Amant vaut bien un oiseau ,
Ah ! si pour un Amant, charmante Celimene,
Vôtre cœur pouvoit s'enflâmer ,
Epris de vos attraits, constant à vous aimer ,
La mort, la seule mort pourroit briser ma chaîne.



*EXTRAIT d'une Lettre de Barbarie.*

ON écrit de Ceuta que le P. Denis Mackar, Trinitaire, Ministre ou Supérieur du Convent d'Hui en Flandre, l'un des Députés pour le rachat des François Esclaves sous la domination du Roi de Maroc, étoit mort à Ceuta le troisième de Juillet dernier d'une violente colique, & d'une fièvre maligne. Il n'y avoit que trois jours que ce zélé Religieux étoit passé de Gibraltar en cette Ville pour y joindre les trois autres Députés du même Ordre, qui y attendoient le passeport du Roi de Maroc pour se rendre à Miquenés.

On ne peut exprimer l'empressement que l'Evêque, le Gouverneur, le Clergé & le peuple de cette Ville ont témoigné en cette conjoncture, pour honorer le mérite de ce Religieux : ce digne Prélat a bien voulu se charger du soin de ses obsèques. Tous les Officiers de la garnison par l'ordre du Gouverneur s'y sont trouvés ; tout le Clergé Seculier & Régulier réuni à celui de la Cathédrale lui a rendu les derniers devoirs, & le peuple non content d'être le témoin de

ce

SEPTEMBRE 1724. 1903.

ce spectacle a crû ne pouvoir mieux marquer son affection & son estime pour une œuvre aussi pieuse que le rachat des Captifs, qu'en accordant ses larmes & ses regrets à un de ceux qui n'avoit pas craint de sacrifier sa vie pour leur délivrance.

On attend de jour en jour le succès de l'embarquement des trois autres Peres Trinitaires pour Miquenez, en consequence de la Lettre du Bacha de Tetoïan, & du passeport du Roi de Maroc qu'ils reçurent le onze de Juillet, dont voici la teneur.

*Lettre de Hamet Benbali-Ben-Abdalah ,
Bacha de Tetoïan aux PP. Trinitaires
François , Députés pour le rachat des
Chrétiens de France.*

P Our répondre à la Lettre que vos R^{ces} m'ont fait l'honneur de m'écrire du 14. du mois passé, je leur dirai que j'ai reçu aujourd'hui une Lettre de l'Empereur mon Maître, (que Dieu garde.) Il m'envoie pour vos R^{ces} un passeport en Langue Arabe, que je vous envoie traduit à la Lettre en Langue Castillane. Ainsi, vos R^{ces}, peuvent venir en toute sûreté, & je les assure qu'elles seront bien

1904 MERCURE DE FRANCE.

bien reçûes , & avec tout l'honneur & le bon cœur que merite vôtre charité : vous pouvez m'avertir si vous voulez venir par terre , afin que je puisse donner à mon Lieutenant, qui commande au camp, les ordres necessaires pour vôtre entrée. Comme je dois me presenter à la Cour de l'Empereur mon Maître , que Dieu garde , & que je partirai de cette place dans quinze jours, je serai ravi que nous allions de compagnie , vous reconnoîtrez l'empressement que j'ai de vous rendre service , afin que vous veniez à bout de vos desseins. A l'égard de vôtre present pour Sa Majesté , vos R^{es} sont suffisamment informées de ce qui convient lui presenter. J'estimerois que ce fut quelque chose de rare & de précieux , & je ne doute point que Sa Majesté n'en ait une grande reconnoissance.

Pour ce qui me regarde je m'offre de nouveau de vous rendre service en tout ce que je pourrai vous être utile. Que Dieu garde vos R^{es} &c.

Depuis ma Lettre écrite j'ai réfléchi qu'il vous étoit plus convenable de vous rendre au camp par Mer. Avertissez-moi le plutôt que vous pourrez , afin qu'on prepare tout ce qui vous est necessaire.

A Tcloüan le 9. Juillet 1724.

PASSE-

SEPTEMBRE 1724. 1905.

*PASSEPORT ou Lettre d'assurance
de l'Empereur mon Maître, que Dieu
garde pour les PP. Trinitaires de la
Redemption Françoisse.*

GRACES AU SEUL DIEU.

JE ne puis rien faire ni disposer sans
la volonté de Dieu très-haut & puis-
sant, dont la puissance soit exaltée, & le
nom soit loué.

Aux RR. Peres Trinitaires François,
Jean de la Faye, Augustin Darcifas &
Henri le Roi, qui demandent permission
de venir à nôtre Cour. Par la grace
de Dieu paix & salut, &c.

*Nous avons jugé à propos de supprimer
le reste de ce Passeport qui ne contient rien
de singulier, & que nous avons trouvé
d'ailleurs peu correct, & negligemment
traduit.*

*SONNET rempli sur les Bouts-rimez
donnez dans le 2. vol. du Mercure
de Juin 1724.*

ON voit dans les Romans quel étoit Gerion,
Le Phenix des Conteurs nous fit la Man-
dragore,

C'est la Fable qui peint les peines d' Ixion,
Et faute de tabac on prend de l' Ellebore.
Les

1906 MERCURE DE FRANCE.

Les Indiens ont eu pour Prince un *Orion*,
La Grece mit au jour le sçavant *Pithagore*,
C'est à Rome qu'on fait *Canonisation*,
Et l'Anglois inventa le lumineux *Phosphore*.

Le bon vin aux vieillards est un *Confortatif*,
Le Galant amoureux médite à l' *Optatif*,
Coquette qui nous rit, nous flate, & nous
Garotte.

Le Sultan sous sa loi tient *Heliopolis*,
Un fameux Cuisinier nous fait un bon *Coulis*,
Et Paris est le centre éternel de la *Crotte*.

*****♠*****

*LETTRE écrite de Malthe le 12.
Juillet 1724. à M*** sur un voyage
du Grand-Maître.*

JE satisfais à la curiosité de V. E. au
sujet du voyage du Goze. Le Grand-
Maître partit d'ici le 5. du mois passé, &
s'embarqua sur la Capitane. Elle avoit
ordonné qu'on lui rendit les mêmes hon-
neurs en cette occasion, ni plus ni moins,
qu'à ses prédécesseurs. Elle fut accom-
pagnée jusqu'à la Marine par tout le Con-
seil

SEPTEME RE 1724. 1907

feil, & toute la Chevalerie. Vôte Ex-
cellence peut juger comme toutes les
Galleries étoient pavoisées. M. le Gene-
ral des Galleres l'attendoit au Mole avec
tous les Capitaines, son Altesse Eminen-
tissime passa à la Capitane dans la Felou-
que de M. le General qui est très-belle;
on avoit aussi orné magnifiquement la
grande chambre, en glaces & en damas,
garnis de galons & de franges d'or, & il
y avoit au-devant de cette chambre une
grande tente de damas qui couvroit tout
l'espace, jusqu'aux premiers bancs, dont
on en avoit retranché deux de chaque
côté pour rendre cet espace plus grand.
Tous les Caravanistes attendoient le
Grand-Maître, en soubre-veste, & le
fusil sur l'épaule, dont deux resterent en
sentinelle à la porte de la grande cham-
bre. Dès que S. A. E. fut entrée on fit un
salut general de toute la mousqueterie,
& de tout le canon des Galleres, ce qui
fut réitéré par trois fois. Lorsque les
Galleries furent à l'entrée du port, la
Ville fit un autre salut de 21 coups.
Trois Galleres accompagnerent S. A. E.
jusques au Goze, & les deux autres pri-
rent la route de Sicile. A mesure que les
trois Galleres faisoient route, les batte-
ries & tours de la côte de Malthe salue-
rent de toute leur artillerie. S. A. E.
arriva

arriva aux Freghi vers les 10. heures du matin , où les Galleres donnerent fonde, sous la petite Isle du Cumin, du côté qui regarde le Goze. Le Grand-Maitre étoit accompagné du Bailly Pinto , du B. Don Joseph Contreras , du B. Ruffo , & du B. de Schenau. S. A. E. ne dina point en public avec ces Messieurs, ni avec M. le General , mais il mangea seul dans le Gavon , à cause de quelque difficulté survenue de la part du Maître-d'Hôtel , qui ayant été nommé du voyage prétendit qu'il devoit toujours faire sa Charge , & M. le General prétendoit que le G. M. étant sur sa Gallere; les Chevaliers , Officiers de la même Gallere devoient la servir. S. A. E. mangea en particulier , & ses Officiers ordinaires la servirent. Il y eut cependant un dîner superbe dans la grande chambre. Il avoit été préparé pour S. A. E. M. le General , M^s les 4. grand-Croix , le Maître-d'Hôtel , le Capitaine de la Capitane , le Patron , & le Major , furent de ce dîner ; on y bût la santé du Grand-Maitre au bruit de l'artillerie des trois Galleres. Il y eut ensuite deux autres grandes tables sur la Capitane. Vers les 5. heures du soir les Galleres leverent l'ancre & vinrent débarquer S. A. E. au Migiarro , sous une triple salve de mousqueterie & de canon.

Les

SEPTEMBRE 1724. 1909

Les Forteresses du Cumin , du Migiarro , & les batteries adjacentes en firent de même. J'étois allé au Goze trois jours à l'avance , pour tracer la nouvelle fortification proposée sur la hauteur du Migiarro , afin que S. A. E. la vit en arrivant , & en effet non-seulement tous les piquets étoient plantez , mais toutes les lignes étoient tracées sur le terrain , avec des cordes qui alloient d'un piquet à l'autre. J'attendis S. A. E. sur le chemin près de la hauteur , & lui fis voir mon travail , dont elle parut fort contente , & véritablement ce n'avoit pas été sans peine , & sans être bien brûlé du Soleil. Le Grand-Maître trouva la situation très-avantageuse , comme elle l'est en effet , & résolut deslors d'y faire travailler à ses propres dépens , lorsque le Fort Manoël sera fait.

On avoit fait au Migiarro un pont de bois qui s'avançoit à la Mer pour faciliter le débarquement. Ce pont étoit couvert de tapis , & orné de festons & d'inscriptions. Ce fut là que le Gouverneur lui presenta les clefs , & que S. A. E. reçût les complimens , &c. En arrivant au haut du Goze S. A. E. y fut saluée de tout le canon au nombre de 70. pieces. Elle alla d'abord à l'Eglise Collegiale qui est dans ce Château , où l'on chanta le

Te

Te Deum, pendant lequel on continua à tirer jusqu'à trois salves generales. Au sortir de l'Eglise le Grand-Maitre fit le tour des fortifications, & me donna quelques ordres à leur sujet. Delà elle se retira à l'appartement qu'on lui avoit préparé au Convent des Franciscains, où furent aussi logez M^{rs} les quatre Baillifs, & tous les Officiers. Pendant les cinq jours de séjour que S. A. E. a fait au Goze, elle n'y a pas manqué d'affaires, tant pour corriger des abus & établir de bons reglemens, que pour prendre connoissance de l'administration des deniers de l'Université de cette Isle. Elle visita aussi toutes les Eglises du Rabato, dans chacune desquelles on chanta un *Te Deum*. Elle y a fait jetter beaucoup d'argent au peuple, a fait donner 200. écus pour les pauvres de chaque Casal, en a donné davantage à ceux du Rabato, & s'y seroit ruinée si elle y fut demeurée plus long temps. Ailleurs les peuples donnent aux Princes, & cela est très-juste, mais ici c'est tout le contraire. L'un des jours du séjour le Grand-Maitre alla visiter les batteries & retranchemens de la côte du Goze, du côté de Tramontane. Les trois Galleres s'avancerent à cet effet vis-à-vis de Marsal-Forno, M. le General avec sa Felouque y attendoit S. A. E. elle s'y embarqua,

SEPTEMBRE 1724. 1911

qua, deux de M^{rs} les Baillifs l'y avoient accompagné, j'eus l'honneur d'être du nombre, nous parcourûmes terre à terre toute cette côte de Ponent à Levant, par une étenduë de 8. à 9. milles, qui est la seule partie où il y ait des batteries, outre le Migiarro. S. A. E. fut saluée de tout le canon qui y est, & revint ensuite débarquer à Marsal-Forno qu'il étoit déjà nuit. Le 5^e jour après midy, le Grand-Maître partit du Goze pour revenir ici, il fut encore salué de trois salves par tout le canon du Château. Il en fut de même des batteries du Migiarro. Son Altesse Eminentissime y trouva les trois Galleres qui l'y attendoient. Tout le peuple de l'Isle le suivit jusqu'à la Marine, avec de grands cris de *viva*. Elle se rembarqua sur la Capitane au bruit de trois salves de mousqueteries & de canon; j'eus l'honneur de passer sur la Capitane, & j'avouë à vôtre Excellence que je n'ai point vû les Grands-Maîtres avec plus de majesté que dans cette occasion. Toutes les tours & batteries de la côte de Malthe saluerent encore tour à tour S. A. E. au passage; les trois Galleres rentrèrent vers les 8. heures du soir, la Ville salua de 21. coups. J'oubliois de dire que suivant l'usage le Conseil avoit député 4. de M^{rs} les Piliers, pour aller

C au-

au-devant de S. A. E. ces M^s joignirent les Galleres à 3. ou 4. milles de Malthe ; pendant tout le temps du retour les glaces & les rafraîchissemens furent répandus avec profusion sur la Capitaine. Au débarquement les Galleres firent encore une triple salve de mousqueterie & de canon , & tous les bâtimens qui se trouverent dans le port en firent autant. Tous les bastions & murs de la Ville qui donnent sur le port étoient couverts de peuple pour voir rentrer leur Prince , ce qui formoit réciproquement pour ceux qui étoient dans le port un spectacle fort beau. S. A. E. trouva sur le Mole tout le Conseil , tous les Chevaliers , & tous les Notables de la Ville qui l'y attendoient , S. A. E. monta en carosse , & se rendit au Palais , où tout ce monde-là l'ayant suivi , chacun le felicita sur son heureux retour , & lui baïsa la main ; ainsi finirent les ceremonies de ce voyage. J'ai l'honneur d'être très-respectueusement , &c.



EX-

XXXXXXXXXXXX

*EXTRAIT d'une autre Lettre curieuse,
écrite aussi de Malthe dans le même temps,
sur un Phénomene de Medecine.*

OR écoutez, Seigneurs, petits & grands, l'Histoire del *Medico dell'acqua fresca*: un Frêre Sicilien, fils d'un Apoticaire, Docteur en Medecine, Chimiste de réputation, & de plus Capucin pour le salut de son ame, est ici depuis six semaines. Il a par charité, par vanité ou par malice contre la Faculté, entrepris de guerir les maux qu'on croit inconnus aux Medecins: voici le fait.

Le Comte Beveren, Allemand, étoit depuis trois ans affligé d'une palpitation de cœur avec des mouvemens convulsifs, un froid à la poitrine qui ne lui permettoit pas dans la canicule, de souffrir l'air quoique très-chaud. Il étoit toujours couvert d'une fourrure sur la peau, & à l'avenant vêtu de vestes & de surtouts: outre cet assortiment de jour, il étoit très-chaudement couché, & il ne pouvoit la nuit sous ses couvertures sortir le doigt sans être gelé, & en avoir des convulsions. Le Capucin, d'entrée de jeu, le dépouille de ses inuti-

C ij les

les surtout, le mit à l'air, & avec de l'eau commune à la glace & presque gelée, fait en 24. heures, que le Comte Beveren ne connoît plus la foiblesse de sa poitrine, ni le froid ordinaire dont il étoit tourmenté, est sans convulsions, dort à merveille, & se trouve déjà comme guéri; ses palpitations sont fort diminuées. C'est l'ouvrage de cinq semaines. Nota que tous les Medecins de France, d'Angleterre & d'Allemagne consultez, n'ont rien connu à ce mal. Ils ont seulement tenu les discours ordinaires, un épaisissement du sang, &c. mais de remede point du tout.

Le Commandeur Guarrena, Piémontois, livré par la faculté à la discretion d'un polipe ou Schirre, formé ou non, mais placé à côté du foye en long, & si dur qu'il n'obéïssoit pas à la main; exterieurement marqué avec tous les symptômes d'un homme farci d'obstructions; un corps sec, extenué, face livide, &c. par l'effet de l'eau, le Schirre se ramolit, 15. jours après il sentit toute sorte de douleurs. La dureté s'est dissipée à mesure que dans ses urines on voyoit des matieres comme de la craye & visqueuses, à couper avec le couteau. M. Guarrena est revenu de ses lassitudes, son visage a repris couleur, & il se trouve guerri. Maux de têtes, migraines, cha-

SEPTEMBRE 1724. 1915

chaleurs d'entrailles, diarrées inveterées, n'ont fait que blanchir sous l'eau glacée. Un Prêtre atteint de la fièvre maligne, en trois jours a été sur pied : la fièvre fut prise dans le commencement, & dès qu'elle fut déclarée maligne.

Un Espagnol, Page du Grand-Maître, abandonné par son Medecin, & après avoir reçu les Sacremens, fut dans trois jours sans fièvre par le secours du Capucin. Il le prit dans cet état, fit ouvrir les fenêtres, & lui fit avaler de l'eau à la glace.

Il prétend guerir les hidropisies avec l'eau en très-peu de temps, & a proposé qu'on lui donnât de tels malades.

Le Bailly Ruffo se trouvant attaqué d'une fièvre violente, avec une diarrée en tenesme, & des douleurs affreuses, rien ne le soulagea. Il fit venir le Capucin & prit l'eau. Dès les premières 24. heures, plus de fièvre, moins de douleurs. Le lendemain sa diarrée augmenta & fit de la matiere verte en abondance ; le troisième jour nous l'avons vû chez le Grand-Maître. J'en fus tout étonné, je l'avois vû le matin dans son lit.

Tout ce que je vous écris, mon cher Bailly, est de *visu* & *auditu* : je ne suis pas prévenu en faveur de l'eau, je ne la croyois bonne que pour rinser nos

C iij ver-

1916 MERCURE DE FRANCE.

Verres, & pour laver les égouts.

Voici la maniere de traiter. On fait rafraîchir l'eau à force de glace ou de neige, autant qu'elle peut l'être, & vous en buvez trois grands gobelets le matin, & dans le cours de la journée jusques à 36. On ne mange point, sur-tout les premiers jours. Lorsqu'on se trouve foible, au lieu d'alimens, il donne deux ou trois verres d'eau le soir, avec deux ou trois jaunes d'œufs. Dans la suite on mange plus ou moins : un demi poulet, un petit pigeon, deux ou trois onces de macarons de Sicile, selon l'état où le Capucin trouve son malade. Plus ou moins d'eau, plus ou moins d'alimens. Il ne quitte pas les malades, & observe continuellement leur poulx. L'effet de l'eau est de donner, ou des maux de tête, ou des chaleurs extrêmes, ou des douleurs dans les entrailles, même la diarrée, & de vous renouveler tous vos anciens maux. Voici le remede pour la diarrée : il vous coule des lavemens d'eau à la glace, & fait boire dans l'instant, ainsi que pour les douleurs d'entrailles, & vous fait frotter le ventre avec de la glace. Pour les chaleurs de même, il frotte avec de la glace la tête & l'estomach. Si c'est sciatique qui se renouvelle ou rumatisme, friction sur la partie avec cette glace.

Ecce

SEPTEMBRE 1724. 1917

Ecce homo, jugez-en, j'ai vû, je vois tous les jours ce que j'écris ; il traite ses malades sans interest. Ce Religieux a de l'esprit, l'air guai, consolant & de confiance. Je lui ai proposé l'eau pour mes yeux, il m'a fait espérer d'autres remèdes pour fortifier les nerfs optiques, j'en userai s'ils sont externes, s'il m'en propose d'autres, *chi sta benè non si move*, ma santé est parfaite, *son grasso, fresco come carne di vitella*. Honorez-moi de vos ordres dans les quatre mois que je serai encore ici ; heureux si je pouvois prouver à votre Excellence le tendre & respectueux attachement de son très-humble & très obéissant serviteur F. P.

A L C I P E,

AMANT DE CLEMENCE.*

E L E G I E.

J'Aîmois, mais dans mon sein ma flâme renfermée,

Se cachoit aux beaux yeux qui l'avoient allumée.

* *Clemence Isaura, Fondatrice des Jeux Floraux, à Toulouse.*

C iij

L'a-

1918 MERCURE DE FRANCE.

L'amour impatient, l'amour imperieux,
De reproches secrets m'accabloit en tous
lieux ;

Sans cesse il s'écrioit, au dedans de soi-même,
Lâche Alcipe, peut-on se taire quand on
aime ?

Pourquoi me prives-tu du plus beau de mes
droits ?

Perfide, n'aimes-tu que pour trahir mes loix ?
D'un silence craintif, misérable victime,
Tu te charges par lui de l'horreur d'un grand
crime :

Le jour de ma naissance un decret solennel,
En fit pour moi l'objet d'un couroux éternel ;
Et plutôt que de voir ta passion muette,
Je consens qu'elle soit téméraire, indiscrette.

Ma tendresse, à ces mots, condamnant sa
langueur,

Dans ses hardis projets montrait de la vi-
gueur :

J'instruirai, me disois-je, oui, j'instruirai Cle-
mence,

Qu'elle a sçu triompher de mon indifférence :
Pressez de voir le jour, mes tendres senti-
mens

Vont me rendre celebre entre tous les Amans.
Ah !

S E P T E M B R E 1724. 1919

Ah ! desseins genereux , l'heure qui vous vit
naître ,

Avec elle cent fois vous a vû disparoître ,
Une crainte fatale à ma nouvelle ardeur ,
La faisoit à l'instant descendre à la tièdeur ,
Et bien-tôt de sa voix ma tendresse obsédée ,
De sa vivacité perdoit jusqu'à l'idée.

Mon esprit s'arrêtoit aux langages divers ,
Que les cœurs amoureux parlent dans l'univers ;

Et bien loin d'y trouver l'esperance & ses
charmes ,

Ils m'étoient un prétexte aux cruelles allar-
mes.

Tantôt d'un confident l'officieux discours ,
Pour apprendre qu'on aime est un puissant se-
cours ,

Tantôt de petits soins une foule empressée ,
S'explique avec chaleur pour une ame blessée :
L'Amour , le plus souvent , rencontre dans les
yeux ,

Un premier interprete ardent & gracieux :
Avec succès ici , la touchante écriture ,
Fait de ses feux naissans une vive peinture :
Là , pour se faire entendre , un cœur d'amour
épris ,

C v Avec

1920 MERCURE DE FRANCE.

Avec utilité s'arme d'un doux souris :

Les presens sont en droit de parler avec force,

Les fastes de Cithère en célèbrent l'amorce ;

La langue enfin , la langue est ordinairement ,

Consacrée à vanter les transports d'un Amant,

Et parmi ces moyens de mettre au jour sa
flâme ,

Je n'en découvrois point qui put flatter mon
ame.

Clemence , d'un merite au-dessus du commun,

Des vulgaires efforts n'en approuve pas un.

Au noble nom d'Auteur il faut que l'on aspire,

Pour pouvoir lui marquer que pour elle on
souponne :

Il faut en s'exposant à d'illustres travaux ,

Courir après la gloire au champ des Jeux Flo-
raux.

De ces réflexions partoît toute ma crainte,

Dont l'effet de l'Amour renouvelloit la plainte,

Ce n'est qu'à la faveur de talens merveil-
leux ,

Qu'on ose se montrer dans ces celebres Jeux :

Il faut dans sa beauté posséder l'éloquence ,

Où de l'art de la rime atteindre l'excellence ;

Et j'ignorois encor ces attributs divers ,

Qui

SEPTEMBRE 1714. 1921

Qui renferment le prix de la Prose & des Vers.

Il falloit , malgré-moi , me résoudre à me
taire ,

Et l'Amour cependant crioit à l'ordinaire.

Las enfin de traîner des jours trop malheu-
reux ,

Je m'armai contre lui d'un dépit genereux.

Barbare Amour , lui dis-je , eh , quoi ! tu me
querelles ,

Quand tu me fais souffrir mille peines mor-
telles.

Gueris moi d'un penchant , l'ouvrage de tes
traits ,

Laisse-moi de Clemence oublier les attraits ;

Où s'il me faut rimer , que ta vertu secrette ,

Me fasse devenir Orateur ou Poète.

Ce Dieu touché m'écoute , & son souffle
puissant ,

Du Pinde m'inspira le stile ravissant.

Qu'il est vrai , comme on dit , qu'Amour
est un grand maître !

Il est par mon talent facile à le connoître.

Moi , toujours inconnu dans le sacré vallon ,

J'osai bien-tôt parler la langue d'Apollon ;

Et pour les Jeux Floraux enfantant des ou-
vrages ,

C vj De

1922 MERCURE DE FRANCE.

De leurs Juges je crus meriter les suffrages.

Ah ! j'esperois en vain , les lauriers sont donnez ,

Et d'Alcipe les vers ne sont point couronnez.

On croit trop aisément ce qu'on ambitionne ,

Rarement un novice obtient-il la Couronne.

Au lieu de me répandre en téméraires cris ,

Tranquille en d'autres mains je vois passer les
prix.

Les premiers de mes vers ont le rare avantage,

De me faire connoître à l'objet qui m'engage.

Douleur , souci , chagrins trouvez votre tom-
beau ,

Dans un commencement si flatteur & si beau.

L'imperieuse voix de l'aimable esperance ,

M'annonce aux Jeux prochains les faveurs de
Clémence ,

Les premiers soins qu'Amour consacre à mon
bonheur ,

A le rendre parfait attachent son honneur.

*Par M. Dabat , Medecin de la Ville
de Tarbe en Bigorre.*



SE'AN-

SEPTEMBRE 1724. 1923

※※:※※※※※※※※:※※※※※:※※

*SE'ANCE publique de l'Académie
de Bordeaux. Lettre à M. ****

JE vous avois promis, Monsieur, de vous envoyer la Relation des Séances publiques de l'Académie Royale des Belles-Lettres, Sciences & Arts de Bordeaux. Voici celle de la Séance publique du jour de S. Louis dernier que l'Académie celebre comme Fête du Roi, selon un article de ses statuts. Ce jour-là le Panegyrique du Saint fut prononcé dans la Chapelle du College de Guyenne, par le R. Pere Chavaillé, Religieux Feuillans. Son texte fut pris de l'Evangile, *Rendez à Cesar ce qui appartient à Cesar, & à Dieu ce qui appartient à Dieu.* Le Prédicateur fit voir que le Saint Roi n'avoit pris de la Royauté que ce qui est dû au Roi, c'est-à-dire, au Juge, au défenseur, au pere du peuple. Et qu'il avoit rendu à Dieu, à la Religion, à l'Eglise, ce qu'il leur devoit. Ce Discours étoit orné de portraits vifs, de pensées nouvelles, d'expressions fortes, des maximes de politique bien pesées, &c.

L'Abbé Bellet un des associés de l'Académie celebra une Messe basse, pendant

dant laquelle la Musique de l'Académie chanta un Pseaume de la composition du sieur Campra , & un Motet de S. Louis de la composition du sieur Abeille.

A trois heures après-midy M. de Caupos , Conseiller au Parlement , un des Académiciens , tenant la place du Directeur absent , ouvrit la Séance dans la salle où la compagnie a accoutumé de s'assembler , & rendit raison au public du nouveau ou second Programme qu'on publioit pour le jour de S. Louis de l'année prochaine. Ensuite M. l'Abbé Bellet lût une Dissertation sur la loi du Levitique , chap. xi. qui distingue les animaux mondes d'avec les immondes , & il porta ses preuves jusques à la démonstration , dont une Histoire & une loi peuvent être capables.

L'objection prise de l'Arche de Noé , où il entre un nombre d'animaux mondes , & un plus petit d'immondes , fut très-bien résoluë par M. Bellet. Et dit que Moïse n'ayant écrit le Livre de la Genèse qu'après celui du Levitique , il a nommé immondes des animaux , qui par la suite de l'Histoire ne devoient être declarez tels que par la loi. Ainsi , c'est par anticipation que Moïse les a ainsi nommez. Cela est appuyé encore par la remarque que fait l'Auteur sur ce que Dieu per-

SEPTEMBRE 1724. 1925
permit à Noé au sortir de l'Arche de manger de tous les animaux vivans , & qui marchent sur la terre , & par une autre remarque sur le Cherubim que Dieu mit à la garde du Paradis terrestre ; car Moÿse ne connut les Cherubims que lorsque Dieu lui eut ordonné d'en mettre deux sur le Propitiatoire : pour le couvrir avec leurs aîles ; & d'ailleurs le nom de Cherubim signifie *operientes regentes*. On n'a qu'à lire le Livre second d'Herodote , & le 17. de Strabon pour faire voir que les animaux déclarez immondes dans le chapitre xi. du Levitique étoient adorez par les Egyptiens. L'Auteur finit sa Dissertation , en disant qu'il n'a point parlé de l'immondicité des hommes , qu'ils contractoient par des maladies , ou par des accidens , parce qu'il n'avoit en vûe que de justifier la loi du Levitique devant les esprits forts qui en auroient peut-être été humiliés.

M. de Caupos répondit à cette Dissertation avec une netteté , & une précision qu'on ne sçauroit trop louer , il fit voir combien cette matiere interessoit tous ceux qui ayant de la Religion , ne trouvoient pas dans cette loi du Levitique des préceptes pour les instruire dans le culte de Dieu , dans le gouvernement du peuple & des familles , mais que si
l'on

1926 MERCURE DE FRANCE.

l'on confideroit la fin de cette loi , qui étoit de détruire l'idolâtrie , tout en étoit grand & digne du souverain Législateur.

M. Doazan , Docteur en Medecine , lût des Observations sur la formation des pierres dans le corps animal , leur nature , leur structure , les lieux où elles croissoient , sur la difference de celles qui se forment dans les mâles ou dans les femelles , qui en font de plus spongieuses que celles des mâles , & il apporta la vessie du fiel d'une femme toute pleine de pierres grises , de la grosseur des petites noisettes , lesquelles brûlent à la chandelle comme de la cire d'Espagne. Il auroit parlé de la dissolution de ces pierres dans le corps animal , si on ne lui avoit promis de lui faire voir la possible dissolution par un secret qui vient de Goa aux Indes Orientales ; ce qui lui doit faire prendre peut être un sentiment contraire. M. le Directeur loua beaucoup l'exactitude & l'application de M. Doazan : il fit voir l'utilité de ces sortes de recherches ; tant de recherches , & tant d'observations découvriront à la fin ce que nous cherchons ; c'est-à-dire, un secret pour dissoudre une pierre qui se forme dans notre corps , & dont l'extraction est si douloureuse & si dangereuse.

J'ai appris que trois jours après cette
Séance ,

SEPTEMBRE 1724. 1927

Séance, le même M. de Caupos avoit été élu Directeur de l'Académie, & qu'on avoit invité & exhorté tous les Académiciens absens d'envoyer leurs ouvrages qu'ils doivent à l'Académie chaque année, par un article des statuts que le Roi a autorisé. Je suis, Monsieur, &c.

A Bordeaux, ce 30. Aoust 1724.

*PROGRAMME de l'Académie Royale
des Belles-Lettres, Sciences & Arts.*

L'Académie s'est trouvée obligée à regret de refuser diverses fois la Médaille fondée par *M. le Duc de la Force*, à ceux qui ont envoyé des Dissertations sur des sujets proposés. Mais elle souhaite avec impatience de se débarrasser de ce dépôt aux mêmes conditions auxquelles il avoit déjà été offert. Ainsi outre le Prix ordinaire du mois de Mai, elle en donnera un second le 25, du mois d'Aoust de chaque année suivante, jusqu'à ce qu'elle ait employé les Médailles qui lui restent.

Elle avertit le Public qu'elle donnera la première de ces Médailles à celui qui proposera le système le plus probable *sur la*

1918 MERCURE DE FRANCE.

la cause & la nature du Tonnerre & des Eclairs, & qui expliquera de la maniere la plus vrai-semblable les divers Phenomenes qui en dependent. Elle sera distribuée le 25. Aoust de l'année 1725.

Il sera libre d'envoyer les Dissertations en François ou en Latin. Elles ne seront reçûs que jusqu'au premier jour du mois de Mai 1725. inclusivement. Celles qui arriveront plûtard n'entreront pas en concours. Au bas des Dissertations il y aura une Sentence, & l'Auteur dont l'Académie veut absolument ignorer le nom jusqu'à ce qu'elle ait donné son jugement, mettra dans un Billet séparé & cacheté, la même Sentence avec son nom & son adresse.

Ceux qui enverront leurs Ouvrages, les adresseront à Messieurs de l'Académie Royale de Bordeaux, ou au sieur Brun, Imprimeur de cette Compagnie, rue Saint James. On aura soin de faire affranchir de port les paquets, sans quoi ils ne seront pas retirés du Courier. *A Bordeaux le 25. Aoust 1724.*





MADRIGAL.

Vous sçavez adoucir l'ame la plus fa-
rouche,

Par le pouvoir de vos attraits ;

Les graces ornent vôtre bouche ,

Et l'amour dans vos yeux a déposé ses traits.

La nature pour vous en trésors si feconde ,

N'aura pas oublié de vous donner un cœur ,

Digne de faire le bonheur ,

Du plus fidelle Amant du monde.

Que l'on est indiscret lorsqu'on est amoureux,

Belle Philis , je ne puis plus me taire ,

S'il ne falloit qu'aimer pour plaire ,

N'en doutez point je serois trop heureux.

Par M. de Grandmaison.





*OBSERVATIONS sur le nouveau
voyage de France , imprimé
à Paris en 1723.*

CEs Observations ne sont que pour Bordeaux , & il seroit bien nécessaire que l'Auteur du voyage en reçût de semblables de chaque Ville dont il parle.

Il dit que cette Ville est située dans un lieu très-avantageux & très-commode , à cause de plusieurs rivières qui s'y rassemblent. On observera qu'il n'y a que la Garonne qui passe à Bordeaux , & que les autres rivières qui se jettent dans celle-ci , en sont éloignées , la plus proche de cinq lieues , c'est la Dordogne.

Les Romains y firent plusieurs édifices somptueux , dont quelques-uns sont presque tous entiers. L'Auteur qui dit cela devoit sçavoir que les pilliers de Tutele sont démolis depuis cinquante ans , & que l'amphitheatre de Galien n'a pas le tiers de ses murs , & voilà toutes les antiquitez.

Il dit qu'il n'y a qu'un Quay qui borde la Ville du côté de la rivière , & que le Château Trompette est à l'entrée de ce Quay.

SEPTEMBRE 1724. 1931

Quay. Mais il est certain qu'il y a plusieurs Quais separez, & de grands espaces sans Quais. On dit encore que la riviere coule tout autour des murs dans les fossez. Tout cela est faux, & il n'y a point de fossez du côté de la riviere.

La plûpart des grandes ruës de la Ville aboutissent sur ce Quay. On ne sçait pas ce que l'Auteur veut dire.

L'Eglise Metropolitaine & primatiale d'Aquitaine est dediee à S. André. Il falloit dire l'Eglise Metropole & Primatiale de Bordeaux.

On remarque les deux clochers de cette Eglise; il falloit aussi remarquer les deux tours quarrées opposées, & qui attendent encore leurs pyramides, & un autre clocher magnifique par sa structure qui est separé du corps de l'Eglise.

On ne croira point ce que dit l'Auteur, que le Palais de l'Archevêque soit proche des reimparts de la Ville, où est le Château du Ha, ni que la plate-forme de Sainte Eulalie, soit le rendez-vous des Marchands pour voir arriver leurs vaisseaux qui entrent dans la riviere. Cette plate-forme est du côté de la terre, & il y a toute la Ville entre elle & la riviere.

Le Fort-Louis est aussi du côté de la terre, & pour être à l'opposite du Château.

teau-Trompette, ainsi que le veut notre Voyageur, il devrait être planté sur les bords de la rivière à la place de la manufacture.

L'Auteur appelle Eglise de S. Sernin celle qui est appelée Eglise de S. Severin ou Severin dans le Fauxbourg de même nom. Il dit que le Parlement est logé dans un ancien Palais des Romains ; il falloit dire des Ducs de Guyenne. Il a pris pour Chambre des Comptes la Cour des Aydes ; il n'y a point ici de pareille Chambre. Il dit qu'il faut voir l'Université, mais cette Université est divisée en autant de bâtimens qu'il y a de Facultez. La Theologie est enseignée chez les Grands Carmes ; les Loix dans un College séparé ; la Medecine dans le sien ; les Arts dans le College de Guyenne. L'Horloge ou Befroy qui est sur les tours de l'Hôtel de Ville, n'a rien de singulier : l'Arsenal n'est qu'un chetif bâtiment attenant l'Hôtel de Ville, & il n'y a point d'armes. La Doüane est dans la maison d'un particulier. L'Académie des Sciences dans un appartement d'une maison qu'on louë. La Fontaine de Duge ou d'Audege est à une demie lieuë de cette Ville.

Après ce peu d'observations, jugez, Monsieur, ce qu'un étranger peut croire de

SEPTEMBRE 1724. 1933
de l'exactitude du voyageur. Je suis très-
parfaitement, &c.



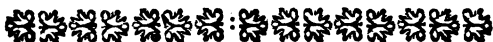
RONDEAU.

DE mon amour la flâme est éternelle,
Quand une fois d'une œillade mortelle,
Un bel objet a sçu blesser mon cœur,
Indifférence, injustice, froideur,
Rebut, oubli, rien ne m'éloigne d'elle.

Je suis perdu s'il est vrai qu'Isabelle,
Ait résolu d'être à mes vœux rebelle,
Car rien ne peut être égal à l'ardeur
De mon amour.

Mon cher Damon, mon confident fidèle,
Vous, qui pour moi faites voir tant de zèle,
De grace ayez pitié de ma langueur,
Et pour fléchir son injuste rigueur,
Entretenez quelquefois cette belle
De mon amour.

LET-



*LETTRE aux Auteurs du Mercure
de France, sur la bonté des Vins
d'Auxerre.*

Vous aviez bien raison , Messieurs , de dire dans vôtre Mercure du mois de Novembre dernier , après tous les anciens & les modernes , que les Vins d'Auxerre se trouvent du goût du public.

Il en est si peu resté dans le pays , & il s'en est fait un tel transport qu'il ne sera pas aisé d'y trouver dans quelques mois du Vin vieux. A l'exemple des grands chacun en veut boire, on les trouve bons, bienfaisans , salutaires , moëlleux, &c. Toutes qualitez inseparables des Vins produits par les climats qui ont la meilleure réputation dans l'Histoire. On remarque que la situation des vignes de ce premier merite regardent ordinairement le lever du Soleil ; & en effet la côte qui en a fourni au Roi Louis XIV. de glorieuse memoire , & qui en fournit encore au Roi Louis XV. très-heureusement regnant , est dans cette exposition. Elle reçoit chaque jour les premieres influences

SEPTEMBRE 1724. 1935

ces de cet astre vivifiant , & le fond étant d'ailleurs excellent de lui-même , il n'en peut naître qu'un très-excellent fruit. Je ne sçai si je ne dois point vous communiquer ce que je pense de l'origine de son nom , que je crois venir de celui du Soleil même. Le nom de Mithra que les Perses ont donné au Soleil a passé chez les Latins , & par leur moyen chez les Gaulois , lorsqu'ils furent soumis aux Romains , sur tout du temps de l'Empereur Aurelien qui étoit fort devot à cette Divinité , & qui vint deux fois dans les Gaules ; sçavoir , l'an 273. pour combattre le Tyran Tetricus & en 274. Il est vrai qu'il y a plus de mille ans que les vignes de ce territoire s'appelloient *vinea de Midra* , *vinea Midracina* ; mais il est constant que depuis que les Francs eurent occupé les Gaules , ils corrompirent une infinité de noms , en les prononçant & les écrivant d'une autre manière que les Gaulois Romanisez. Ainsi de *Matriacus* ils firent *Madriacus* , de *Ventosa* , *Vendosa* ; & même au neuvième siècle de *fraier* on faisoit encore *fra-der* dans le langage vulgaire ; le serment que les sujets des Rois Charles le Chauve & Loüis le Germanique firent quelque temps après la fameuse bataille de Fontenai , commence ainsi : *si Lodhuvijs*
D sagra-

1936 MERCURE DE FRANCE.

sagrament que son fradre Karlo jurat, &c.
Il a donc été très facile de corrompre le mot de *Mithrana* ou *Mitrana*, en celui de *Midrana*, & cela s'est fait aussi insensiblement que le changement de *Midrana*, en celui de *Migrana*, qui est au moins du douzième siècle. (a)

Mais quelque changement qui soit arrivé dans les noms, le terrain est toujours demeuré le même; & l'on peut dire que les vignes y sont peut-être aussi anciennes que le retour des Gaulois du pillage de Clusium en Italie & de Rome. Il est toujours certain que nos premiers Gaulois n'avoient point l'usage du Vin. Ils ignoroient ce que c'étoit que la vigne; ils ne la connoient que par le moyen des Romains, & long-temps après la fondation de Rome.

Macrobe voulant prouver que le monde n'est pas éternel, & que chaque chose a eu un commencement assez connu, apporte pour exemple l'origine des vignes dans les Gaules: *Galli vitem vel cultum olca*

(a) *Cellerarius sciens vinum esse de Migrana quod destinaverat Virginibus Christi. Gesta Hug. de Monte-Acutio Ep. Autiss. Lib. 1. 1. Bibl. mss. p. 462. Item liber Reddit. Ep. Autiss. xii. seculi. In magna migrana xxviij arpenta: in parva migrana quatuor arpenta & dimidium. In Monte-Hardenin sex quarteria.*

Româ

SEPTEMBRE 1724. 1937

Româ jam adolescente cognoverunt. (a) Tite-Live fixe absolument l'époque : il dit que ce fut un nommé Arunte de la Ville de Clusium en Italie, qui fit passer le premier du Vin dans les Gaules pour attirer les Gaulois en Italie, & se vanger de sa patrie, & que ces peuples qui étoient d'une stature prodigieuse passèrent aussi-tôt en foule les montagnes des Alpes, ravagerent Clusium, & ensuite Rome. (b) Chacun sçait jusqu'à quel point les Senonois s'y distinguèrent entre les autres Gaulois. Brennus leur Chef qui passe pour fondateur d'un Château sur la rivière d'Armençon, à quatre lieues d'Auxerre, (c) est très-connu par plusieurs endroits ; & quoique les Historiens Romains marquent que les Senonois furent ensuite taillez en pieces, cela ne veut pas dire qu'il n'en soit échappé quelques-uns.

Ce fut donc à leur retour que ces Gaulois enseignèrent à leurs compatriotes à planter la vigne d'abord. Ils défrichèrent les extrêmités des bois qui venoient jusqu'à leurs portes ; (car alors dit-on tou-

(a) *Macrob in Somn. Scipien. lib. 2. cap. 10.*

(b) *Livius Dec 1. lib 5.*

(c) C'est aujourd'hui Briennon qu'on prononce Briennon, & qu'on appelloit au *vix* siècle en latin *Brienne*.

Dij tes

1938 MERCURE DE FRANCE.

tes les Gaules étoient presque des forêts ,) & y planterent ce bois tortu , parmi quelques arbrisseaux qui servirent à le soutenir. Je ne balancerai point à dire que le grand climat ou canton de Closion (corrompu en Clerion) qui est à la porte d'Auxerre , & presque contigu à Migraine , tira son nom de ce bon Vin de Clusium en Italie qui avoit si bien amorcé nos ancêtres. Quoiqu'il en soit , l'expérience ne tarda gueres à faire connoître à ces nouveaux vigneronns quels étoient les terrains où il croissoit de meilleur Vin , & ils se donnerent bien de garde de planter la vigne au mi ieu des sables qui sont au-delà du ruisseau de Beauche.

Lorsque les Romains furent devenus à leur tour les maîtres des Gaules , on peut croire qu'ils ne perfectionnerent pas peu ce qui avoit été commencé par les Gaulois , & qu'ils défrichèrent encore bien des places pour y planter plus heureusement des vignes ; c'est ce qui a toujours eu un succès , & un accroissement merveilleux ; de sorte qu'on connoît beaucoup de climats ou cantons qui étoient des bois , il y a sept & huit cens ans , & qui sont aujourd'hui uniquement plantez de vignes. En ces premiers temps & plusieurs siècles après on ne se servoit pas d'écha-

las

SEPTEMBRE 1724. 1939

las si communément qu'on fait aujourd'hui : les arbrisseaux qu'on laissoit sur pied de place en place servoient à soutenir la vigne naturellement rampante. Mais dans la suite on s'est apperçû que le fruit ne prenoit pas tant de nourriture lorsque le suc de la terre étoit absorbé par des racines étrangères , & l'on s'est si fort défait de cette ancienne coutume qui ressenoit la grossiereté des premiers temps , qu'on s'abstient même très fort dans tout le pays , & les environs , de semer aucuns herbages ou legumes dans les allées des vignes ; & l'allignement dans lequel elles se trouvent par le moyen des perches qui maintiennent les seps sous un même niveau, justifie ce que vous avez avancé dans votre Mercure du mois de Novembre dernier , page 877. qu'il ne se peut rien voir en ce genre de plus propre & de plus agreable : des échalias secs , & qui ne tirent aucune substance de la terre , sont donc devenu depuis long-temps l'appui de nos vignes , & par ce moyen tout l'aliment d'une terre si précieuse , & qui est comme la croute d'un roc impenétrable , se trouve prudemment conservé en faveur du premier de tous les fruits. C'est ainsi que Bacchus a eu de temps en temps des disciples qui

D iij ont.

1940 MERCURE DE FRANCE.

ont enseigné à dégager la vigne de tout ce qui lui étoit nuisible.

Telle n'étoit pas la vigne dont parle au ix. siècle l'Auteur des Annales de Saint Bertin. Cet Historien en faisant la description d'une inondation extraordinaire qui arriva à Auxerre au mois de Mai de l'an 846. ne se borne point à dire qu'il y tomba tant de pluie que les murailles des bâtimens en furent démolies , & que les tonneaux pleins de Vin étant venus à surnager , furent entraînez par les torrens dans la riviere d'Yonne ; il ajoute encore une chose bien plus étonnante ; sçavoir , qu'il y eut une piece de vigne toute entiere avec les seps , & les arbres qui la soutenoient , qui fut portée par les eaux en cet état , & sans autre dommage ni dégat , à l'autre bord de la même riviere. (a) Si cette vigne flottante eut suivi le cours de l'eau elle seroit venue fort à propos au-devant des Nor-

(a) *Hujus anni mense Maio tanta apud Alti-
tiodorum civitatem inundatio pluviarum flu-
xit , ut parietes penetrans , ipsas etiam cupas
plenas vini in fluvium Icaunam retulerit : sed
& quod est mirabilius , quandam vineam cum
terra viribus & arboribus omnibus in nullo
dirruptam , ita ut erat solidam , à parte Icau-
na fluminis in alteram ejusdem fluvii partem
transposuerit , ac si in eodem agro naturaliter
fuerit. Duchesne , Tome III. Hist. Fr. p. 202.*
mands ,

SEPTEMBRE 1724, 1941
mands , lorsque quelques années après ils remonterent la Seine & l'Yonne pour ravager nos Provinces. Ces barbares qui inonderent la France n'étoient pas moins avides de goûter des délices de la Bourgogne , que les Gaulois l'avoient été de goûter de celles de l'Italie. Mais Robert , Duc de Bourgogne , & le Roi Raoul , son fils , protegerent particulièrement la Ville d'Auxerre : ce dernier Prince y fit souvent sa demeure , il vint même y mourir , & la nation Normande fut obligée de se renfermer dans une Province où elle s'est passée de vignes depuis ce temps-là.

On dit communément que chaque pays a son agrément. Ce proverbe est véritable , mais il ne dit point que chaque pays ait un agrément égal. Celui du Vin doit , ce me semble , surpasser tous les autres , & principalement un Vin qui est de bonne sève , qui ne sent aucun goût de terroir , qui a un feu bienfaisant & une vigueur mâle ; en un mot , qui est tel qu'un Prince qui veut prolonger ses jours , en peut faire son ordinaire. Un Vin qui est revêtu de toutes ces qualitez doit certainement passer pour du bon Vin. Mais je n'entreprends pas de faire l'éloge d'un bien si parfait , & si universellement reconnu. C'est une maniere que vous
D iij avez

si bien traitée, que je n'ose vous en tretenir davantage.

Souffrez seulement, Messieurs, que je joigne à cette Lettre une Piece de Vers qu'un habitant d'Auxerre, qui n'avoit d'autre lecture que celle des Auteurs de nôtre langue, a composée il y a environ soixante & dix ans. Il passa dans son temps pour un habile homme dans le genre d'écrire naturellement; & comme on connoissoit en lui ce talent, il en prit le surnom de *la seule nature*, (a) L'exemple au reste n'est pas unique, puisqu'on a fait, comme vous sçavez, beaucoup d'estime des Poësies d'un simple artisan de Nevers. Il est à présumer que ce Poëte naturel ne méprisoit point une liqueur dont il connoissoit si particulièrement la vertu bienfaisante. Il sçavoit sans avoir lû Horace cette grande verité de l'école Bacchique.

Nulla placere diu neque vivere carminibus possunt,

Qua scribuntur aqua potoribus:

Et il y avoit pourvû en écrivant directement contre les buveurs d'eau. Je vous en fais les Juges, Messieurs, permettez

(a) Il s'appelloit de son vrai nom Pierre Bailly: il étoit Conseiller en l'Election d'Auxerre.

que

SEPTEMBRE 1724. 1943

que je rapporte la Piece en son entier après que je vous aurai encore fait remarquer au sujet du bon Vin de Migraine que vous avez si dignement célébré, qu'avec toute la finesse & la délicatesse il ne laisse pas de pouvoir être transporté bien loin, & même dans les pays chauds. Il n'est pas étonnant d'avoir vû porter de nos jours du Vin d'Auxerre jusqu'à Coppenhague, presque au fond du Nord; mais la tentative n'étoit pas égale du côté du midy. Nous avons cependant eu un de nos Evêques qui en fit autrefois transporter avec succès jusqu'à Rome où il résidoit en qualité d'Ambassadeur du Roi François I. (a) Je trouve aussi que du temps de Charles V. sous le regne duquel on faisoit à Auxerre du Vin pour toutes les saisons, de même qu'aujourd'hui, les pourvoyeurs de la Reine Jeanne de Bourbon, son épouse, venoient y faire leur provision (b) Mais il est temps, Messieurs, d'écouter la seule nature s'exprimer par l'organe d'un Poëte sans études. Vous aurez la bonté de lui passer les termes du pays qui regardent uniquement la vendange, & qui ne conviennent qu'à la situation où nous nous trouvons aux approches de cette aimable saison.

(a) C'étoit François de Dinteville II. du nom.

(b) *Comput. an. 1375.*

D v Desf.

DESCRIPTION DES APPROCHES
de la Vendange, avec un éloge du Vin.

C'étoit en la saison où les raisins sont noirs ,
 Où les vignobles sont les plus beaux pour-
 menoirs ,

Au temps que les repas se font dessous les
 treilles ,

Qu'on y va décoiffer les meilleures bouteilles ,

Que la noire chicane accroche les procès ,

Que les Marchands de Vin préparent les fau-
 cets ,

Qu'on commence à coucher les chantiers dans
 les caves ,

Qu'on fait provision de fromage & de raves ,

Qu'on achète des sceaux , des cercles , des
 paniers ,

Que les plus vieux outils sont tirez des gre-
 niers ,

Qu'on voit de toutes parts venir les Bourgui-
 gnottes ,

Que les Maîtres Vanniers ne font plus que des
 hottes ,

Qu'on rafute les muids , qu'on lave les pres-
 soirs ,

Que l'on met en morceaux tous les méchants ,
 mouchoirs ,

Qu'on apprête par tous les couloirs & les tines,
 Qu'il

SEPTEMBRE 1724. 1945

Qu'il faut quitter le lit lorsqu'on sonne matines ,

Qu'un certain Nicolas tourne des broqueaux ,

Que toutes les maisons sont pleines de tonneaux ,

Qu'on voit tous les charrons travailler aux charrettes ,

Que tous les Taillandiers ne font que des serpettes ,

Que tous les Vignerons débitent leur Vin vieux ,

Qu'on entend les maillets retentir en tous lieux ,

Qu'un Bourgeois ne craint point de porter la gannache ,

Que le meilleur Boucher ne vend que de la vache ,

Que les petits enfans avec un chalumeau ,

D'un beau rouge pourpré se peignent le museau ,

Qu'on laisse les épis entassés dans les granges ;

Enfin c'étoit au temps qu'on attendoit vendanges ,

Quand Tircis me pria de lui prouver en vers :

Que le Vin est le sang de ce grand Univers :

Qu'on n'auroit point sans lui de plaisir dans le monde ,

D vj Que

1946. MERCURE DE FRANCE.

Que le Vin, en un mot, n'a rien qui le seconde.

Tirsis n'eut pas si-tôt déclaré son desir ,

Qu'une sainte fureur vint par tout me saisir ,

Ma veine auparavant sterile & refroidie ,

Dans cet heureux moment cessa d'être engourdie ;

Je demande une chaire , & quand je fus assis ,

Je prononçai ces vers pour contenter Tirsis.

Le Vin , quand il est bon , nous sert de Medecine ,

Il surpasse le suc de toute autre racine :

Le Vin pris le matin rend les hommes plus forts ,

Et quand il est bien frais il réjouit le corps ;

Le Vin fait rencontrer le petit mot pour rire ,

Le Vin , quand il est bon , fait bien faire & bien dire ;

Le Vin fait que nos cœurs sont des livres ouverts ,

Mais sur-tout le bon Vin fait composer des vers ;

Et je crois qu'Apollon n'est propice à Corneille ,

Qu'à cause que son nom rime avec la bon-reille ,

Qu'on n'eut jamais oui si bien plaider * Servin ,

* Fameux Avocat.

Qu'à

SEPTEMBRE 1724. 1947

Qu'à cause que son nom se terminoit en *Vin* :

Bref qu'on ne sçauroit voir d'excellent personnage ,

Qui n'ait quelque rapport à ce divin breuvage.

Un Soldat sans Bacchus n'est pas ami de Mars,

Sans son jus il ne peut affronter les hazards ;

Ce Conquerant fameux si connu dans l'Histoire ,

Dans ses travaux guerriers s'occupoit à bien boire :

Un Avocat farci de Grec & de Latin ,

Ne sçauroit bien plaider sans le secours du Vin ;

Un Juge n'auroit point d'esprit à l'audience ,

S'il n'avoit dans la tête un peu de cette essence ;

Un Procureur auroit , en parlant , le Hocquet,

S'il n'en prenoit devant que d'aller au parquet.

Un Huissier n'auroit point la parole assez forte

Pour en joindre aux causeurs de sortir de la porte :

Un Greffier vous dira qu'un petit doigt de Vin

Sert plus à son métier que trois doigts de sa main ;

Que s'il n'a déjeûné , sa vue est toute louche ,
Et

Et que tous ses écrits semblent des pieds de
mouche.

Un Sergent , s'il n'a bû , n'est pas assez hardi ;
Mais il fait le Démon quand c'est après-midy.

L'Artisan ne prend point plaisir à sa besogne ,
S'il n'a premierement enluminé sa trogne :

Quelle raison auroit un Maître Savetier ,
De donner le Lundi vacance à son métier ,

N'étoit qu'après avoir enflâmé sa cervelle ,
Ses yeux étincelans lui servent de chandelle ,
Ou bien qu'ayant goûté d'un excellent faucet ,
Il fait plus en un jour qu'il ne feroit en sept ;

Concluons donc ici que cet aimable jus ,
Des boissons que l'on vante efface les vertus :
Bienheureux le climat dont le terrain fertile ,
Peut donner de bon Vin comme fait nôtre
Ville ,

Heureuse ma patrie , heureux les Auxerrois ,
Qui dans toutes saisons ont des Vins à leur
choix ;

Mais des Vins savoureux , qui prolongeant la
vie ,

Ne sont pas de ces Vins qu'on nomme Vin de
Br.e ;

Jupiter à sa table en regale les Dieux ,

Et

Et les préfère aux Vins les plus délicieux :
 Paris , le grand Paris , où tout plaisir abonde,
 Trouve en nôtre liqueur une bonté profonde :
 Les Grands en veulent boire , & s'en trouvent
 fort bien.
 Mais je crois qu'il est temps de finir l'entretien,
 Je me sens alteré , qu'on nous apporte à boire ;
 Des bons Vins Auxerrois chantons par tout
 la gloire.

Je suis , Messieurs , &c,



*LETTRE du Pere Buffier , Jesuite , à
 M. de la R. , au sujet d'une Critique ,
 inserée dans le Mercure du mois d'Aoust
 dernier , & sur le Traité des premieres
 veritez , composé par le même Pere.*

JE n'ai point trouvé étrange , Mon-
 sieur , que vous ayez inseré dans vô-
 tre Mercure une Critique de mon Livre ,
 dès qu'il ne s'y trouve rien contre les
 regles de la politesse , que des personnes
 qui sçavent vivre se doivent mutuelle-
 ment. J'ai eu des difficultez sur l'ouvra-
 ge des plus renommez Metaphisiciens ;
 on peut en avoir sur le mien , cela est
 dans

1950. MERCURE DE FRANCE.

dans l'ordre. Celles qu'on m'objecte dans votre Mercure me paroissent peu considerables ; mais puisqu'elles ont arrêté quelqu'un , elles pourroient en arrêter d'autres ; & quand on cherche partout la verité , on est redevable à tous.

I. Je ne puis (dit le Critique) *avec le sens commun admettre des jugemens sans principe anterieur ; les idées même , s'il y en avoit , ne pourroient annoncer aucune verité , sans être la consequence d'un principe.* S'il comprend bien lui-même la difficulté qu'il propose , elle sera à elle-même sa propre solution. Car admettant pour tous les jugemens un principe anterieur ; ce principe anterieur est lui-même un jugement , où il ne l'est pas. S'il ne l'est pas on n'en pourroit tirer jamais de consequence , puisque toute consequence est un jugement ou proposition déduite d'un autre jugement ou proposition. Si le principe anterieur est lui-même un jugement , il faut bien qu'il soit admis par le sens commun : le Critique voudroit-il admettre un principe malgré le sens commun , & en dépit du sens commun ? Or ce principe anterieur admis avec le sens commun , est justement ce que j'appelle une des *premieres veritez* , dont je fais la recherche dans mon ouvrage.

II.

SEPTEMBRE 1724. 1951.

II. Le Critique voudroit réprover la quatrième des propositions que je cite pour exemple des premières veritez. La voici, *ce que disent & pensent tous les hommes en tous les temps, & en tous les lieux du monde est vrai*. Cette proposition, dit-il, est une conséquence du principe antérieur qui suit, c'est que *tous les hommes ne sont point d'accord à me tromper*. Je demande encore au Critique, ce principe antérieur est-il une première vérité ou non? s'il dit, *non*; ce principe ne sera donc plus principe, puisqu'il a besoin d'être prouvé, & qu'un principe ne se prouve point: s'il dit, *oui*; son objection retombe encore plus contre lui; puisqu'alors voilà un principe qui n'a point de principe ultérieur, & qui manifestement est admis par le sens commun; & ce que j'appelle une première vérité, de sorte qu'au pis aller, il n'y auroit qu'à substituer ses termes aux miens; & au lieu de mettre *ce que pensent tous les hommes est vrai*, on diroit: *tous les hommes ne sont point d'accord à me tromper*. Je lui donne à choisir, qu'il prenne à son gré l'une ou l'autre; puisque l'une ou l'autre est également la sorte de *première vérité* que je veux établir. Car il est indifférent que la première se tire de la seconde, ou la seconde de la première;

miere ; pourvû que l'une & l'autre se renferment reciproquement ; elles peuvent indifferemment se servir mutuellement , ou de consequence , ou de principe , comme je l'ai exposé au chap. VIII. de la seconde partie de mon Traité en parlant des *proprietez qui ne se déduisent pas plus réellement de l'essence , que l'essence des proprietez*. D'ailleurs il paroît que si les hommes ne sont point tous d'accord à me tromper , cela vient de ce qu'ils pensent vrai , dans le point où ils pensent tous la même chose.

III. Le Critique s'embarrasse l'imagination pour montrer que cette proposition , *il y a quelque chose dans nous qui s'appelle intelligence , & quelque chose qui n'est point intelligence , & qui a des proprietez differentes du corps* ; pour montrer , dis-je , que cette proposition est la consequence la plus compliquée. Il semble vouloir briller ici ; mais il brille à gauche , pour aller le chemin droit , il n'a voit qu'à montrer simplement de deux choses l'une , ou que la proposition dont il s'agit n'est pas une *verité* , ou qu'étant une verité elle n'est pas *premiere verité* , & c'est ce qu'il n'a pû faire. En effet , pour montrer que ceci n'est pas une verité , *l'intelligence n'est pas le corps* , il faudroit montrer qu'on peut juger sensé-

ment

SEPTEMBRE 1724. 1953

ment qu'une parcelle de matiere à force de modifications differentes peut devenir ou former une pensée , & c'est ce que personne n'a jamais pensé serieusement , donna-t'il dans tous les entortillemens du spinosisme : ceux même qui ont tenu les ames corporelles ont crû, à la verité, que ces esprits étoient attachez à un corps Aërien & subtil ; mais ils n'ont point enseigné que leur esprit ou leur pensée fut un corps ; leur idée pouvoit être embrouillée comme des Philosophes d'ailleurs très-renommez, l'est en certains points , témoin celle du P. Malbranche qui affirme d'un côté que *la nature de l'ame consiste dans sa pensée actuelle* , & qui d'un autre côté affirme que *nous n'avons point d'idée claire de nôtre ame* , & que *nous ne pouvons connoître la nature d'une chose*. Des Philosophes peuvent donc avoir enseigné quelque chose de contraire à des premieres veritez , & même avoir avancé des extravagances , quoique d'ailleurs ils eussent de l'esprit & du merite. J'en ai donné un détail & des exemples dans mon ouvrage. D'ailleurs si cette proposition est vraie , *l'intelligence n'est pas le corps , ou une pensée ne se mesure ni au poids ni à l'aune* ; (car l'une revient à l'autre.). Si , dis-je , cette proposition est vraie , elle est *premiere verité* , car elle n'a point de

de verité anterieure dont elle soit la conclusion. Quoiqu'il en soit , si certaines gens nient les premieres notions communes , on ne peut avoir de demonstration contre eux ; on ne peut leur opposer que le sens ou sentiment commun. A l'égard de ceux qui ne s'y rendront pas , je n'ai point d'autre Tribunal où les citer , & s'ils refusent de reconnoître cette Jurisdiction , je me console de perdre mon procès contre eux.

Je n'ose, Monsieur , pousser cette réponse plus loin dans la crainte de passer les bornes qui conviennent à vôtre Journal , & j'aime mieux remettre à un autre mois ce qui me resteroit à dire , en cas que vous jugiez ces matieres du goût des personnes qui lisent vôtre ouvrage , vous me le ferez sçavoir si vous le jugez à propos ; c'est pourquoi je vous adresse ce Memoire n'ayant pas l'honneur de connoître le Critique , ni par sa personne , ni par sa réputation.

Il est très - louable de chercher des éclaircissemens sur des sujets , qui sont la base de toute Philosophie , & même de toute science humaine ; mais pour s'accoutumer à philosopher juste , & pour s'y former l'esprit , je ne croirois pas necessaire d'avoir recours aux expressions éblouissantes qu'il employe. Que je lui

ai

SEPTEMBRE 1724. 1955

ai rendu facile la conquête de la vérité,
qu'elle est une aimable fugitive; qu'on la
cherche dans les routes arides de la medi-
tation, tandis qu'elle se trouve dans les
vastes contrées du sens commun. Agréez
que j'avertisse les Lecteurs qui auront
vû ces expressions du Critique de ne pas
s'imaginer qu'il les a prises de moi. Je
n'ai pas à beaucoup près tant d'esprit; &
quoiqu'il me revienne qu'elles sont à la
mode parmi certains beaux esprits, j'a-
voué que la simplicité du mien, trouve-
roit dans ces manieres de parler une sor-
te de Phébus qui meneroit au verbiage;
& c'est ce qu'un Philosophe doit avoir à
cœur d'éviter.



E L E G I E.

P Laintes, ennuis, chagrins, compagnes
des Amans,

Pourquoi me suivez-vous en des lieux si
charmans?

Venez-vous m'accabler dans ces lieux soli-
taires,

Qu'amour fit seulement pour ses plus doux
mystères?

Leur silence ne peut souffrir que les soupirs,
Qu'au

1956 MERCURE DE FRANCE.

Qu'au milieu des transports font naître les
plaisirs.

Ce n'est point un séjour de tristesse & d'al-
larmes ,

Les pleurs que j'y répands en profanent les
charmes.

Plaintes , ennuis , chagrins , pourquoi me sui-
vez-vous ?

C'étoit pour éviter vos redoutables coups ,
Que je cherchois la paix de cette solitude ,
Mais hélas ! pour calmer ma triste inquiétude ,
Est-ce en des lieux si beaux que je devois ve-
nir ?

Tout semble n'être fait que pour l'entretenir ,
Tout m'y parle à l'envi de l'objet que j'adore ,
L'éclat dont au matin je vois briller l'aurore ,
Le pompeux appareil du bel astre du jour ,
Plus brillant en ces lieux qu'en tout autre sé-
jour ,

Le teint frais & vermeil des fleurs dont la
nature ,

Vient étaler ici la riante peinture ,
Tout me trace d'Iris les dangereux attraits ,
C'est en vain que je veux en éviter les traits ,
Mes yeux toujours fatals aux repos de mon
ame ,

Trou-

SEPTEMBRE 1724. 1957

Trouvent en mille objets , cet objet de ma
flâme ,

Et mon cœur plus perfide encore que mes
yeux ,

Se plaît à la chercher & la trouve en tous
lieux.

M. Vergier.

*FAMEUSE Partie de Longue Paume ,
joinée à Auxerre , ensuite d'un cartel de
dési , le 6. & le 7. Aoust 1724. Extrait
d'une Lettre écrite de Bourgogne par
M.....*

L Es habitans de la Ville de Joigni de
tout temps , Emules de ceux d'Au-
verre , & jaloux particulièrement de la
justice renduë au Vin d'Auxerre dans les
Mercures de Novembre & Decembre
1723. projetterent un cartel de défi à la
Longue-Paume , contre M^{rs} d'Auxerre.
Les habitans de Joigni ont toujours passé
pour très-habiles au jeu de la Longue-
Paume , & on ne pourroit leur ôter cet
avantage sans leur faire injustice. Le car-
tel fut donc envoyé de la part des meil-
leurs joueurs de Joigni à ceux d'Auxerre,
qui quoique dépourvus pour lors de leurs
meil-

meilleurs Joueurs , le reçurent fort bien, quelque témérité qu'il y eut à y consentir. Les Joueurs de Joigni arriverent le cinq Aoust à Auxerre , & y furent reçûs avec toute la politesse possible.

On leur presenta une magnifique colation , un Saumon de plus de vingt livres , & du meilleur Vin du pays. On prit l'heure pour jouer le lendemain , & on convint de part & d'autre de jouer 40. pistoles. On se quitta pour ce jour-là , & les Joueurs de Joigni se retirerent avec plusieurs pieces de gibier , dont ceux d'Auxerre leur firent present.

Le lendemain Dimanche une simphonie conduite par les Gardes de Ville se trouva à la porte des Joueurs de Joigni , de la part de M^{rs} d'Auxerre , & elle a continué de jouer à leur suite jusqu'à leur départ.

On commença après le service cette fameuse partie , en presence des Juges choisis des deux Villes pour ce sujet. Les commencemens n'en furent pas heureux aux Auxerrois , qui perdirent ce jour-là jusqu'à 32. jeux. Le lendemain Lundi nos Athletes commençoient à rentrer en lice , lorsque la pluye les arrêta , & fit cesser le jeu. L'après-midi ne leur fut pas plus favorable. Un Joueur du côté des Auxerrois s'étant blessé au coude par une chute fut mis hors de combat , & ceux de
Joigni

SEPTEMBRE 1724. 1959

Joigni avoient toujors l'avantage. Toute la ressource des Auxerrois se trouva alors dans la personne & l'habileté de deux jeunes habitans , ausquels on doit & le rétablissement du jeu de la Longue-Paume dans Auxerre , & le gain de ce cartel. Ils s'appellent Millot , fils de M. Millot , Receveur de la Ville. L'aîné tenoit la *Passé* , & le plus jeune étoit au *Rabat*.

Ceux-ci mirent le lendemain Mardi tout en usage pour rétablir la partie , & ceux de Joigni firent tous leurs efforts pour soutenir leur avantage. Mais les deux freres Millot , aidez d'un habile servant , jouèrent avec tant d'adresse , & de bonheur , que contre toute esperance , ils remporterent enfin la victoire sur ceux de Joigni , qui cependant jouèrent avec beaucoup de vigueur , d'adresse & de grace ; mais fatiguez d'une si longue résistance , & se declarant vaincus , ils quitterent le champ de bataille à ceux d'Auxerre , ajoûtant *qu'ils étoient si épuisez , qu'il faudroit , s'ils jouoient davantage , les enterrer sous le toit* , que d'ailleurs ils étoient obligez de se retirer chez eux à cause de la Foire de S. Laurent qui arrivoit le lendemain.

Les Auxerrois ne pouvant rien exiger de plus , eurent la generosité de ne
E point

point se prévaloir autrement de leur victoire , de louer beaucoup ceux de Joigni , & de leur remettre la somme qui leur étoit acquise par la cession de la partie.

Comme le bruit du Cartel en question s'étoit fort répandu , cette partie fut jouée en présence d'un prodigieux nombre de spectateurs de toutes qualitez accourus des Villes , & lieux circonvoisins ; de sorte que les Joueurs Auxerrois n'avoient jamais reçu de si grands & de si longs applaudissemens. Ceux de Joigni , comme on l'a déjà dit , se retirèrent mais à petit bruit , & sans prendre congé , ce qui n'empêcha pas M^s d'Auxerre de donner le Repas & le Bal qu'ils avoient préparé à tout événement à M^s de Joigni.

Ainsi la jalousie des habitans de Joigni sur les éloges du Vin d'Auxerre , semble avoir produit un effet contraire , car la Ville d'Auxerre a toujours eu d'habiles Joueurs de Longue-Paume , & on prétend que leur adresse , & leur force dans cet exercice viennent en partie de l'excellente qualité des Vins Auxerrois.

Quoiqu'il en soit , on a fait plusieurs pieces sur cette aventure , & sur ce que les Joueurs de Joigni avoient allegué leur Foire de S. Laurent pour excuse de leur retraite : le couplet suivant est échappé à un de nos Poëtes, Sur

Sur l'air des Folies d'Espagne.

Chers Auxerrois , si vous voulez m'en croire,
Contre Joigni ne foyez en courroux ,
A ses Joueurs est survenu la Foire ,
Ont-ils mal fait de sortir de chez-vous ?

*EXTRAIT d'une Lettre de Lisbonne ,
sur un Monstre Marin.*

AU mois de Janvier dernier il parut dans ce Port un Poisson d'une grandeur extraordinaire , ayant monté par une des branches du Tage , le reflux le laissa sur le sable , où il fit entendre des mugissemens si horribles , que tous les habitans des environs en furent épouvantez ; les pêcheurs d'Almeda y accoururent , le tuèrent & le remorquerent jusques devant le Palais du Roi. Sa longueur est de 65. pieds , sa plus grande grosseur de 32. & sa hauteur de 10. la queue se termine en deux pointes , distantes l'une de l'autre de 13. pieds , l'ouverture de sa gueule est monstrueuse , six hommes y pouvant rester debout sans se toucher , & a environ 52. pieds de contour ; ses dents

E ij au

1962 MERCURE DE FRANCE.

au nombre de 292. pieds sont longues de 7. & celles de devant qui sont blanches de 3. & demi dans la partie superieure du palais; il a des poils long d'un doigt, de la nature de ceux du Sanglier, il a deux trous sur la tête qui lui servoient à respirer, ses yeux sont longs de 9. pouces, & distans l'un de l'autre de 9. pieds 9. pouces.



BOUTS-RIMEZ A REMPLIR.

Grêle

Loup-Garou

Maton

Femelle.

Pacelle

Poilon

Peron

Nacelle.

Preteur

Breteur

Pynck.

SEPTEMBRE 1724. 1963

Visigoth

Fagot

Olinde.

**EXTRAIT de plusieurs Plaidoyers
faits au College de Louis le Grand.**

LE 20. du mois d'Aoust dernier le Pere de la Sante, l'un des Professeurs de Rhetorique du College de Louis le Grand, fit reciter devant une nombreuse assemblée de personnes de distinction, plusieurs nouveaux Plaidoyers qui furent generalement applaudis; soit pour la solidité des raisons, la finesse des pensées, la délicatesse du stile, soit pour la maniere vive, gracieuse & animée, avec laquelle les jeunes Avocats soutinrent leur caractere. Le sujet de cette cause est énoncé en ces termes.

L'Empereur Charlequint ayant abdiqué l'Empire, & fait des gratifications considerables aux principaux Officiers de sa maison, destina son portrait enrichi de diamans à celui d'entre eux qui lui avoit rendu de plus importants services pendant le cours de son regne. Ce grand Prince, pour obvier à la jalou-

E iij sie

» lie que la préférence d'un seul pourroit
 » donner aux autres , ne voulut gratifier
 » aucun en particulier de ce précieux ga-
 » ge de son affection ; mais il chargea Phi-
 » lippe second , son fils , de remettre le
 » portrait à celui qui après un mûr exa-
 » men seroit jugé avoir mieux servi le
 » Prince & l'Etat.

» Il se présente cinq concurrens. Le
 » premier est un General d'Armée , hom-
 » me de cœur & de main , qui a signalé
 » sa valeur en plusieurs combats , & par
 » un grand nombre de victoires. Le se-
 » cond est un homme d'Etat & de Cabi-
 » net , sage & profond politique , qui a
 » suggéré à son Maître d'utiles projets ,
 » avec les moyens de les executer heu-
 » reusement. Le troisième est un homme
 » d'esprit & de tête , qui a régi les Fi-
 » nances avec beaucoup d'œconomie &
 » d'habileté. Le quatrième est un excel-
 » lent homme de Mer , qui a fait de nou-
 » velles découvertes , & de glorieuses
 » conquêtes dans le nouveau Monde. Le
 » cinquième est un homme de vertu &
 » de probité , confident zélé pour son
 » Prince , auquel il a tâché d'inspirer un
 » tendre amour pour ses peuples , & une
 » exacte précaution contre les écueils de
 » la Cour.

» Philippe , suivant l'intention de Char-
 les ,

SEPTEMBRE 1724. 195
les , nommé un de ses Conseillers d'E-
tat pour examiner les raisons des aspi-
rans , & pour décider auquel des cinq
sera donné le riche portrait. «

Nous nous contenterons d'extraire les
divisions de chaque Discours , d'effleurer
quelques-unes des principales raisons , &
d'insérer quelques traits répandus dans
les divers Plaidoyers.

1. Plaidoyer.

Le General d'Armée , qui parle le pre-
mier par la bouche de M. de Meulan , le
prend d'abord sur le ton d'un homme
qui se croit aussi sûr de vaincre au Con-
seil , que dans le combat , & prétend
avoir plus contribué que ses rivaux , &
à la gloire du Souverain , & à la sûreté
de l'Etat. C'est sur ces deux raisons qu'il
appuye son droit. Il fait surtout valoir
dans la premiere partie les travaux qu'il
a essuyé. Les perils qu'il a bravé pour le
service de son Prince , & en fait un pa-
rallele avec les occupations paisibles d'un
politique , qui promene ses idées dans
le réduit d'un cabinet délicieux , ou la
valeur des guerriers le met à l'abri des
insultes de l'ennemi. Dans la seconde par-
tie il fait voir le besoin qu'a l'Etat du
bras Guerrier , tant pour les guerres do-
E iiij mestri-

mestiques que pour les guerres étrangères.

Celles-cy lui donnent occasion de rappeler les fameux démêlez qu'eut Charlequint avec François I. & l'émulation de valeur, qui parut alors entre la France & l'Espagne. » C'étoit donc, dit-il, » sur nôtre valeur que l'Etat se reposoit » de sa sûreté ; eh ! à quels ennemis, » Grand Dieu, n'avions-nous pas affaire ? » presque à toute l'Europe liguée contre » la Maison d'Autriche, que l'on soup- » çonnoit d'aspirer à la Monarchie universelle ; mais surtout à cette Nation » voisine aussi émule de l'Espagne que » Carthage l'étoit de Rome, à cette Nation aussi brave, aussi terrible dans le » combat, qu'elle est aimable & polie » dans la société ; à cette Nation dont » l'humeur vive, bouillante & active a » tant de fois déconcerté le phlegme Espagnol ; à cette Nation qu'un échec » anime au lieu de l'abattre, qui semble » tirer des forces de ses défaites mêmes, » qui au milieu des plus grands desastres » trouve dans son esprit & dans son courage des ressources inépuisables ; à cette » Nation enfin conduite par un Roi guerrier, dont la valeur a été pour le grand » Charlequint même un digne objet d'émulation & de noble jalousie ; par un
Roi,

SEPTEMBRE 1724. 1967

Roi, qui n'a jamais paru plus courageux que dans son malheur, jamais plus libre que dans nos fers, jamais plus Roi que dans sa captivité, &c. »

Il conclut par faire entendre à ses concurrens, que s'il est vaincu en cette cause, ce sera la première fois qu'il l'aura été; que s'ils parlent, s'ils respirent encore, c'est à son épée qu'ils en sont redevables.

II. Plaid. Après ce premier Discours M. Mongin prenant la parole au nom du Politique, insinuë que la valeur étant naturellement présomptueuse, il n'est pas étrange que l'homme de guerre ait hardiment préféré sa profession à celle de l'homme d'Etat, & que plus accoutumé à combattre qu'à réfléchir, il n'ait pas assez approfondi la différence qui se trouve entre les services de l'un & de l'autre. Ensuite il s'attache à prouver que la Politique est l'ame du bon gouvernement, puisque c'est le ressort qui fait tout mouvoir au-dedans & au dehors d'un Royaume.

Le premier article est prouvé par une élégante exposition de tout ce que fait un homme d'Etat pour soulager son Prince dans les grandes affaires, pour lui épargner l'embarras d'un détail difficile, pour lui suggerer des vûes, & des pro-

E y jets

1968 MERCURE DE FRANCE.

jets utiles à son Empire. De-là l'Orateur
 passe à une description plus détaillée de
 tout ce qui concerne l'emploi d'un hom-
 me de Cabinet à qui le Prince donne sa
 confiance, il fait voir que ses soins s'é-
 tendent à tout, & représente ceux qui
 lui disputent le prix comme de simples
 subalternes qui n'agissent que par l'im-
 pression & le mouvement du genie qui
 les conduit & les dirige tous. Il attaque
 fut tout le Guerrier qui vient de traiter
 la Politique un peu trop cavalierement ;
 » car enfin , lui dit-il , si la Politique
 » n'avoit réparé les brèches que la va-
 » leur martiale avoit faites à l'Etat, qu'au-
 » roit produit cette continuité de victoi-
 » res & de triomphes ? Ce tissu de suc-
 » cès n'eut été qu'une calamité publique ;
 » la destruction de l'Etat eut bien-tôt
 » suivi celle de l'ennemi, & l'Espagne
 » eut vû renouveler pour elle ces jours
 » de triomphe tout à la fois funestes &
 » glorieux, qui faisoient la joye de Rome
 » & la désolation des Romains, où les
 » pleurs se mêloient avec les applaudis-
 » semens, & où la vûe du Captif enchaî-
 » né rappelloit à l'affligé Citoyen le sou-
 » venir d'un frere ou d'un fils, à qui ces
 » chaînes avoient couté la vie. Helas ! la
 » rapidité de nos conquêtes n'eut peut-
 » être servi qu'à ébranler les fondemens
 de

SEPTEMBRE 1724. 1969
de nôtre Monarchie, & Charlequint «
volant sur les ailes de la Victoire, por- «
tant le fer & le feu dans les Royaumes «
étrangers, aussi triomphant, mais aussi «
mauvais Politique qu'Alexandre, n'eut «
pas plus que lui laissé à ses successeurs «
la possession tranquille du Royaume de «
ses peres. »

Le second article qui regarde le dehors
du Royaume, représente l'homme d'E-
tat occupé à connoître à fond les interets
des Couronnes, à penetrer jusques dans
le Cabinet des Puissances étrangères, à
traiter avec tout ce qu'il y a d'esprits plus
fins & plus déliez en chaque Nation, à
se servir de son art contre son art même,
en surmontant la politique étrangere par
une politique plus raffinée. Au reste dans
l'éloge qu'il fait de sa profession, qui
l'engage en des intrigues & des negocia-
tions si délicates, il la vange de l'idée
desavantageuse qu'en a voulu donner
l'homme de Guerre, en peignant la Poli-
tique comme une honnête fourberie.

Je ne prétends, dit-il, en refutant son «
rival, je ne prétens donner le nom de «
vraye Politique, qu'à celle qui est fon- «
dée sur les lumieres d'une raison saine, «
d'un sens exquis, d'un esprit clair- «
voyant, qui découvre la ruse sans la «
mettre en œuvre; qui la combat noble- «

E vj ment

1970 MERCURE DE FRANCE.

» ment , & ne la subjugué que par un
» effort de prudence ; qui méprise assez
» la foiblesse d'une telle rivale , pour ne
» pas daigner se servir d'elle contre elle-
» même ; qui va toujours son droit che-
» min , pendant que ses adversaires cher-
» chent des détours ; qui de loin observe
» les pièges qu'on lui tend , pour n'y pas
» tomber , mais qui les élude sans ja-
» mais s'écarter de sa route , &c.

Il appuie ces preuves de l'autorité
d'un ancien , qui disoit qu'une bonne tête
vaut plus à l'Etat que cent mille bras , &
de l'expérience même qui démontre qu'on
a quelquefois vû en un même siècle
vingt & trente Guerriers illustres paroî-
tre sur le brillant Theatre de la Gloire ,
au lieu qu'en plusieurs siècles à peine
a-t'on vû deux ou trois grands Politi-
ques jouer un rôle glorieux sur la scène
du monde ; d'où il conclut qu'un homme
si rare est un homme bien précieux.

III. Plaid. M. Bazin plaide à son tour
pour le Surintendant des Finances , &
fonde son droit à la préférence , sur ce
qu'il a trouvé l'admirable secret d'enri-
chir le Prince sans surcharger le peuple ,
c'est-à-dire , que dans le cours de son ad-
ministration il a pourvû tout à la fois , &
à la splendeur du Trône , & au soulage-
ment de l'Etat. Double service , par où
il

SEPTEMBRE 1724. 1971

il prétend l'emporter sur les quatre autres aspirans.

D'abord il établit pour principe qu'il faut qu'un Souverain soit riche , que sans cela un Monarque ne pourroit soutenir les droits de sa Couronne , qu'il seroit le jouet de ses voisins , la risée de ses sujets , un vain phantôme de Majesté Royale , moins connu par son nom que par ses malheurs. Il vient ensuite aux soins qu'il s'est donné pour remplir les coffres de son Maître , & rappelle les grands succès qui ont été le fruit de cette opulence. Il prend delà occasion de faire sentir à ses concurrens , que c'est à son travail , & à son application qu'ils doivent les glorieux événemens auxquels ils ont eu part , & que sans lui tous les desseins échoüoient ; car sans finances le moyen de réussir dans les plus beaux projets ? Enfin il expose tout ce qu'il y a de critique & de délicat en son emploi , il en montre les dangers , l'attention qu'il faut avoir pour écarter , & ne point choquer d'avidés courtisans , dont le credit est dangereux , & à l'égard desquels une roideur inflexible peut rendre aussi criminel qu'une molle & lâche condescendance ; l'adresse dont il faut user pour empêcher le Souverain même d'être prodigue , afin de lui ménager les moyens d'être

liberal ; le risque qu'on court en contrariant par devoir & par zele les inclinations du Maître , quand elles sont contraires à ces vrais interets. Tous ces traits demandent une touche délicate.

Ce n'est pas le tout que d'enrichir le Prince , il le faut faire sans appauvrir le peuple , & prendre de si justes mesures que le Monarque en possédant de grands Trésors , ne cesse point de posséder les cœurs de ses sujets. C'est le grand art par où le Surintendant de Charlequin prétend s'être signalé dans la regie des Finances. Entre plusieurs moyens qu'il dit avoir mis en œuvre pour adoucir ce que les charges de l'Etat & les subsides extraordinaires pouvoient avoir d'odieux, il fait surtout valoir la précaution qu'il a eu de proportionner le fardeau à la portée des particuliers , en faisant tomber le poids des taxes les plus considerables sur ceux que leur opulence met plus en état de le soutenir , & sur les choses qui servent plus au luxe & à la vanité , qu'aux besoins & aux necessitez de la vie. Il s'applique à donner d'excellentes raisons d'une telle conduite , & conclut que le riche portrait du Prince ne peut mieux être adjugé qu'au principal auteur de la richesse publique , & qu'à un homme qui par ses soins a été le lien de la tendresse

SEPTEMBRE 1724. 1973

dresse du Prince envers son peuple , & de la tendresse du peuple envers son Prince.

IV. Plaid. M. Riquet de Bon-repos , chargé du quatrième Plaidoyer , soutient que les nouvelles découvertes & les conquêtes de l'homme de Mer réunissent en elles seules tout ce que les services des trois autres renferment de plus essentiel.

1° Il fait tête à l'homme de Guerre , & lui prouve qu'il a autant , ou plus contribué que lui à la gloire du Prince , & à la sûreté de l'Etat ; à la gloire du Prince , par la conquête d'une partie du nouveau monde qu'il a soumis à sa domination , & où il a fait connoître , craindre & reverer le nom de Charlequint ; à la sûreté de l'Etat par le nouvel accroissement de puissances qui rend l'Espagne formidable à ses ennemis , par le grand nombre d'esprits remuans & inquiets dont on a purgé le Royaume , & qu'on a transplanté dans les nouvelles Colonies , où ils trouvent un remède à leur indigence , & un préservatif contre la tentation de remuer dans l'Etat. Il ajoute que ses expéditions l'ont exposé à des périls sans comparaison plus grands que ceux du Guerrier , puisqu'il n'a pas seulement eu des hommes à combattre , mais encore les orages , les écüells , les tem-

1974 MERCURE DE FRANCOE.

tempêtes, le Ciel, la Mer, tous les éléments conjurez, ce semble, à sa perte, & à celle de son équipage, dont les miseres, les plaintes, les murmures, & le desespoir étoient pour lui un nouveau surcroit de peines & de travaux. Il pousse ce parallel, & prévient toutes les objections de son rival.

20. Il entreprend de prouver qu'il ne lui a pas fallu moins de tête pour venir à bout de réussir dans ses entreprises, qu'il en faut à l'homme d'Etat pour former ses grands projets de politique, & que loin de s'en tenir comme celui-ci à suggerer un Conseil au Prince, il a lui-même rempli tout à la fois dans les pays conquis tous les devoirs de Roi, de Gouverneur, de Magistrat, de Législateur, de Capitaine, de Soldat, &c. Cet article contient un ample détail de tout ce que doit faire un homme intelligent pour établir solidement des Colonies.

3°. Il insiste sur les obligations que lui a le Surintendant des Finances pour les richesses qu'on a tirées des mines du nouveau monde, & pour les sommes immenses qui ont depuis peu rempli le Trésor Royal, sans qu'il en coûtât d'autre peine au dépositaire de ce Trésor, que celle de recevoir ce qu'on lui envoyoit des pays nouvellement conquis.

SEPTEMBRE 1724. 1975

V. Plaid. Comme la modestie & le desintéressement du confident vertueux l'empêchent de venir disputer le prix en personne, un ami prend sa cause en main, & se propose de faire voir que l'homme de vertu a rendu un service d'autant plus signalé, qu'il a conduit plus sûrement son Prince aux deux fins principales du grand art de regner, c'est-à-dire, au bonheur du Souverain, & au bonheur des peuples. Ce fut sur ces deux avantages que roula le Discours de M. l'Abbé de Vercel à qui échût ce Plaidoyer.

Toute cette piece est un précis des maximes qu'on peut suggerer à un Prince pour lui apprendre l'art d'être heureux lui-même, & de rendre son peuple heureux. Sans nous arrêter à en faire l'Extrait, nous nous bornerons à un seul endroit par où finit ce Discours.

Ici, Messieurs, dit l'Orateur, un « seul point m'arrête, & semble donner « l'avantage au Politique sur l'homme de « vertu. Pourquoi, dira-t-on, ce Confi- « dent que l'on suppose si zélé pour le « bonheur du Prince & du peuple, n'a- « t'il pas dissuadé à Charles une abdica- « tion si opposée à ce double bonheur ? « Devoit-il souffrir qu'un Monarque si « propre à faire des heureux se lassât si « tôt de l'être ? » N'en

1976 MERCURE DE FRANCE.

» N'en doutez pas , Messieurs , le Con-
 » fident craignit une démarche qui pour-
 » roit être sujette au repentir , & forma
 » long-temps des oppositions à une retrai-
 » te qui privoit le monde de tant de ver-
 » tus , nées , ce semble , pour le bonheur
 » d'une infinité de peuples. D'ailleurs il
 » prévoyoit les interprétations malignes
 » qu'un siècle pervers ne manqueroit pas
 » de donner à une résolution si peu con-
 » forme à son goût , & à ses vœux inté-
 » ressez. Mais enfin quand après de lon-
 » gues épreuves & de vives remontran-
 » ces il vit l'Empereur déterminé à fui-
 » vre l'attrait puissant qui le portoit à sa-
 » crifier sa grandeur à son salut ; pou-
 » voit-il , devoit-il opposer sa voix à
 » celle du Ciel ? Convenoit-il à une ame
 » Chrétienne de blâmer dans un Roi Ca-
 » tholique , un Sacrifice que l'Antiquité
 » Payenne avoit admiré dans un Diocle-
 » tien ? Les vûes de celui-ci étoient-elles
 » à beaucoup près aussi nobles , aussi re-
 » levées que celles de celui-là ? De
 » plus ignoroit-il qu'il est plus beau ,
 » plus glorieux de mépriser un Trône
 » que de le posséder ; qu'un grand cœur
 » qui a la force de dédaigner l'Empire ,
 » en doit avoir assez pour dédaigner les
 » frivoles discours , & les froides raille-
 » ries de gens qui ont l'ame trop étroite ,

&c

SEPTEMBRE 1724. 1977

& les sentimens trop bas, pour esti-
mer une résolution heroïque, & supe-
rieure à la petitesse de leur genie.... En-
fin ne voyoit-il pas le Sceptre tomber
entre les mains d'un fils digne de rem-
placer le pere, & n'avoit-il pas lieu
d'espérer qu'au même temps que l'un
travailleroit au bonheur de son peuple
par ses vœux & ses prieres, l'autre le
procurerait par la sagesse de son gou-
vernement ? «

JUGEMENT.

M. d'Ombreval qui presidoit à cette
cause, & qui dans un préambule en avoit
proposé le sujet, avant de prononcer
après les discours entendus, établit cer-
tains principes qui devoient servir de
regles au jugement. Il fit envisager un
service public sous trois vûes différen-
tes, en lui-même, par rapport à celui
qui le rend, par rapport à ceux auxquels
il est rendu. Le considere-t-on en lui-
même, il faut examiner sa nature, son
objet, son étendue, sa continuité, ses
suites. Par rapport à celui qui l'a rendu,
on doit avoir égard aux motifs qui l'ont
engagé à le rendre, & à ce qu'il lui en
a coûté pour l'exécution. Par rapport à
ceux auxquels on a rendu ce service, on
doit

1978. MERCURE DE FRANCE.

doit surtout peser les avantages qu'ils en ont retiré.

Le Juge après avoir examiné les divers services suivant ces principes , & balancé toutes les raisons pour & contre , prononce enfin en faveur du Confident vertueux.

» Vous , dit-il au Guerrier , vous nous
» avez formé un Roi conquérant ; c'est
» beaucoup , mais est-ce assez ?

» Vous , dit-il à l'homme d'Etat , vous
» nous avez formé un sage & prudent
» Souverain , c'est beaucoup , mais ne
» reste-t'il rien à desirer ?

» Vous , dit-il au Surintendant des
» Finances , vous avez contribué à faire
» acquérir à Charles le nom de Prince
» liberal & magnifique , c'est beaucoup ,
» mais ce titre suffit-il ?

» Vous , dit-il à l'homme de Mer ,
» par vos conquêtes dans le nouveau
» monde , vous avez rendu Charles le
» plus puissant Monarque de l'Europe ,
» c'est beaucoup , mais n'est-il rien de
» plus ?

» Osons le dire. Il est quelque chose
» de plus grand , c'est de nous avoir don-
» né un bon Roi , ce titre seul renferme
» tous les autres. Un Roi qui aime son
» devoir & son peuple , est le plus pré-
» cieux de tous les dons. C'est ce que
nous

SEPTEMBRE 1724. 1979

nous devons aux sages conseils du Con- «
fident vertueux , & c'est pour cela mê- «
me que nous lui décernons le portrait «
du Monarque.... Si quelqu'un s'inscrit «
en faux contre ce jugement , qu'il com- «
mence par nous montrer quelque cho- «
se de plus estimable qu'une sublime «
vertu , &c. »



E N I G M E.

JE change très-souvent & de genre & de
nom ,

Aussi je suis toujours la même ;

Faite par une main suprême ,

Nul ne peut ajouter à ma perfection ;

Je ne suis pas si belle ,

Lorsque je suis nouvelle ,

Et cependant dans cet état ,

Je sers à distinguer un fameux Potentat ,

Je puis de quelques jours avancer la venue ,

De mainte personne inconnue ;

Sans me couper on me met par quartiers ;

Par une maligne influence ,

On dit que je fais les ratiers ,

Ami lecteur , crains-en l'expérience.

G. m

AD

AUTRE ENIGME.

L Es Princes & les Grands viennent souvent
me voir ,

Et sans manquer à mon devoir ,

Je ne rends visite à personne ,

Il ne faut pas qu'on s'en étonne ,

A des peuples entiers je dispense mes loix ,

Je commande même à des Rois.

A personne pourtant je ne ferme la porte ,

Je suis honnête sur ce point :

Je vois également les gens de toute sorte ,

Autant que je le puis je n'en rebute point.

Il est vrai que l'on paye en me rendant visite ,

Autrement , point de grace , on demeure de-
hors ,

Suis-je mâle ? femelle ? ou bien Hermaphro-
dite ?

Les deux sexes forment mon corps.

Pour me faire mouvoir il faut un Maître habile ;

Mais sans un certain point son sçavoir seroit
vain ;

A ses loix je ne suis docile ,

Que lorsque je lui vois un bâton à la main.

Ceux

Ceux qui ont expliqué les deux Enigmes du dernier Mercure , par la *Clef* & la *Perruque* ont rencontré juste.

NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS , &c.

O EUVRES-MESLE'ES de Madame de Gomez , contenant ses Tragedies , & differens ouvrages en Vers & en Prose. *A Paris , chez G. Saugrain , au Palais 1724. p. 399.* l'Épître Dedicatoire est adressée à M^{lle} Desmares,

La forme de ce Livre a paru un peu singuliere ; ce n'est proprement qu'une longue Lettre de Madame de Gomez , à une Dame de ses amies , à qui elle envoie tous ses differens ouvrages , tant en Vers qu'en Prose , & rend compte des raisons qu'elles a eues de les composer. Elles s'explique ainsi elle-même dès le commencement de la Lettre. *Il faut que vous soyez bien assurée , Madame , du pouvoir que vous avez sur moi , puisque vous dites que vous ne doutez point qu'aussi-tôt votre Lettre reçue , je ne subisse la loi que*
vous

vous m'imposez de faire imprimer tout ce que j'ai composé, soit en Vers, soit en Prose; mon amitié me fait regarder cette prière comme un ordre absolu, j'y souscris avec plaisir, puisque cela peut vous en faire, indépendamment de l'amour propre qui n'engage que trop un Auteur à montrer ses ouvrages. En voici de toutes sortes, & pour vous plaire, je vais mettre au jour des secrets que je n'avois osé confier qu'à mon Cabinet; mais pour me vanger en quelque façon de l'obéissance que vous exigez de moi, la Lettre que j'ai l'honneur de vous écrire fera le corps du Livre, & je n'interromprai tout ce que j'ai à vous dire que par mes Tragedies, mes pieces de Vers, & quelques Histoires qui en formeront les membres, esperant par-là moins ennuyer le public & vous aussi, Madame, qui m'y contraignez avec tant d'autorité, &c.

Les principaux ouvrages qui entrent dans cette Lettre, sont deux Tragedies, *Habis* & *Semiramis*, dont le public a vû les representations avec plaisir, & deux autres, *Clearque*, *Tyran d'Heraclee* & *Marfide*, *Reine des Cimbres*, qui n'ont jamais paru sur le Theatre: les *Epreuves*, Ballet heroïque en trois Actes, & une nouvelle *Ameriquaine*, sans compter quantité de petits Poëmes, Epîtres,

SEPTEMBRE 1724. 1783
tres, Rondeaux, Lettres en Prose &c
en Vers, Madrigaux, Chançons, Bou-
quets, Impromptus, Epigrammes, Etren-
nes, Acrostiches, &c.

Donnons quelque morceau qui puisse
faire juger du caractère de l'Auteur.

Madrigal.

Achante, cher Mirtil, veut élever des Tem-
ples,

Aux cœurs qu'un tendre amour engage sous
sa loi,

De la fidélité nous voyons peu d'exemples;

Mais s'il sçavoit, Mirtil, ce que je sens pour
toi,

S'il pouvoit concevoir jusqu'où va ma con-
stance,

Et quel plaisir je trouve à te garder ma foi,

Les Temples que construit sa charmante élo-
quence,

Sans doute, cher Mirtil, ne seroient dûs qu'à
moi.

Couplets sur l'air : *n'oubliez pas votre*
Houlette.

Le verre en main, je suis contente,

Je chante,

Et brave le destin;

F

Mais

Mais quand je vois finir mon vin ,
L'ennuy me prend , je me tourmente ,
Le verre en main , je suis contente ,
Je chante ,
Et brave le destin.



Pardonne , amour , ma tendresse ,
Me laisse ,

Faire à Bacchus la Cour ;
Pour ne te pas donner ton tour ,
J'aime trop le trait qui me blesse.
Pardonne , amour , &c.



Dans le Fauxbourg est un azile ,
Tranquille ,
Auprès du Luxembourg ,
Si vous y venez chaque jour ,
Je me mocquerai de la Ville.
Dans le Fauxbourg , &c.

La douzième Feuille du Spectateur
François vient de paroître , après plu-
sieurs mois d'interruption. Un fils re-
grette sensiblement la perte de sa mere ,
& en parle en ces termes. » Je ne me sou-
viens

viens pas de l'avoir jamais regardée «
 comme une personne qui avoit de l'au- «
 torité sur moi, je ne lui ai jamais obéi, «
 parce qu'elle étoit la maîtresse, & que «
 je dépendois d'elle, c'étoit l'amour que «
 j'avois pour elle qui me soumettoit «
 toujours au sien. Quand elle me disoit «
 quelque chose, je connoissois sensible- «
 ment que c'étoit pour mon bien. Je «
 voyois que c'étoit son cœur qui me «
 parloit, elle sçavoit penetrer le mien «
 de cette vérité-là, & elle s'y prenoit «
 pour cela d'une maniere qui étoit pro- «
 portionnée à mon intelligence, & que «
 son amour pour moi lui enseignoit sans «
 doute, car je la comprenois parfaite- «
 ment, tout jeune que j'étois, & je re- «
 cevois la leçon avec le trait de ten- «
 dresse qui me la donnoit; de sorte que «
 mon cœur étoit reconnoissant aussi-tôt «
 qu'instruit, & que le plaisir que j'a- «
 vois en lui obéissant, m'affectionnoit «
 bien-tôt à ses leçons mêmes. «

Si quelquefois je n'observois pas «
 exactement ce qu'elle souhaitoit de moi, «
 je ne la voyois point irritée; je n'es- «
 fuyois aucun emportement, aucun re- «
 proche dur & menaçant, point de ces «
 impatiences, de ces vivacitez de tem- «
 peramment qui entrent de moitié dans «
 les corrections ordinaires, & qui les «

F ij ren-

1986 MERCURE DE FRANCE.

» rendent pernicieuses , par le mauvais
 » exemple qu'elles y mêlent. Non , ma
 » mere ne tomboit pas dans ces fautes-là ,
 » & ne donnoit pas de nouveaux défauts ,
 » en me reprenant de ceux que j'avois ,
 » je ne lui voyois pas même un air severe ,
 » je ne la retrouvois pas moins accüeil-
 » lante , elle étoit seulement plus triste ,
 » elle me disoit doucement que je l'affli-
 » geois , & me caroissoit même en me
 » montrant son affliction , c'étoit-la mon
 » châtiment , aussi je n'y tenois pas ; un
 » jeune homme né avec un cœur un peu
 » sensible , ne sçauroit résister à de pa-
 » reilles manieres , non qu'il ne fut peut-
 » être dangereux de s'en servir avec de
 » certains caracteres ; il y a des enfans
 » qui ne sentent rien , qui n'ont point
 » d'ame ; pour moi je pleurois de tout
 » mon cœur alors , & je lui promettois
 » en l'embrassant , de ne lui plus donner
 » le moindre sujet de chagrin , & je te-
 » nois parole , je me serois même fait un
 » scrupule de la tromper quand je l'au-
 » rois pû ; ce mélange touchant de bon-
 » tez & de plaintes , cette douleur atten-
 » drissante , qu'elle me témoignoit quand
 » je faisois mal , me suivoit par tout , c'é-
 » toit une scene que je ne pouvois me
 » résoudre à voir recommencer ; son
 » cœur que je ne perdois jamais de vûe ,
 » tenoit

SEPTEMBRE 1724. 1987
tenoit le mien en respect , & je n'au- «
rois pas goûté le plaisir de la voir con- «
tente de moi , si je m'étois dit qu'elle «
ne devoit pas l'être , je me ferois repro- «
ché son erreur , &c. »

LE PASSE TEMPS AGREABLE , ou nou-
veau choix de Bons-Mots , Pensées in-
genieuses , Rencontres plaisantes , Gas-
conades , &c. Par M. J. B. R. corrigé &
augmenté considérablement dans cette
4. Edition. Par M. C. D. S. P. A Rot-
terdam , chez J. Hoihout , 2. vol. in
8° 1724.

LES OEUVRES DE M. ROUSSEAU ,
augmentées par l'Auteur de Pieces qui
ne se trouvent point dans l'Edition de
Londres. *A Amsterdam , chez Fr. Chan-
guien* 3. vol. in 12.

LES OEUVRES DE M. LE PAYS , con-
tenant ses Amitiez , Amours & Amou-
rettes , & ses nouvelles Oeuvres. *A
Amsterdam , chez P. le Coup , 2. vol.
in 12.*

OEUVRES d'Estienne Pasquier , Con-
seiller & Avocat General du Roi , en la
Chambre des Comptes de Paris , divisées
en deux tomes. *A Amsterdam , chez les*

F iij *Librai-*

1988 MERCURE DE FRANCE.

Libraires associez 1723. in fol. à deux colonnes.

LA SCIENCE, PRATIQUE DE L'IMPRI-
MERIE. A S. Omer, chez Martin-Dominique Fertel in 4° de 292. pages.

Pierre Humbert, Libraire à Amsterdam, a imprimé, & débite actuellement l'*Histoire du Concile de Pise*, par M. Lenfant en 2. vol. in 4°.

On imprime à Amsterdam par souscription chez Guillaume Barentz une Collection des vûes & antiquitez des sept Provinces unies, en 300. planches dessinées & gravées par Abraham Rademaker, avec leurs descriptions, en François, en Hollandois, & en Anglois, 2. vol. in 4°. Les souscriptions seront reçues jusqu'au 1. Novembre prochain, chez Barentz.

LES DROITS DES SOUVERAINS défendus contre les Excommunications & les Interdits des Papes. Par Fra-Paolo, Religieux Servite Consulleur de la République de Venise, dédié aux très-illustres Seigneurs les Inquisiteurs d'Etat en 1606. A la Haye, chez Fleuri Schenckler 1721. in 12. de 531. pages.

MEMOI-

SEPTEMBRE 1724. 1989

MEMOIRES de M^{re} Pierre de Bourdeille, Seigneur de Brantome. *A Leyde, chez J. Samelk* 1722. dix vol. in. 12. dont on a ajouté au titre du dernier : *contenant les Anecdotes de la Cour de France, sous les regnes de Henri II. François II. Henri III. & IV. touchant les Duels.*

HISTOIRE D'ANGLETERRE. Par M. de Rapin Thoyras. *A la Haye, chez Rogissart*, 2. vol. in 4°. 1724.

CARPENTARIANA, ou Remarques d'Histoire, de Morale, de Critique, d'Erudition & de Bons Mots de M. Charpentier de l'Académie Française. *A Paris, chez N. le Breton, Quai des Augustins*, in 12. de 491. pages.

Il paroît depuis l'année passée un Livre Latin, in 12. de 390. pages, imprimé à Paris chez Bienvenu, au Palais, sous ce titre : *Notes de Charles du Moulin, de George Loüet, & Antoine le Vailant, sur les matieres Beneficiales*, recueillies & mises en ordre alphabetique, par M. Sachot, celebre Avocat au Parlement.

ABREGÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, depuis l'établissement de la Monarchie

F iiiij Fran-

1990 MERCURE DE FRANCE.

Françoise dans les Gaules. Par le Pere Daniel de la Compagnie de Jesus. A Paris, rue S. Jacques, chez D. Mariette, J. B. de Lespine, & J. B. Coignard, fils 9. vol. in 12.

LE SAGE CHRE'TIEN ou les principes de la vraie Sagesse, pour se conduire Chrétiennement dans le monde. A Paris, chez N. le Clerc, rue S. Jacques, in 16. de 248. pages.

OBSERVATIONS sur la Saignée du Pied, & sur la purgation au commencement de la petite Verole, des Fièvres malignes, & des grandes maladies; avec un Traité contre l'Inoculation. Par M. Hequet, Docteur en Medecine. A Paris, chez G. Cavelier, rue S. Jacques 1724. vol. in 12.

Il paroît depuis peu une brochure in 4° de 64. pages, sous ce titre. *Les très-humbles Remontrances de l'Evêque de Montpellier au Roi.*

Autre Brochure: *l'Esprit de l'Eglise dans la celebration des Saints Mysteres.*

CONTES ET FABLES INDIENNES, &c. 2. vol. in 12. 1724. A Paris, chez G. Cavelier & Jacq. Ribou. MOEURS

SEPTEMBRE 1724. 1991

MOEURS des Sauvages Ameriquains ,
comparées aux Mœurs des premiers
temps. *Par le Pere Lafiteau , de la Com-
pagnie de Jesus.* A Paris, Quay des Au-
gustins , chez Saugrain 1724. 4. vol.
in 12. avec les mêmes figures.

LA DOUBLE INCONSTANCE , Come-
die en trois Actes , dédiée à Madame la
Marquise de Prie. Représentée pour la
premiere fois par les Comediens Italiens
du Roi , le 6. Avril 1723. *A Paris ,
chez F. Flahault , Quai des Augustins*
1724. in 8° de 132. pages.

Cette Piece n'a guere moins réussi que
la surprise de l'Amour, du même Auteur.
Le Public en attend un Extrait dans nôtre
Mercure ; nous nous y sommes engagez ,
nous allons remplir nôtre promesse.

ACTEURS.

Le Prince.

Un Seigneur.

Flaminia.

Lisette.

Silya.

Arlequin.

Trivelin.

Des Laquais.

Des Filles de Chambre.

F v

La

1992 MERCURE DE FRANCE.

La Scene est dans le Palais du Prince.

ACTE I. SCENE I.

*Silvia , Trivelin , & quelques femmes
à la suite de Silvia.*

Trivelin n'oublie rien dans cette première Scène pour faire sentir à Silvia tout le bonheur dont elle sera comblée , si elle consent à épouser le Prince qui l'aime ; mais Silvia ne lui répond que par des plaintes continuelles sur la violence que le Prince lui a faite , en la faisant enlever , & en l'arrachant à son cher Arlequin. Elle proteste qu'elle ne veut vivre que pour lui , & qu'elle ne prendra aucune nourriture , qu'elle n'ait vu son cher Amant. Trivelin lui promet cette chère vûe , Silvia se retire après avoir témoigné aux femmes qui l'accompagnent , pour lui faire honneur , que leur présence l'importune.

SCENE II.

Le Prince , Flaminia , Trivelin.

Le Prince demande à Trivelin s'il a quelques esperances à lui donner. Trivelin lui répond , que tous ses soins ont été inutiles auprès de Silvia ; il conclut qu'il

y

y a quelque chose d'extraordinaire dans cette fille-la , & qu'on ne la réduira jamais à ce qu'on veut. Flaminia dit au contraire qu'elle en viendra à bout , & qu'elle connoît trop son sexe pour defespérer de la victoire. *Silvia* , ajoute-t'elle , *n'est point sensible du côté de l'ambition , mais elle a un cœur , & par conséquent de la vanité : avec cela , je sçaurai bien la ranger à son devoir de femme.* Elle demande si l'on est allé chercher Arlequin. Le Prince craint que l'amour de *Silvia* ne s'augmente encore par la vûe de l'objet aimé ; mais Trivelin le fait résoudre à souffrir qu'on lui montre son cher Amant , en lui disant que , si *Silvia* ne voit pas Arlequin , l'esprit lui tournera sans doute , & qu'il en a sa parole. Dans cette Scene le Prince expose comment il a vû *Silvia* , & comment il l'a aimée. Flaminia se plaint à Trivelin du retardement de sa sœur , dont elle a besoin pour le projet qu'elle a dans la tête. La voici , lui dit Trivelin : après quoi il suit le Prince qui se retire pour laisser agir Flaminia.

Dans la troisième Scene , Flaminia voyant une mouche sur le visage de Lisette , la lui fait ôter , parce qu'il s'agit de plaire à un simple Villageois , qui croit que les femmes de la Cour doivent

F vj. être

être aussi simples & aussi modestes que celles de la campagne & des bois ; d'où l'Auteur prend occasion de critiquer les petites manières affectées & artificieuses des Coquettes. *Toutes ces impertinences-là*, dit Flaminia, *sont très-jolies dans une fille du monde ; il est décidé que ce sont des graces ; le cœur de l'homme s'est tourné comme cela , voilà qui est fini ; mais ici il faut , s'il te plaît , faire main basse sur ces agrémens-là , le petit homme en question ne les approuveroit pas , il n'a pas le goût si fort , lui , c'est tout comme un homme qui n'auroit jamais bû que de belle eau bien claire ; le vin , ou l'eau de vie ne lui plairoient pas.* Flaminia pour mieux engager Lisette à tâcher de se faire aimer d'Arlequin , lui dit que , si elle le portoit à l'épouser , le Prince feroit leur fortune. Elles se retirent toutes deux voyant venir Arlequin conduit par Trivelin.

Trivelin fait valoir à Arlequin dans la quatrième Scene la magnificence du nouveau séjour qu'il habite ; mais Arlequin garde toujours un profond silence , dont il ne sort qu'au nom de Silvia , que Trivelin prononce. Trivelin lui apprend qu'un Cavalier qu'il a vu quelquefois auprès d'elle l'a enlevée , & l'a remise entre les mains du Prince , qui , en étant deve-

SEPTEMBRE 1724. 1995
devenu éperdument amoureux , a résolu
de l'épouser. Arlequin n'y veut pas con-
sentir , quelques avantages que Trivelin
lui offre de la part du Prince. La seule
chose à laquelle il paroît sensible , c'est
la bonne chere , & c'est par-là que Tri-
velin se flatte de le prendre.

S C E N E V.

Arlequin , Trivelin , Lisette.

Lisette vient se montrer à Arlequin ,
sous prétexte de dire à Trivelin que le
Prince le demande. Trivelin se retire
pour les laisser tête à tête. Lisette n'ou-
blie rien pour plaire à Arlequin ; mais
bien loin d'y réussir , elle n'a que la honte
de se voir mépriser , & de s'entendre
appeller Coquette. Trivelin revient &
trouve les choses aussi peu avancées
qu'auparavant. Il emmene Arlequin pour
le faire promener en attendant l'heure
du dîner.

S C E N E V I.

Le Prince , Flaminia , Lisette.

Le recit que Lisette fait à Flaminia
des brusqueries d'Arlequin à son égard ,
font perdre toute esperance au Prince ;
mais Flaminia le rassure & lui promet
qu'elle

1996 MERCURE DE FRANCE.

qu'elle n'en aura pas le démenti ; qu'elle aime Arlequin , qu'elle prétend l'engager , & disposer en même temps le cœur de Silvia à se dégager , & à épouser un Prince qui peut la rendre infiniment plus heureuse que son premier Amant. Ils se retirent voyant revenir Arlequin avec Trivelin.

La Scene qui suit n'est que pour donner le temps à Flaminia de revenir avec Silvia.

S C E N E V I I I.

Arlequin , Silvia , Flaminia.

Arlequin & Silvia se revoient avec des transports de joye , dont Flaminia feint d'être charmée. Elle leur declare qu'elle est dans leurs interets , & surtout par raport à Arlequin , qui ressemble , dit-elle , à feu son époux, qu'elle regrette tous les jours. C'est par là qu'elle commence à s'insinuer dans le cœur d'Arlequin , qui lui témoigne quelque sensibilité. Elle se retire pour laisser ces deux Amans en pleine liberté de s'entretenir de leur amour. L'entretien est très-naïf , & très-tendre de part & d'autre. Flaminia revient pour avertir Silvia que sa mere vient d'arriver. Silvia prie Arlequin de ne la point quitter , & de la conduire

SEPTEMBRE 1724. 1997

duire vers sa chere mere. Flaminia lui fait entendre qu'il sera plus sçant qu'elle y aille toute seule, d'autant plus qu'on lui laisse toute liberté de voir son Amant tant qu'elle voudra. Silvia se rend aux conseils de Flaminia, & va seule trouver sa mere. Trivelin vient avertir Arlequin qu'on a servi, il témoigne d'abord qu'il n'a point d'appetit; mais son humeur gourmande le porte à demander à Trivelin si on lui fera bonne chere. Il prie Flaminia de venir dîner avec lui, pour achever de faire connoissance.

ACTE II.

La premiere Scene se passe entre Silvia & Flaminia; la premiere fait un portrait très-désavantageux de la Cour. Elle dit qu'il n'y a point de bonnefoi, & que chacun lui vient dire qu'elle n'a pas le sens commun de préférer un Villageois à un grand Prince. Elle ajoute que de tous les courtisans il n'y en a qu'un seul qu'elle seroit capable d'aimer, si elle n'avoit jamais vû Arlequin; c'est le Prince, même, qui l'a déjà vûe dans son Village, sans se faire connoître à elle. Flaminia ravie de voir les secrettes dispositions de Silvia, lui dit, pour la piquer au jeu, que toutes les Dames de la Cour raillent

1998 MERCURE DE FRANCE.

raillent le Prince de l'attachement qu'il a pour une beauté rustique, & qu'elles se disent les unes aux autres pour se consoler, que le Prince ne l'aimera pas longtemps. Silvia lui repond qu'elle seroit tentée de les confondre, si elle n'aimoit pas Arlequin autant qu'elle fait.

SCENE II.

*Le Prince sous le nom d'Officier du Palais,
Lisette sous le nom de Dame de la Cour,
Silvia & Flaminia.*

Silvia paroît agréablement surprise de voir le Prince qu'elle prend pour l'Officier de la Cour, dont elle vient de parler à Flaminia. Lisette sous prétexte de venir faire la reverence à Silvia, lui parle avec un mépris qui la met en colere, & l'oblige à la chasser.

SCENE III.

Le Prince, Silvia, Flaminia.

Le Prince affecte une grande colere contre cette Dame de la Cour, qui a l'insolence d'outrager celle qui doit être sa Souveraine. L'amour perce à travers ce feint couroux, il demande pardon à Silvia de ne pouvoir si tôt vaincre les premieres impressions qu'il a reçues dès le premier

SEPTEMBRE 1724. 1999

premier instant qu'elle s'est montrée à ses yeux. Silvia n'est pas fâchée de le voir si tendre, elle lui permet de l'aimer, mais sans prétendre rien de plus, puisqu'elle aime Arlequin, & qu'elle ne sçauroit en aimer d'autre. Voici comment l'Auteur la fait parler. *Eh bien ! aimez-moi, à la bonne heure ; j'y aurai du plaisir, pourvu que vous me promettiez de prendre votre mal en patience ; car je ne sçaurois mieux faire, en verité. Arlequin est venu le premier, voilà tout ce qui vous nuit : si j'avois deviné que vous viendriez après lui, je vous aurois attendu ; mais vous avez eu du malheur, & moi je ne suis pas heureuse.* Silvia prie son prétendu Officier de lui faire avoir raison de l'insulte que vient de lui faire cette impertinente Dame de la Cour qui est venue avec lui, il le lui promet & se retire. Flaminia invite Silvia à aller essayer les beaux habits que le Prince lui a fait faire. Silvia n'en veut point, parce qu'elle croit que le Prince veut son cœur en échange ; mais Flaminia la rassure en lui disant, que quand même elle refuseroit la main de Prince, il seroit trop généreux pour lui redemander les presens qu'il lui auroit faits. Silvia sort pour aller mettre ses nouveaux habits.

SCENE

SCENE I V.

Arlequin , Flaminia , Trivelin.

Trivelin fait semblant de se formaliser de ce que Flaminia invite Arlequin à aimer toujours Silvia ; il lui dit que c'est mal servir le Prince , & qu'il va l'en informer. Arlequin court après Trivelin , l'arrête , le menace , & le bat. Trivelin se retire dans le dessein d'avertir le Prince de la trahison que Flaminia lui fait. Flaminia feint d'en être au desespoir , par la seule raison qu'elle ne verra plus son bon ami Arlequin , & que sans doute elle sera exilée de la Cour. Ses regrets attendrissent Arlequin , & le portent à lui témoigner à peu près les mêmes sentimens que Silvia vient de marquer à son Prince travesti.

SCENE I V..

Arlequin , Trivelin , un Seigneur de la Cour.

Trivelin présente le Seigneur de la Cour à Arlequin , & le prie de lui être favorable. Le Seigneur dit à Arlequin que le Prince va l'exiler : pour quoi ? lui répond Arlequin , pour avoir médit de vous , replique le Seigneur. Arlequin lui refuse

se d'abord sa protection ; mais apprenant qu'il veut mettre Flaminia dans ses intérêts , en la mariant avec un cousin qu'il a , & qui peut faire sa fortune , il fait paroître de la jalousie , & lui promet de parler au Prince en sa faveur , à condition qu'il ne sera plus question du mariage de Flaminia avec le cousin. Dans cette même Scene le Seigneur de la Cour fait entendre à Arlequin que le Prince est au désespoir de l'avoir pour Rival , parce qu'il l'aime beaucoup ; ces bonnes manieres du Prince charment Arlequin , & le disposent à ce qui se doit passer dans le reste de la Piece.

SCENE VI.

Silvia , Arlequin , Flaminia.

Silvia & Arlequin se revoyent d'une maniere bien differente de la premiere entrevûë. C'est une tiedeur de part & d'autre qui prepare les Spectateurs à la double inconstance qui est le sujet de la Piece. Silvia dit à Arlequin qu'elle vient de voir cet Officier qu'elle avoit déjà vûë dans son Village , & le prie d'être de ses amis. Arlequin y consent , & de son côté il propose Flaminia pour faire la partie quarrée. Allons goûter , dit-il à Silvia , & à Flaminia , seulement pour nous

2002 MERCURE DE FRANCE.

nous amuser. *Allez, allez, Arlequin,* répond Silvia, *à cette heure que nous nous voyons quand nous voulons, ce n'est pas la peine de nous ôter notre liberté nous mêmes, ne vous gênez point.* Arlequin fait signe à Flaminia de venir. Flaminia le suit, sous prétexte de laisser Silvia en liberté de parler à ses Dames qui viennent lui faire visite.

SCENE VII.

Silvia, Lisette, & quelques Dames qui viennent à sa suite.

Lisette en demandant pardon à Silvia par ordre du Prince, lui fait de nouvelles insultes; Silvia la chasse une seconde fois, mais avec encore plus de colere qu'elle n'en a fait voir à la premiere injure.

Dans la huitième Scene Silvia témoigne à Flaminia un desir ardent de se vanger de cette Dame, qui vient de l'outrager sur nouveaux frais. Flaminia lui dit qu'il en est un moyen très-sûr, qui est de devenir la Souveraine de cette impertinente. Silvia lui répond qu'elle prendroit ce parti-là, sans Arlequin, qu'elle doit aimer. Flaminia convient que veritablement c'est un obstacle auquel elle n'a pas pensé d'abord, & qui vient très-

SEPTEMBRE 1724. 2003

très-mal-à-propos ; elle lui demande si elle aime bien cet Arlequin , & si elle croit en être fort aimée. Silvia se rappelle alors la maniere brusque , & impossible avec laquelle Arlequin vient de la quitter , pour aller faire collation. Flaminia lui fait avouer insensiblement qu'elle voudroit bien être débarrassée de ce Villageois qui l'empêche de se vanger des outrages que lui font toutes ces Dames de la Cour. Flaminia se retire voyant venir le Prince.

SCENE IX.

Le Prince, Silvia.

La vûë du Prince redouble la perplexité de Silvia. Elle veut le chasser , elle veut après le retenir ; elle souhaiteroit qu'il fut le Prince , pour avoir un prétexte de trahir Arlequin , & un moment après elle fait entendre que tout cela ne serviroit de rien. Elle lui dit enfin des choses si obligeantes , qu'il est prêt à lui découvrir qu'il est le Prince , mais quelques mots qui suivent les premiers l'empêchent de se découvrir. Il se retire avec elle pour lui faire voir une fête que le Prince , lui dit-il , a fait preparer pour elle , & voilà comment la fin de ce second Acte prepare le dénouement. Passons au dernier.

ACTE

ACTE III.

Nous sommes toujours plus longs que nous ne voudrions dans les Extraits des Pièces, sur-tout de celles qui ont réussi. Mais peut-être y perdrait-on, si nous étions plus courts. Rien ne met mieux au fait que de garder l'ordre des Scènes, & pour peu qu'on veuille instruire de chaque fond de Scène, on devient diffus malgré qu'on en ait. Cependant comme le Spectateur est assez instruit pour entrevoir le dénouement, nous allons être plus succinets sur ce qui nous reste à dire. Flaminia acheve de déterminer le cœur d'Arlequin en sa faveur, en lui disant que Trivelin a executé le dessein dont ils les avoit menacez tantôt, & qu'il la si fort desservie auprès du Prince, qu'elle vient d'être condamnée à un exil éternel. Arlequin pleure, & lui dit qu'il n'oubliera rien pour obtenir sa grace du Prince. Flaminia lui demande tendrement d'où peut naître l'intérêt qu'il prend à son sort; Arlequin lui répond enfin, que son amitié est devenue amour, qu'il est prêt à l'épouser, & qu'il fera croire à Silvia qu'il ne la quitte que de peur de nuire à sa fortune, en l'empêchant d'épouser le Prince. Pour Silvia,

com.

SEPTEMBRE 1724. 2005

comme elle aime véritablement cet Officier qu'elle ne soupçonne pas d'être le Prince, elle lui avoue qu'elle le Prince n'a que faire de venir lui demander une main qu'elle ne sauroit lui donner. L'Officier prétendu témoigne quelque défiance. Cette défiance oblige Silvia à vouloir jurer que jamais elle n'aimera le Prince; c'est pour lors que le Prince se fait connoître de peur qu'elle n'acheve son serment. Arlequin survient & dit à Silvia qu'il a tout entendu : *je n'aurai donc pas la peine de vous le dire*, lui répond Silvia avec sa naïveté ordinaire. La Piece finit par le double mariage du Prince avec Silvia, & d'Arlequin avec Flaminia.

*Lettre à M. Contelier, sur l'Edition
des Oeuvres de Racan.*

M. dans l'Epître Dedicatoire de votre Edition de Racan, vous promettez *un Recueil complet* des ouvrages de cet illustre Académicien. Voici les omissions que j'y ai trouvé, & dont je vous fais part. Premièrement les sept Lettres de Racan qui se trouvent imprimées dans le Recueil de Lettres nouvelles de Faret. Paris. Toussaint du Bray 1627. in 8°.

Une

2006 - MERCURE DE FRANCE.

Une Ode très-longue adressée au Cardinal de Richelieu ,

Richelieu qui des plus grands hommes.....

Cette Ode se trouve dans un Recueil in 8° intitulé les nouvelles Muses , imprimée à Paris 1633.

Il manque encore à votre Edition une Epitaphe de 12. vers , & un Sonnet à M. de Pisieux que l'on trouve page 409. & 433. des Délices de la Poésie Française , imprimé à Paris 1621. Toussaint du Bray in 8°.

Vous avez imprimé les Memoires sur la vie de Malherbe , à la tête de ses Oeuvres comme à leur place naturelle , mais ils devoient , ce me semble , être réimprimés une seconde fois dans l'Edition des Ouvrages de Racan , puisqu'il en est l'Auteur.

Les deux Odes à Balzac.

Ingrates filles de Memoire.....

Doctes Nymphes par qui nos vies....

N'étant sûrement qu'une correction l'une de l'autre , devoient par conséquent être imprimées à la suite l'une de l'autre ; & non séparément comme vous avez fait , en intercalant quatre Odes entre deux , ce qui induit à croire que ce sont

SEPTEMBRE 1724. 2007

sont deux pieces differentes.... Ces belles Stances , Thirsis , il faut penser à faire la retraite.... sont repetées deux fois , à la page 21. & 193. du 2. Tom. de vôtre Edition.

La Notte que vous avez placée au bas du Sonnet , *celui de qui la cendre....* ne me semble pas juste , au moins en toutes ses parties. Elle est fidellement copiée de la page 11. du Recueil d'Epigramme de Cl. Ig. Breugiere de Baranſe , imprimé in 12. chez le Clerc en 1700. T. 2. Voici comme cette Notte s'y trouve construite. *M. Racan fit ces vers pour servir d'Epitaphe à son pere , qui , comme on l'a dit , étoit Chevalier des ordres du Roi , & Maréchal de Camp ordinaire dans les Armées de Sa Majesté.* Ces mots , *comme on l'a dit* , sont relatifs dans le Recueil de Baranſe , à un abregé de la vie de Racan , qui est au commencement du volume ; mais à quoi se rapportent-ils dans vôtre Edition où cet abregé ne se trouve point.

Je pourrois ajouter encore quelques autres Remarques , & principalement sur l'ordre que vous avez donné aux pieces de Racan ; mais je les supprimerai pour ne vous point paroître trop importun. Il finit en vous faisant remarquer qu'il faut écrire *Bueil* , & non pas *Beuil* comme vous avez fait dans le frontispice. Je suis...

G. *Eloge*

Eloge de M. de la Fons, Lieutenant General de Police d'Orleans. Lettre écrite de cette Ville le 22. Aoust 1724. par L. L. D. L. P. D. à M. Lescar.

JE vous apprends, Monsieur, la triste nouvelle de la mort de M. Elie de la Fons, ancien Prevost & Lieutenant General de Police d'Orleans, arrivée aujourd'hui sur les cinq heures du matin; il étoit né à Orleans le 15. Fevrier 1669. par conséquent encore assez jeune, mais beaucoup usé de travail & d'austeritez, ayant vécu comme un Saint au milieu des affaires & des embarras du siècle: aussi n'a-t'il pû résister à une paralisie qui le surprit le 24. du mois dernier, en arrivant à Boisseau, Paroisse distante de quatre lieues de Vendôme, où il alloit voir un de ses enfans chez les P. de l'Oratoire. Quel coup de foudre pour sa famille! (a) & quelle perte pour cette Ville! une piété solide, une droiture sans égale, un désintéressement à l'épreuve de tout, une douceur toujours opposée à un tempéramment naturellement prompt & bouil-

(a) Il avoit épousé en premières nées une nièce de M. Millain, qui est auprès de Monseigneur le Duc, de laquelle il y a deux enfans, garçon & fille, actuellement vivants.

lant,

SEPTEMBRE 1724. 2009

lant, étoient ses vertus favorites : soumis à Dieu, fidele à son Prince, affable & prévenant, écoutant le pauvre & le riche sans distinction ; en un mot, un excellent Juge & un parfait Magistrat, qui a fait honneur à sa patrie. C'est avec de telles qualitez qu'il s'est attiré l'estime, la veneration & l'amour du public dans les Charges qu'il a occupées, & qu'il s'est acquis une grande réputation. Vous n'ignorez pas, Monsieur, que dès le commencement de l'année 1692. il fut Conseiller au Châtelet de Paris, qu'il se distingua par son application & son assiduité ; & qu'ensuite le 16. Decembre 1693. il passa à celle de Prevost d'Orleans qu'il a exercée, avec les talens qu'on lui connoissoit, l'espace de près de 30. ans, c'est-à-dire, jusqu'en Juillet 1723. Quoique fortement attaché aux devoirs de son état, cela ne l'empêcha jamais de satisfaire à ceux de Chrétien. La douleur m'empêche de vous en dire davantage ; je finis en vous assurant que jamais Magistrat n'est mort plus généralement admiré & regretté. Je suis, Monsieur, &c.

G ij

Lettre

*Lettre de M. l'Evêque d'Angers à M.
Decourti, Abbé de Saint Serge.*

Vous m'avez donné, Monsieur, la curiosité de lire dans la Gazette d'Hollande ce qu'on y a inséré, comme l'Extrait de l'Oraison Funebre que je prononçai dans l'Eglise de S. Denis le 4. du mois de Fevrier dernier, au Service solennel qui fut fait pour feu S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orleans. Il n'y a pas dans ce prétendu précis une seule ligne qui soit de ma composition, & s'il s'y trouve quelques idées qui m'appartiennent, elles y sont si estropiées, si déplacées, & si défigurées que j'ai peine moi-même à les reconnoître. Je crois, Monsieur, devoir cette declaration, à la verité, qui ne me permet pas de me laisser attribuer un ouvrage qui n'est pas le mien, & dont je cede tout l'honneur à l'Auteur inconnu qui a jugé à propos de le rendre public sous mon nom; je suis toujours avec tous les sentimens que vous meritez, & avec un attachement très-sincere, Monsieur, vôtre très-humble & très-obéissant serviteur. *Signé, L'EV. d'ANGERS.*

*Au Château de la Suze,
ce 1, Septembre 1724.*

Ex-

*Extrait d'une Lettre écrite par M. Adam,
Curé de la Paroisse du Valdavid, près
d'Eureux, le 22. Aoust 1724. sur un
effet singulier du Tonnerre.*

LE Tonnerre tomba Mercredi dernier
16. du courant, sur un gros Chêne à
50. pas de mon Presbitere, & le coupa
en deux, précisément par le milieu,
comme si on s'étoit servi d'une scie, les
deux bouts separez étant bien unis & bien
plats, sans qu'il y parut dans le moment
même aucun vestige de feu ni de chaleur.
J'allai voir la chose dans l'instant, & je
trouvai un de nos Païsans qui n'étoit qu'à
15. pas du Chêne quand cet arbre tomba
du coup de Tonnerre, lequel m'assura
n'avoir vû aucun feu dans le temps de la
chûte. J'ai crû jusqu'à présent que le
Tonnerre ne tomboit qu'en feu, en pluye
& en pierres. On ne voit au pied de l'ar-
bre aucune pierre qui ait pû servir à
cette separation; comment s'est-elle donc
faite? Vous pouvez voir dans le Mer-
cure Galant du mois de Septembre 1684.
un Curé de nôtre Diocèse coupé en deux
par le Tonnerre, & de la même maniere,
dans son Eglise: je sçai quantité d'effets
surprenans du Tonnerre; mais je n'en
sçavois pas où le sujet frappé fut coupé

2012 MERCURE DE FRANCE.

en deux, sans qu'il y parut de feu. Je vous prie, Monsieur, d'examiner ce Phénomène, & d'en faire part à vos amis. Je suis, &c.

On écrit de Troye en Champagne du 23. de l'autre mois, que le sieur Quinot, ancien Conseiller du Présidial de cette Ville, y étoit mort le 20. âgé de 65. ans, que le sieur Agnès, Chirurgien, avoit ouvert son cadavre, & avoit trouvé une pierre d'une grosseur extraordinaire, pesant près de cinq livres, dont le défunt ne s'est jamais plaint, & n'a senti aucune douleur qu'au commencement de la maladie qui n'a duré que douze jours.

HISTOIRE GENERALE DES PIRATES, depuis leur origine, & leur établissement dans l'Isle de la Providence jusqu'à présent, avec une Relation des aventures remarquables de deux femmes Pirates, nommées Marie Read & Anne Bonni, & un abrégé des Loix des Pirates entre eux. Traduit de l'Anglois par M. Jamison. A la Haye, chez A. de Rogissart 1724.

On mande aussi de Portsmouth que le 23. Aoust au matin, la Marée après avoir monté pendant une heure & demie s'étoit

SEPTEMBRE 1724. 2013

toit arrêtée , & avoit refoulé pendant près de trois quarts d'heure , après quoi elle avoit remonté à l'ordinaire. Depuis très-long-temps on n'a point eu d'exemple d'un pareil Phenomène.

L'Académie Françoisé celebra , suivant sa coutume le 25. du mois passé , la Fête de S. Louis , dans la Chapelle du Louvre. Pendant la Messe , qui fut célébrée par l'Abbé de Roquette , l'un des Quarante de l'Académie ; on chanta un Pseaume en Musique de la composition du sieur Dubouffet , & l'Abbé de Chancé , prononça le Panegyrique du Saint avec beaucoup d'éloquence.

L'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres , & celles des Sciences , celebrerent aussi la Fête de S. Louis , dans l'Eglise des Prêtres de l'Oratoire. On chanta le Pseaume , *In exitu Israel* , de la composition du sieur Dubouffet , & l'Abbé de Lustrac prononça l'Eloge de S. Louis.

L'Académie Royale de l'Histoire qui s'assembla le 13. Juillet à Lisbonne , fit lire publiquement un Discours préliminaire sur l'Histoire Latine de Lisbonne , qui est prête à paroître , & un Eloge du

2014 MERCURE DE FRANCE.

nouveau Pape qui fut généralement applaudi. A la fin de la Séance le Pere Pierre Monteiro, Dominiquain, remit au Secrétaire une Histoire des Réviseurs & Qualificateurs du Tribunal de l'Inquisition de Portugal, & de l'origine de ces emplois.

Les Académiciens appliquez, qui ont suspendu leurs conférences jusques au mois d'Octobre prochain, ont aussi fait publier un Eloge du Pape.

Le Docteur Barthelemi - Laurent de Gusman, l'un des Académiciens de l'Académie Royale de l'Histoire, lût dans la dernière Séance les Préliminaires de son Histoire de l'Evêché de Porto. Le Comte d'Ericeyra communiqua ce qu'il avoit extrait des manuscrits de la Bibliothèque du Comte de Vimiero, & vers la fin de l'Assemblée on distribua aux Académiciens des Exemplaires du Catalogue Historique, Chronologique & Critique des Evêques de Coimbre, depuis Elipando, premier Evêque de cette Ville, qui vivoit en 411. jusqu'à celui qui gouverne presentement ce Diocèse. M. François Leitaon Ferreira, Académicien, est l'Auteur de ce Catalogue, qui est rempli de recherches très-curieuses.

Le 19. du mois dernier le P. Hesnault
de

SEPTEMBRE 1724. 2015

de Montiron, de l'Ordre de S. Dominique, Docteur de Sorbonne, eut l'honneur de dédier sa Thèse de *Vesperie* à M. le Duc de Bourbon, dans l'Ecole de S. Thomas du Grand Convent; ce Religieux n'oublia rien pour rendre cet Acte digne de ce grand Prince, soit par la grande distribution des Theses & portraits de son Altesse Serenissime à la Cour & à la Ville; soit par la riche décoration de la salle. L'Assemblée qui étoit composée de personnes du premier rang, de tous les états, a rendu ce témoignage d'une commune voix. Le P. la Place, Docteur de Sorbonne, Prédicateur du Roi, qui étoit le Président de cet Acte, s'y distingua à son ordinaire par son éloquence, & par son érudition.

L'Eglise & les Lettres ont fait une perte considérable, en la personne de M. Jacques de Marsollier, Archidiacre de l'Eglise d'Uzez, & Auteur de plusieurs ouvrages, qui est mort à Uzez le 30. du mois passé dans la soixante-dix-huitième année de son âge.

M. de Woolhouse avertit qu'il continué depuis 35. années ses cours de *Pathologie* & de *Chirurgie Oculaire*, avec ses *revûes* & démonstrations generales de

G v toutes

2016 MERCURE DE FRANCE.

toutes les différentes maladies de l'Oeil sur des sujets vivans ; en sorte que trois de ces leçons générales suffisent pour faire connoître les 300. indispositions , auxquelles M. de Woolhouse , par de nouvelles recherches , a trouvé l'Oeil humain assujetti , & dont une bonne partie n'est seulement guérissable que par des opérations spécifiques de la main , que le sieur de *Woolhouse* enseigne aux Medecins & Chirurgiens de toutes les nations de l'Europe.

L'art d'*Ophthalmiatrie* est des plus anciens , des plus nécessaires , & des plus curieux ; cependant il a été délaissé ces deux derniers siècles , entre les mains des Secretistes d'Empiriques & d'aventuriers. M. de *Woolhouse* est le premier qui s'est mis en devoir de le rétablir sur son ancien pied , & de le revendiquer d'entre les mains des ignorans. Une bonne partie des Souverains de l'Europe a secondé ses bonnes intentions , & lui a envoyé de jeunes Medecins & Chirurgiens pour apprendre de lui cette science dont le peuple avoit besoin , étant fort maltraité par les mauvaises pratiques des soi-disans Oculistes , dont tout le talent consiste dans l'abbattement fallacieux des *cataractes* , & dans le débit de certaines eaux qu'on prend , comme universel-

SEPTEMBRE 1724. 2017

versellement bonnes pour routes les diverses indispositions des yeux , contre les principes constans de l'air , contre le sens commun , & le bien public : ces eaux & autres pareils remedes hazardez & impropres ne faisant pas seulement perdre du temps & de l'argent impunément aux malades , mais rendant les maux incurables , en causant des gonflemens , des excoriations , ulceres & taches à la cor-
née , en ramollissant & ôtant le tonus & ressort naturel aux membranes , avec bien d'autres mauvais accidens.

M. de Woolhouse declare à vûë d'œil , dit-il ; la nature du mal en question , en combien de temps il est guerissable , & par quels moyens , & il entreprend même la guérison à forfait par des medemens prompts , seurs & doux , quand la Chirurgie specifique n'y est pas absolument necessaire.

Les Empiriques & envieux font courir differents bruits touchant la mort , la perte de la vûë & l'abandon qu'ils prétendent que M. de Woolhouse a fait de sa profession d'Oculiste , depuis qu'il est logé à l'Hôpital Royal des Quinze-Vingts. Ils font même aposter des gens pour détourner les Etrangers qui viennent de toute part à Paris , pour se mettre entre ses mains. De sorte que M. de Woolhou-

G vj

se

2018 MERCURE DE FRANCE.

se (à qui ces malades sont adressez) ne les voit ordinairement que le dernier , après que leurs yeux sont devenus tout-à-fait incurables.

Le sieur Hardoin , Maître à Danser à Caën , qui s'est beaucoup appliqué à la Choreographie , & à l'art de la Danse , nous prie d'avertir ceux qui voudront avoir des Danses de lui, de prendre la peine de lui écrire à Caën , rue de Geole , en affranchissant les Lettres ; car il n'en recevra pas autrement. Chaque piece Manuscrite est de 5. liv. les caracteres de la Danse exceptez , qui sont de 10. liv. Ces prix diminueront de moitié quand ces ouvrages seront gravez , ce qu'il promet de donner incessamment avec un Livre sur l'art de Danser , &c.

Le corps de la nouvelle Caleche de campagne , que M. de Beringhen , Premier Ecuyer a fait faire pour le Roi , au sieur Fontaine , Sellier de S. M. a neuf pieds de long sur cinq de large. Elle est toute ouverte comme celle dont nous avons déjà parlé dans le dernier Mercure, avec des stores & des mantelets rouleés sous l'imperiale , qui est soutenuë par des montans de bronze doré , ornez de feuillages , & de quelques instrumens de chasse ,

SEPTEMBRE 1724. 2019

chasse , d'une composition legere , d'un dessein & d'un goût admirable , ainsi que tous les ornemens , soit du train , soit du corps de cette superbe voiture , & jusques aux pommes de l'imperiale , aux boucles des harnois , &c. tout enfin est caractérisé & recherché dans ce que l'imagination peut produire de plus noble , de plus gracieux & de plus élégant. Tous les ornemens & bas reliefs en bois , en bronze , ou en fer , sont dorez ; le morceau qui frappe le plus de cette espece , est une tête de Cerf , dont le bois s'éleve des deux côtez , & paroît former les deux Moutons où sont attachées les soupentes. Tous ces ouvrages sont du sieur Aise , Sculpteur , qui en a fait les desseins & les modeles. Douze personnes peuvent être placées à leur aise dans le pourtour interieur de la Caleche , du sol de laquelle s'éleve une table presque ovale , & sur laquelle on peut servir une collation , faire une partie de jeu , &c. on y entre par quatre portieres ; deux de chaque côtez , faisant parties des cinq panneaux qui décorent chacun des côtez de la Caleche , & qui sont peints par le sieur Oudri , ainsi que les deux grands panneaux du fond & du devant ; le petit bas relief doré qui sert de bordure à ceux-ci , est plus historié que les autres , & les orne-

2020 MERCURE DE FRANCE.

ornemens plus recherchez ; ce sont des instrumens propres à diverses chasses , & sur le haut un oiseau de proie chaperonné , qui semble dominer & servir comme de principal ornement. Les 12. panneaux dont on vient de parler qui peuvent passer pour 12. Tableaux terminez avec soin , ont reçu de grands applaudissemens à la Cour , où l'on est convenu que le sieur Oudri a un talent supérieur. Les sujets de ces differens morceaux sont des préparatifs de chasse , dans de belles vûes de payages. On voit dans le grand panneau du devant un relais de chiens couplez prêts à être lancez. Dans celui du derriere c'est un fond de forest avec un Cerf & deux Biches. Le panneau du milieu du côté droit represente des Herons , aux côtez des Levriers arrêtez , des Barbets qui courent sur des Canards , & aux deux bouts des trophées de chasse. Au côté gauche , des Cormorans dans l'eau au milieu & aux côtez des oiseaux de proie sur leurs cages , & les Chiennes couchantes du Roi , peintes d'après nature. Les deux bouts terminez comme le côté opposé par des trophées. Le Roi a vû avec plaisir cette ingenieuse & brillante Caleche , & S. M. s'est beaucoup amusée à en parcourir les ornemens.

Nous ajouterons avant que de finir cet

Sans repentir,
Depuis le temps que j'aime,

Sans

A vertical column of musical notation is located on the right side of the page. It consists of several staves, each with a treble clef and a key signature of one sharp (F#). The notation includes various notes, rests, and bar lines, appearing to be a fragment of a musical score.

nature. Les deux bouts terminéz comme
le côté opposé par des trophées. Le Roi
a vû avec plaisir cette ingenieuse & bril-
lante Caleche , & S. M. s'est beaucoup
amusée à en parcourir les ornemens.

Nous ajoûterons avant que de finir
cet

SEPTEMBRE 1724, 2027

cet article , que rien n'est plus éclatant
que de voir rouler le pompeux équipa-
ge , attelé de huit beaux Chevaux , lors-
que le Roi y est accompagné des Princes,
des Princesses , de quelques Seigneurs
& Dames de la Cour , dont la parure &
l'éclat des pierreries relevent encore ce
que cette Gondole roulante a de magni-
fique , sans parler de la garde & du nom-
breux cortège , dont Sa Majesté est tou-
jours suivie.

CHANSON.

Vos regards , belle Iris , ont fait naître
ma flamme ,

Et semblent chaque jour approuver mon ar-
deur ,

Ah les'ils n'expriment pas le secret de votre
ame ,

Pourquoi permettez-vous qu'ils séduisent mon
cœur ?

Vau de ville en Rondeau.

Sans repentir ,

Depuis le temps que j'aime ,

Sans

2022. MERCURE DE FRANCE.

Sans repentir, j'ai vu sept fois nos champs
fleurir.

Dieu d'amour, sous ta loi suprême,

Heureux qui peut vivre & mourir,

Sans repentir.



Sans repentir,

Avec celle que j'aime,

Sans repentir, nous cherchons à nous pré-
venir.

Sort heureux ! ô douceur extrême !

L'amour goûte moins de plaisir,

Sans repentir.



S P E C T A C L E S.

AU commencement de ce mois les Comédiens François ont donné deux Représentations seulement du *Parisien*, Comédie de Champmeslay en vers, & en cinq Actes qui n'a pas été goûtée du Public. Cette pièce fut jouée dans sa nouveauté au mois de Février 1682. Elle eut 14. Représentations alternativement avec la Tragedie de *Zelonide*, *Princesse de*

SEPTEMBRE 1724. 2023

de Sparte ; de M. Genest qui en eut quatre de plus. La sorte de réussite que cette Comedie eut alors , fut dûë , à ce qu'on croit , à la singularité d'un personnage de femme tout Italien , qui étoit joué avec beaucoup de grace & de finesse , par la Dlle Guerin , veuve de Moliere.

Le 26. Aoust les Comediens François remirent au Theatre la Comedie *des trois Cousines* , Piece en trois Actes ornée d'intermedes. Elle est de M. Dancourt , la Musique est de M. Gilier. Il y a 24. ans qu'elle fut jouée pour la premiere fois ; elle eut alors un très grand succès , elle n'a pas moins été goûtée à cette reprise ; & quoique les meilleurs Comediens soient presentement à Fontainebleau , cette Piece a été si bien remise , & les rôles si bien distribuez , qu'on doute qu'elle pût faire plus de plaisir , par tout autre choix d'Acteurs , & qu'elle pût attirer de plus nombreuses assemblées.

Noms des Acteurs.

La Meuniere , veuve de l'ancien Meunier. *Mlle la Mothe.*

M. de Lorme , beau-frere de la Meunier. *Le sieur de la Vuye.*

Colette , fille de M. de Lorme. *Mlle du Fresne.*

Louï-

2024 MERCURE DE FRANCE.

Louison , fille de la Meuniere. *M^{lle} Labbatte.*

Marotte , fille de la Meuniere. *M^{le} du Boccage.*

Blaise , garde Moulin. *Le sieur Armand.*

M. de Lépine , Intendant. *Le sieur le Grand le fils.*

M. Giflot. *Le sieur de la Torilliere le fils.*

M. le Baillif. *Le sieur du Brueil.*

Javotte , Paysanne. *M^{le} du Chemin.*

Troupe de Meuniers & de Meunieres.

Troupe de Bohemiens & de Bohemiennes.

Troupe de Pellerins & de Pellerines.

A C T E I .

M. le Baillif & la Meuniere ouvrent la Scene. La Meuniere demande des conseils à M. le Baillif, quoiqu'elle ait bien résolu de n'en faire qu'à sa tête. Elle lui dit d'abord qu'elle a deux jeunes filles , dont elle est très - embarrassée ; M. le Baillif lui conseille de les marier , aussi bien que sa nièce. La Meuniere lui répond que ce seroient-là trois nœces ; au lieu qu'il vaudroit bien mieux n'en faire qu'une. Vous avez raison , dit le Baillif , il faut les marier toutes trois le même jour

SEPTEMBRE 1724. 2025

jour ; vous ne m'entendez pas , répond la Meuniere ; quand je dis de ne faire qu'une nôce , c'est moi qui veux me marier toute seule , & je vous prie de me conseiller cela ; car aussi bien il n'en sera ni plus , ni moins. Le Baillif lui dit qu'elle a raison. Je vous remercie de vôtre bon conseil , lui dit-elle en le quittant : adieu , je vous prie de la nôce.

M. le Baillif , pour des raisons qu'il n'explique pas , n'approuve point le mariage que la Meuniere se propose , & se détermine à en avertir son beau-frere , afin qu'il s'y oppose de concert avec lui.

M. de Lorme , beau-frere de la Meuniere , commence par se plaindre à M. le Baillif des allures de sa belle-sœur , qui va d'un train à broncher , si l'on ne l'arrête : il lui dit que ce sont des nôces perpetuelles dans le Moulin , que Monsieur de Lépine , Monsieur Giflot , & Blaise , le garde Moulin , donnent fête sur fête. Monsieur le Baillif le surprend bien plus , en lui disant que la Meuniere croit que tous ces Amans sont sur son compte , & qu'elle lui a paru sur-tout pancher du côté du garde Moulin. M. de Lorme , jure de la traverser pour la gloire du défunt , qui étoit son frere.

Colette vient , on la fait jaser sur toutes

2026 MERCURE DE FRANCE.

tes ces fêtes galantes qu'on donne à sa Tante la Meuniere. Elle découvre à son pere & au Baillif, que la Meuniere a beau se croire l'objet de toutes ces fêtes ; que M. de Lépine en veut à Marotte, M. Giflot à Louïson. Pour Blaise, poursuit Colette, ma Tante est amoureuse de lui ; mais c'est de moi qu'il est amoureux. M. de Lorme, pere de Colette s'en fâche d'abord ; mais sa colere se tourne bientôt après en raillerie. Il dit à sa fille qu'elle a sans doute pris le change, & que c'est sa Tante qui est aimée du garde Moulin. Le voici, leur répond Colette, cachez-vous pour un moment, je vais le faire jaser & lui donner beau jeu.

Blaise ne croyant pas être observé fait sa declaration d'amour d'une maniere tout à fait naïve. M. le Baillif & M. de Lorme sortent brusquement de l'endroit où ils s'étoient cachez. Blaise se plaint à Colette de la trahison qu'elle vient de lui faire. M. de Lorme lui défend de parler à sa fille ; mais Blaise lui proteste qu'il n'en ira pas moins son train, & que pourvû que Colette y consente, ils se marieront bien sans son aveu.

L'intermede de ce premier Acte est composé de Meuniers & de Meunieres ; M. de Lépine ordonne la fête, s'est travesti

SEPTEMBRE 1724. 3027
vesti en Meunier aussi bien que M. Giflot.

ACTE II.

M. le Baillif, M. de Lorme & la Meuniere commencent ce second Acte. M. de Lorme irrité de toutes ces fêtes qui se succedent les unes aux autres, ne peut plus se contenir, & se retire de peur de s'emporter contre sa belle-sœur, en presence de M. le Baillif qui lui a conseillé de dissimuler. Il ne laisse pas de faire entendre à la Meuniere, avant que de la quitter, que tout ne se passera pas comme elle se l'imagine. La Meuniere fait connoître au Baillif qu'elle a fait des réflexions depuis qu'elle ne l'a vû, & qu'il lui semble que M. de Lépine lui conviendrait mieux pour mari que Blaise. Le Baillif convient de tout ce qu'elle veut & la quitte. M. de Lépine vient, la Meuniere qui s'en croit aimée, lui fait entendre qu'elle fait tomber son choix sur lui, & qu'il aura la préférence sur tous ses Rivaux. M. de Lépine qui en veut à Marotte, & qui pourtant veut laisser la Meuniere dans son erreur; lui dit qu'il ne sçauroit se résoudre à devenir son époux qu'elle n'ait pourvû ses filles. La Meuniere paroît très-éloignée

guée de goûter cette proposition, elle dit à M. de Lépine qu'elle pourra penser à marier ses filles dans neuf ou dix ans. M. de Lépine la quitte en la priant de faire réflexion sur ce qu'il vient de lui dire. La Meuniere mécontente de celui-ci, comme elle l'est déjà du Garde Moulin, rabat sur M. Giflot; M. de Lorme qui revient, & qui a entendu quelque chose du nouveau choix qu'elle veut faire, ne peut plus garder cette modération qu'il a tant promise au Baillif, & lui apprend tout, en jurant sans cesse de ne lui rien dire; il lui déclare que tous ces amoureux qui paroissent lui en compter se moquent d'elle, & en veulent à ses filles, que le Baillif même est d'intelligence contre elle; mais qu'elle n'en saura rien, parce qu'on veut la faire donner dans le panneau, sans qu'elle s'en doute. La Meuniere se retire fort en colère de tout ce que M. de Lorme vient de lui dire. Colette vient; M. de Lorme lui défend de se trouver à toutes ces fêtes qu'on donne dans le Village, Colette en est très-fâchée, elle lui dit en pleurant qu'il va la faire passer pour une ridicule; elle ajoute qu'il est arrivé une troupe de Bohémiens & de Bohémiennes qui doivent dire la bonne aventure à tous les garçons,

&

& à toutes les filles , & qu'il sera cause
 qu'elle ne sçaura pas la sienne. Tous ces
 gens-là , lui répond M. de Lorme ne font
 que mentir. Tiens , poursuit-il , leur
 science est si trompeuse qu'autrefois ils
 prédirent à ta mere qu'elle auroit des en-
 fans , tandis qu'ils venoient de me pré-
 dire que je n'en aurois point. Colette à
 force de prieres , fait enfin consentir son
 pere , à l'envie qu'elle a de se faire dire
 la bonne aventure ; mais il lui défend
 très-expressement de parler à Blaise , elle
 en est très-mortifiée ; mais il demeure
 ferme dans sa résolution , & la quitte en
 la menaçant de toute sa colere , si elle ne
 lui obéit pas sur ce dernier point Colet-
 te réfléchit sur la défense que son pere
 vient de lui faire , & sent qu'elle n'eut
 jamais tant d'envie de voir Blaise , que
 depuis que cette vûë lui est interdite. Ses
 deux Cousines, Marotte & Louïson arri-
 vent , & se plaignent toutes deux de ce
 que leur mere vient de leur défendre de
 voir M. de Lépine & M. Giffot , la dé-
 fense opere la même chose sur elles que
 sur Colette. L'expedient qu'elles pren-
 nent dans cette Scene qui est très-ingé-
 nieuse , c'est de faire sçavoir leurs senti-
 mens à leurs Amans sans leur parler. Co-
 lette se charge d'apprendre à M. de Lé-
 pine

pine que Marotte l'aime, & à M. Giflot qu'il n'est pas indifférent à Louïson; & Marotte & Louïson de leur côté promettent à Colette d'apprendre à Blaise le Garde Moulin, les favorables sentimens où elle est pour lui. Cela s'exécute comme il a été projeté; M. de Lorme promet aussi à M. de Lépine, & à M. Giflot de les servir dans leur recherche. Cet Acte finit par la fête des Bohémiens & Bohémiennes que Colette a déjà annoncée, en parlant à M. de Lorme. On a trouvé cette fête aussi galante que la première; mais on auroit souhaité qu'elle eut produit quelque chose pour le dénouement, & l'Auteur sembloit le faire espérer, en faisant dire à la Meunieré, avant la fête, qu'elle vouloit se faire dire sa bonne aventure, & que selon ce qu'on lui annoncerait, elle prendroit ses mesures pour se tirer de la perplexité où M. de Lorme l'avoit mise, en lui apprenant qu'on se mocquoit d'elle.

ACTE III.

Ce dernier Acte a paru brusqué, peut-être, faute d'avoir préparé le dénouement dans la fête du second. Marotte & Louïson apprennent à Blaise qu'il est aimé de Colette,

SEPTEMBRE 1724. 2031

Colette , comme Colette a appris à M. de Lépine , & à M. Giflot qu'ils le font de Marotte & de Louïlon. Blaise ravi d'apprendre les sentimens que Colette a pour lui , ne songe plus qu'aux moyens de l'épouser , malgré l'opposition de son pere. Il dit qu'il a imaginé un pelerinage qui pourra avancer les affaires , le propose à Marotte & à Louïlon , comme un expedient infailible pour faire réussir leur mariage avec leurs Amans. Il leur dit que dès qu'on est de retour de ces fortes de pelerinages , les parens des filles & des garçons , consentent à les marier ensemble , sans y apporter le moindre obstacle. Il va tout preparer pour cela. Colette qui survient est fort surprise que Blaise ne lui parle point ; ses deux Cousines lui disent que c'est à cause de la défense de M. de Lorme. Mais que cela n'empêche pas qu'elle n'en soit tendrement aimée. Elles lui parlent du pelerinage. Colette leur répond qu'elle n'y consentira jamais , & que c'est-là un enlèvement dans toutes les formes. L'expedient que l'Auteur lui fait prendre , c'est de consulter adroitement son pere , sans lui dire qu'elle soit du nombre des Pelerines. M. de Lorme ne songeant qu'à faire enrager la Meuniere , est ravi d'apprendre que M. de Lépine & M. Giflot

H vont

vont en pelerinage avec Marotte & Loui-
 son; Colette ravie de le voir approuver
 cet enlèvement le quitte, en faisant en-
 tendre aux spectateurs par un *aparte* qu'elle
 va donner ce conseil à ses Cousines
 de la part de leur oncle, & qu'elle va
 prendre celui de sa Tante pour elle-mê-
 me. La Meunier & M. de Lorme se
 raillent réciproquement, au sujet du
 pelerinage, ignorant la part qu'ils y ont.
 La Meunier qui a conseillé à Colette de
 partir avec le Garde Moulin, ne sçait pas
 que M. de Lépine & M. Giflot entmen-
 tent ses filles, & M. de Lorme de son
 côté ignore que Blaise enleve Colette.
 Enfin tout est éclairci. Le Baillif conseille
 à la Meunier de consentir au mariage
 de ses filles, après l'éclat du pelerinage;
 la Meunier y donne les mains, à la char-
 ge qu'il ne lui en coûtera rien; les deux
 époux y consentent. Blaise fait la
 même proposition à M. de Lorme, qui
 se détermine par la grande raison de *sans*
dot, & M. le Baillif épouse la Meunier.
 Ce dernier mariage a d'autant plus surpris
 les spectateurs que l'Auteur ne l'avoit
 nullement préparé. Quoiqu'il lui eut été
 très-facile de le faire. On convient même
 que cela auroit donné un intérêt au
 Baillif, qui n'ayant aucun motif qui le
 fasse agir dans toute la Piece, devient un
 person-

SEPTEMBRE 1724. 2033

personnage presque inutile. Au reste, quoiqu'il y ait cette Piece ne soit pas d'une exacte regularité, surtout pour les mœurs, on ne sçauroit disconvenir des agrémens qui y sont répandus partout. Les Scenes en sont très-vives & très-bien dialoguées, les Fêtes Gracieuses, la Musique naturelle, & le Ballet parfaitement desiné. Les entrées où les enfans du sieur d'Angeville ont dansé, ont fait un plaisir infini; la Dem^{le} Labat ne s'est pas moins distinguée dans le Ballet que dans les Pieces.

L'Académie Royale de Musique donna le 3. la dernière représentation du Ballet de l'*Europe Galante* qui avoit été remis sur le Theatre le 20. Juin dernier, & le 7. de ce mois on a repris *Thetis & Pelée*. Un nouvel Acteur a joué le rôle de Pelée, & le sieur Chassé, dont nous avons parlé dans nos précédens Journaux, a joué celui de Neptune, avec beaucoup d'applaudissement.

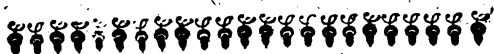
Les Theatres de Paris, qui avoient été fermés pendant huit jours, à cause de la mort du Roi d'Espagne, furent r'ouverts le Jeudi 21. de ce mois.

Nous parlerons le mois prochain du

H ij nou-

2034 MERCURE DE FRANCE.

nouveau Prologue des *trois Cousines*, & des *Bourgeoises* de qualité qu'on vient de donner avec succès au Theatre François, & on donnera des Extraits des *Bains de Charenton*, des *Vandanges de Champagne*, & des *Dieux à la Foire*, dernières nouveutez qu'on a données sur le Theatre de l'Opera Comique de la Foire S. Laurent.



NOUVELLES E'TRANGERES.

Turquie.

LE jeûne du Ramadan a été terminé le 5. Juillet à Constantinople, avec les ceremonies & les réjouissances ordinaires, & le même jour on a recommencé les conférences entre les Commissaires du Grand Seigneur & M. de Neplief, Résident du Czar à la Porte. On y est convenu le sept du partage des Provinces conquises de part & d'autre en Perse. Ce traité qui a été signé le 8. à la Porte a été envoyé le 12. à Petersbourg pour en avoir la ratification de Sa Majesté Czarienne, & quoique les articles en soient tenus fort secrets, on confirme cependant que Sa Hauteffe n'est point obligée de réunir ses forces à celles du Czar pour

SEPTEMBRE 1724. 2035

pour chasser Miry-Mamouth , quoiqu'elle le regarde comme un usurpateur , & qu'elle ait promis de reconnoître le jeune Roi de Perse en qualité de legitime Souverain , aussi tôt que le Czar l'aura remis sur le Trône de ses yeux , suivant le traité d'alliance conclu entre Sa Majesté Czarienne & ce jeune Prince.

M. Dierling , Résident de l'Empereur a eu une audience du Grand Visir qui l'a assuré qu'à la recommandation de Sa Majesté Imperiale le Grand Seigneur avoit abandonné le projet qu'il avoit formé , de demander à la République de Venise un certain Territoire de l'Albanie , qui étoit à la bienséance de Sa Hauteffe , & qui devoit lui appartenir si on faisoit un reglement plus exact des limites.

On voit depuis quelques jours des copies des six articles principaux du Traité conclu le 8. Juillet entre le Grand Seigneur & le Czar. Les trois premiers concernent les limites des frontieres de toutes les Provinces qui ont été conquises , ou qui sont occupées presentement , tant par les troupes de Sa Hauteffe , que par celles de Sa Majesté Czarienne , & de celles que ces deux Puissances se sont cedées mutuellement. Par le quatrième article le Grand Seigneur consent de reconnoître le Prince Thamas pour succes-

H iij seur

2036- MERCURE DE FRANCE.

leur légitime à la Couronne de Perse , & pour Roi aussi-tôt qu'il sera paisible possesseur du Trône de son pere, Par le cinquième Sa Hauteſſe & le Czar sont convenus d'une garantie reciproque pour l'exécution du Traité, en cas que le Prince Thamas refuse de consentir au dénombrement de ses Etats. Le sixième contient une convention particulière sur la quantité de vivres & de munitions de guerre que la Porte promet de fournir à ce Prince, & sur le nombre de troupes que le Czar doit lui envoyer pour le mettre en état de chasser l'usurpateur Miry-Mamouth. A l'égard de ce dernier le bruit court qu'on est disposé à lui faire un accueil favorable, en cas qu'il se retire sur les terres du Grand Seigneur, & que comme il a la réputation d'être un bon General, Sa Hauteſſe lui donnera un emploi considerable dans ses armées.

Russie.

ON a publié depuis peu en ce pays, que ceux qui voudront se servir des bâtimens de poste, qui ont été établis pour passer de Lubec en ce pays, & de Petersbourg à Lubec pourront s'y embarquer, en payant le droit de passage tel qu'il a été fixé, mais sans être obligez de prendre des passeports du Résident du Czar

SEPTEMBRE 1724. 2037

Czar à Hambourg ; ainsi qu'on l'avoit publié dans quelques ports de la Mer d'Allemagne.

On écrit de Tobohkoy en Siberie , que la caravane destinée pour la Chine en étoit partie le 22. Juillet dernier , & que deux des principaux negocians Moscovites étoient chargés de Lettres de Créance , & des pleins pouvoirs du Czar pour conclure un nouveau Traité de commerce avec l'Empereur de la Chine.

Pologne.

Les Diettes particulieres de la Haute Pologne & du Palatinat de Masovie continuent leurs assemblées avec assez de tranquillité. Les dernières instructions qui leur ont été envoyées de la part du Roi y ont été lues sans exciter de contestations ; mais le Memoire de l'Empereur , communiqué par l'Abbé Silva son Ministre , au sujet du Traité d'alliance conclu en 1677. entre le feu Roi Jean III. & l'Empereur Leopold , n'a pas été reçu favorablement.

On écrit de Dresde que la Princesse Electorale de Saxe , étant en Carosse pour se rendre à Monzbourg , où elle doit faire ses couches , avoit été surprise en chemin d'un orage si violent , qu'elle n'avoit pu se mettre à couvert dans au-

H iij cune

2038 MERCURE DE FRANCE.

cune maison de la route , & que la Comtesse de Veiffenls qui étoit à côté d'elle dans le Carosse , avoit été frappée du Tonnerre sans qu'il fut arrivé aucun accident à la Princesse , à laquelle on fait garder le lit pour prévenir autant qu'on le pourra les suites fâcheuses de la frayeur qu'elle a eue.

La nuit du 24. au 25. Aoust dernier , on vola à Varsovie dans le Palais Royal une quantité considérable de meubles précieux , sans qu'on ait pu découvrir les Auteurs d'un larcin si hardi.

Suede.

PAr le Traité conclu entre le Roi de Suede & le Czar , les Suedois ont la liberté de s'insérer dans le commerce de la Compagnie Orientale de Moscovie. Plusieurs negocians de ce pays ont déjà remis des fonds à Petersbourg.

Le Roi qui ne neglige rien de ce qui peut contribuer à l'augmentation du commerce de ce Royaume , rendit ces jours passez un Edit , par lequel Sa Majesté promet à tous ceux qui ont du talent pour les Manufactures & les Arts , & qui voudront s'établir dans ses Etats , de leur permettre le libre exercice de leur Religion , & de les faire jouir de tous les privileges accordez aux étrangers qui ont

SEPTEMBRE 1724. 2039
ont fixé leur demeure dans ce Royaume.

Allemagne.

L'Empereur a ratifié la résolution prise dans la Diette de Ratisbonne, par rapport aux Déserteurs que les Princes de l'Empire sont convenus de se rendre dorénavant.

On doit publier incessamment un Decret Imperial, portant défenses à tous les sujets de l'Empereur de vendre des Chevaux aux Etrangers, pour les mêmes raisons énoncées dans un semblable Decret, qui fut publié avant la dernière guerre.

La grande secheresse qui regne dans toute l'Allemagne depuis la fin de l'Eté, fait grand tort aux biens de la terre, surtout aux vignes. On mande la même chose de Piémont, où les chaleurs sont excessives : cela est general presque dans toute l'Europe.

On célébra à Munich le 28. d'Aoust dernier, la relevée des couches de la Princesse Electorale, on chanta une Messe solennelle, & un *Te Deum* en Musique au bruit de l'Artillerie, &c. & le soir on se transporta au Palais de Nimpherg où la jeune Princesse representa à la Tragedie de Mithridate Monime. Le Prince Electoral y joua le Rôle du Roi, & les Ducs Ferdinand & Theodore, ceux de ses deux

Id v La

La grande chasse que l'Electeur Palatin avoit fait préparer sur la Montagne de Diepsberg, avec tout ce qu'il falloit pour forcer le gibier à se jeter dans le Neckre, entre Neckar-Steinach & Neckar-Gemunt, s'est faite avec tout le plaisir & le succès possible. Il y avoit plus de 300. Cerfs, mais dont il n'en fut tué qu'une trentaine, personne n'ayant eu la permission de tirer que les deux Princes, freres, le Comte Palatin, hereditaire de Sultsbagh, le Prince Henry, de Hesse-Darmstadt, de la Comtesse de Taxis.

On apprend de Hagen dans le Comté de la Marck que le 10. de ce mois il y avoit eu un incendie si prompt & si violent que 70. maisons, outre les granges & les étables, en ont été entièrement consumées en peu d'heures, avec tous les grains & fourages de la recolte.

Selon les derniers avis de Suede on a publié à Stokolm, au commencement de ce mois, le Résultat des délibérations de la dernière assemblée des Etats du Royaume de Suede. L'un des principaux articles qui concerne la maniere de proceder à une nouvelle élection, lors de la vacance du Trône, ordonne qu'après la mort du Roi, les Etats du Royaume seront convoquez pour s'assembler de leur propre autorité le trentième jour de son décès ;

decès; que le Senat sera tenu d'indiquer à tous les Ministres Etrangers qui se trouveront dans le Royaume, un lieu commode où ils seront obligez de se retirer avec leurs familles & leurs Domestiques, pendant tout le temps que les Deputez des Etats seront assemblez pour l'élection, afin de leur laisser la liberté entiere des suffrages.

Le 6. de ce mois M^r Proby, & Vankessel, députez de la Compagnie de Commerce des Pays-Bas, présenterent le Lion d'or de redevance à l'Empereur à Vienne, dont S. M. I. parut très-satisfaite.

Grande Bretagne.

LE 17. Aoust le Roi tint un Conseil à Kinsington, dans lequel on délibéra sur les Lettres Patentes que Sa Majesté a accordées au sieur Wood pour faire fabriquer des Monnoyes de Cuivre dans le Royaume d'Irlande, & il fut décidé qu'il n'en pourroit faire fraper que pour quarante mille livres sterling, au lieu de cent mille huit cent livres portées par le premier privilege, & que les particuliers ne seront obligez de recevoir que pour cinq sols de monnoye dans chaque paiement.

Italie.

LE huit Aoust le Cardinal de Polignac, dont la santé est parfaitement rétablie, alla avec un cortège magnifique à l'audience du Pape, pour remercier Sa Sainteté de la bonté qu'elle avoit eue de le venir visiter pendant son indisposition. Le 28. le même Cardinal alla aussi à l'audience du Pape pour lui faire part que le Roi très-Chrétien l'avoit chargé du soin de ses affaires à la Cour de Rome.

La République de Genes a associé à la Noblesse de l'Etat, le Duc de Gravina-Orsini, neveu du Pape, & tous les descendants en ligne directe.

Le 31. Aoust l'Archevêque d'Ambrun qui a été chargé des affaires de France depuis le 5. Decembre 1721. jusqu'à présent, eut son audience de congé du Pape.

A l'égard de la réforme du Clergé que le Pape s'est proposé de faire, les trois Cardinaux qui ont eu ordre d'en dresser le projet, ont déclaré qu'à moins que Sa Sainteté ne nommât une Congregation complete, ils ne vouloient pas s'exposer aux suites des plaintes que cette réforme ne manqueroit pas de leur attirer, d'autant plus qu'il s'agit d'abolir certains usages, dont la suppression interesse toute la Ville.

La

SEPTEMBRE 1724. 2043

La petite verole fait beaucoup de ravages en ce pays-ci , & surtout à Rome , où il est mort près de 2000. personnes depuis trois semaines.

On écrit de Genes que la Princesse Polixenne de Hesse - Reinfels - Rodembourg étoit arrivée à Thonon le 19. Aoust vers les huit heures du matin ; qu'elle avoit été reçue à la descente de son Brigantin par le Roi de Sardaigne , accompagné du Prince de Piémont ; que ce Prince & la Princesse son épouse avoient reçu la Benediction Nuptiale dans la principale Eglise du lieu par les mains de l'Evêque d'Annecy , & que le 22. au matin , toute la Cour étoit partie pour se rendre à Chambery , où elle n'étoit arrivée que le 24.

On mande de Genes que les Juifs y paroissent presentement avec la marque que la République leur a donnée de porter pour être reconnus , & qu'ils portoient autrefois. C'est un ruban jaune long de huit pouces , & large de trois attaches au côté gauche de leur veste.

On apprend de Geneve que la Loterie qu'on y a établie commence à se remplir. Elle est composée de 25000. Billets, & de 20000. Lots divisez en huit Classes, dans lesquelles on tirera entre autres un Lot de cent mille livres. Un de cinquante

te

2044 **MERCURE DE FRANCE.**
te mille. Un de 30000. Un de 20000.
Deux de 10000. Deux de 7000. Deux de
6000. Quatre de 5000. Onze de 4000.
Quatorze de 3000. Dix-sept de 2000. &
Dix-sept de mille livres, à raison de 11.
livres 10. sols le vieux Louis d'or de
France, & les autres especes d'or & d'ar-
gent à proportion. Un seul billet peut
tirer un lot dans chacune des 8. Classes,
tous les billets qui sortiront devant être
remis dans la boîte jusqu'à la dernière
classe. On paye pour chaque billet en
argent courant à Genève 4. livres pour
la première Classe, 8. pour la seconde,
12. pour la troisième, & 26. pour la qua-
trième. On fait credit des Classes sui-
vantes, dont on se remboursera à la der-
nière Classe : sçavoir, 20. livres pour la
cinquième, 24. livres pour la sixième,
28. pour la septième & 32. pour la hui-
tième. On ne prendra que 5. pour cent
sur les Lots, &c.

Autre Loterie en Lorraine que S. A. R.
a accordée à la Compagnie de Commer-
ce établie dans ses Etats. Celle-ci d'un
goût tout à fait singulier, semble être le
paroli de celle dont on vient de parler.
Elle est composée de 50000. billets, cha-
cun de cinq mares d'argent, distribuez
en 40. Classes, dans chacune desquelles
il y aura 180. bons Lots, dont le plus
gros

SEPTEMBRE 1724. 2043

gros dans chaque Classe sera de 15000. florins d'Hollande, argent de banque, & le moindre vaudra deux marcs d'argent. Après que la premiere Classe aura été tirée le 5. Janvier 1725. tous les billets seront remis dans la rouë de fortune, en sorte qu'un même billet peut tirer un prix dans chacune des 40. Classes, sans qu'on soit obligé de payer autre chose que les 5. marcs d'argent qu'on a donnez pour ce billet. De plus, la Compagnie remettra les fonds necessaires aux personnes preposées par l'Arrest, pour rembourser à la fin de la derniere Classe, 5. marcs d'argent à chaque porteur de billets de ladite Loterie.

Outre ces avantages considerables, le propriétaire d'un billet de la Loterie jouira du privilege qui lui est accordé par l'Arrest, au sujet du jen que la Compagnie établit sur le gros Lot de chaque Classe, à peu près de la maniere qu'on pratique à Genes dans l'élection du Magistrat.

Chaque particulier pourra jouer sur le gros Lot la somme qu'il jugera à propos, en choisissant un ou plusieurs Numeros, & pour un écu qu'il aura joué, si le gros Lot échoit sur le Numero qu'il aura choisi, la Compagnie lui payera 40. mille écus, s'il joue un écu sur dix nume-

2046 MERCURE DE FRANCE.

numeros , & si le cas arrive que le Lot vienne à sortir dans cette dixaine , il gagnera 4000. écus , sur cent numeros , 400. écus , sur 1000. numeros , 40. écus , la même proportion sera observée pour les moindres ou plus fortes sommes qu'on voudra jouer.

Le particulier qui voudra jouer , ne pourra y être admis que par le canal d'un propriétaire d'un billet de Loterie , qui recevra la somme qu'on voudra jouer , sur laquelle il prélèvera dix pour cent qui lui sont accordez par l'Arrest , & il remettra le surplus pour la Compagnie entre les mains de ceux qui seront indiquez par l'Arrest , en y joignant la note des numeros que le particulier aura choisis , dont il lui sera envoyé une reconnoissance.

Comme il pourroit paroître au public que la Compagnie ne tire aucun avantage , & qu'au contraire elle seroit chargée de payer tant pour les bons lots que pour le remboursement des billets , le double de sa recette : on doit observer que la recette des 50. mille billets monte à 250. mille marcs d'argent , qui étant fabriquez , produisent à la Compagnie la somme de 22. millions 500. mille livres.

Quant au remboursement des billets ,
en

SEPTEMBRE 1724. 2047

en supposant qu'elle ait placé dix millions sans intérêt, ce qui lui est très-aisé, lesdits dix millions réalisés lui produiront près de 250 mille marcs d'argent par l'achat qu'elle en fera à 43 livres le marc, qui sera son prix dans ce temps.

Espagne.

LE Marquis de Grimaldo, le Marquis de Santa-Cruz, le Duc de l'Arco & le Marquis Scosi, ont été faits Chevaliers de l'Ordre de la Toison d'Or.

Le Marquis de Richebourg de la Maison de Melun qui est Colonel du Régiment des Gardes Wallones a obtenu le Gouvernement & Commandement général de la Province de Catalogne, & des troupes qui y sont en quartier ou en garnison.

Le 19. de ce mois après-midi, le Roi eut un accès de fièvre qui ne l'empêcha pas d'aller le lendemain à la Messe. Mais la fièvre le reprit au retour, & le soir elle redoubla.

Le 21. vers les huit heures du soir tous les symptômes de la maladie du Roi ayant donné des indications certaines de la petite verole, les Médecins de Sa Majesté lui firent couper les Cheveux & la firent saigner, ce qui facilita l'irruption.

Le

2048 MERCURE DE FRANCE.

Le 22. & le 23. la petite verole sortit très-abondamment. La Reine malgré les exhortations du Roi n'a point voulu quitter le Buen Retiro, & elle est presque toujours restée dans la Chambre de ce Prince.

Le 25. on reçût avis que la Flote commandée par le Chef d'Escadre Don Antonio Serrano étoit arrivée de la nouvelle Espagne à l'Abbaye de Cadix le 25. Aoust, & qu'elle étoit composée de deux Vaisseaux de guerre & de douze Navires Marchands qui étoient partis de Vera-Crus le 21. Mai dernier. Cette Flote a rapporté, tant pour le compte du Roi, que pour celui des particuliers 10496884. piastres Menicanes, 14493. marcs d'argenterie ou vaiselle, 331. marcs d'argent en masse, 329284. pistolles d'or, 5000. marcs d'or en masse, 1556. dito monnoyé, 1436. ferrons de Cochenille, 3816. ferrons d'Indigo, 814. ferrons de Jalap, 81. caisses de Vanille, 11. ferrons de Cochenille silvestre, 33. ferrons de Baume, 192. ferrons de Contrajerva, 38. caisses de poudre de Guahaca, 61. ferrons de Copal, 13. ferrons de Rocou, 45. ferrons de Cacao, 22. ferrons d'Ambre. 7266. cuirs tanez, 412. quintaux de bois de Brésil, 130. quintaux de Cuir-vre, 177. caisses de Chocolat, 361. caisses de

.. SEPTEMBRE 1724, 2049
de potterie , &c. est une des plus riches
qui soit arrivée des Indes depuis très-long
temps. Il n'y a pas d'exemple qu'on
ait fait le voyage si heureusement ni si
promptement , n'ayant esté que trois mois
à faire trajet de la Vera-Cruz à Cadiz.

Le 28. Aoust on étoit encore fort tran-
quille à Madrid sur la maladie du Roy. De
la ceinture au bas la petite verole étoit for-
tie en abondance , mais elle ne s'étoit
point fait jour ni à la gorge ni aux yeux ;
le front & la tête en étoient couverts.
La petite verole ayant rentré du 29. au
30. le Roy fut à l'extrémité , & Sa
Majesté mourut le 31. à deux heures &
demie du matin. Ce funeste accident a
generalement affligé tous les Espagnols
qui estimoient , respectoient & aimoient
tendrement ce Monarque. Il se confessa
le 29. & vers le soir Sa Majesté re-
çut le Viatique par les mains du Car-
dinal Borgia. On ordonna des Prières pu-
bliques dans toutes les Eglises ; on expo-
sa à la veneration des peuples les Reli-
ques de saint Jacques , celles de saint Isi-
dore , & les Images miraculeuses de Nô-
tre-Dame d'Atocha , & de Nôtre-Dame
de la Soledad , & on distribua des aumô-
nes extraordinaires aux pauvres.

Les remedes differens qu'on employa,
n'ayant produit aucun effet , le Roi fit le

30. au matin son Testament, par lequel il institua pour son heritier universel le Roi Philippe son pere. Le même jour au soir, il receut l'Extrême-Onction des mains du Cardinal Borgia, assisté des Officiers Ecclesiastiques du Palais, du Pere Dom Jean Marin Jesuite, qui avoit esté appelé la nuit précédente pour demeurer auprès de S. M. pendant que son Confesseur prenoit quelque repos.

Ce Prince mourut enfin dans le huitième mois de son Regne, après avoir donné toutes les marques d'une parfaite resignation à la volonté de Dieu. Il se nommoit Louis Philippe, étoit âgé de 17. ans, 6. jours, étant né le 25. Aoust 1707. Il étoit Fils aîné de Philippe, petit-Fils de France, Roi d'Espagne, & de Marie-Louise-Gabrielle de Savoye sa première femme, morte le 14. Fevrier 1714. Ce Prince avoit esté reconnu heritier présomptif de la Couronne le 7. Avril 1709. & reçû Chevalier des Ordres du Roy Très-Chrétien, le 18. Mars 1717. Il avoit épousé à Lerma le 21. Janvier 1722. Louise-Elisabeth d'Orleans, dite Mademoiselle de Montpensier, fille de défunt Philippe d'Orleans, II. du nom, petit-Fils de France, Regent du Royaume pendant la minorité du

SEPTEMBRE 1724. 205

du Roy , & de Marie Françoise , légitimée de France. Le Roy Philippe son pere ayant abdiqué la Couronne le 15. Janvier de la presente année , il avoit esté proclamé & reconnu Roy d'Espagne le lendemain 16. du même mois. Sa perte est d'autant plus sensible à tous ses peuples , qu'il les gouvernoit avec beaucoup de sagesse & de douceur.

Le 1. de ce mois le Roy Philippe , & la Reine son épouse , se rendirent de saint Ildefonse au Palais de Madrid , où le Conseil de Castille assemblé , supplia S. M. de reprendre la Couronne , pour consoler le Royaume de la perte qu'il venoit de faire.

La jeune Reine , qui n'a presque point quitté le Roy pendant sa maladie , s'est retirée dans un appartement , séparé de celui du feu Roy son Epoux , avec une douleur proportionnée à la perte qu'elle a faite de ce Prince qui l'aimoit tendrement.

On a encore appris les circonstances suivantes de la mort du Roy d'Espagne. Sa Majesté se trouva indisposée le 18. d'Aoust au retour d'une partie de chasse , avec douleur de tête & pesanteur d'estomach , qui redoublerent le lendemain avec des sueurs froides ; elle garda la chambre le 20. & prit une medecine ; le soir la fièvre

2052 MERCURE DE FRANCE.

vre redoubla, & le Roy fut saigné du pied, le 21. il le fut du bras. La fièvre diminua jusqu'au 25. le 26. elle augmenta avec des redoublemens; le 27. S. M. se trouva un peu mieux, mais le 28. vers les onze heures du soir, elle eut un accès plus violent que les precedens; le 29. la fièvre redoubla, & fut accompagnée d'un dévoyement, & comme le corps commençoit à enfler, les Medecins crurent que cela provenoit d'une inflammation, & ordonnerent encore une saignée. La fièvre diminua à la verité, mais peu de temps après la petite verole rentra, & l'on perdit toute esperance. Le 30. à dix heures du matin, le Roy fit venir auprès de son lit le President de Castille, l'Archevêque de Toledé, l'Inquisiteur General, & M. Orandain, Secrétaire d'Etat. S. M. leur ordonna de dresser un Acte, pour autoriser le Roy son pere à tester en sa place, & pour le declarer son heritier.

Le corps du Roy fut ouvert, & embaumé le 1. Septembre, & ensuite exposé sur un lit de parade au Buen Retiro. On a trouvé tous les intestins enflammés excepté le cœur; On attribue la principale cause de sa mort, à ce que la trop grande ardeur du soleil lui avoit desséché & comme brûlé le cerveau, la coutume

SEPTEMBRE 1714. 2053

coutume du Roy ayant esté de s'y exposer journellement , & d'avoir souvent la tête découverte.

Le 3. à neuf heures du soir le corps de Sa Majesté fut transporté à l'Escorial dans l'ordre suivant. 1. Un détachement des Gardes du Corps , le sabre à la main ; les Timbaliers & Trompettes en deuil. 2. Les Huissiers de la Ville à cheval , tenant leur baguette à la main. 3. L'Ordre de saint Jérôme. 4. Celui de saint Basile. 5. Celui de saint François. 6. Celui de saint Dominique. 7. Les Jesuites. Tous ces differens Ordres étoient à cheval , deux à deux , portans un flambeau à la main. 8. Une partie des Halbardiers à pied. 9. Les Magistats de Madrid. 10. Un détachement des Gardes. 11. le Corps du Roy dans une litiere , entourée & couverte de glaces , aux quatre coins de laquelle il y avoit quatre petites pyramides de glaces en forme de lanternes avec des cierges allumés. 12. Les Grands du Royaume , avec leurs domestiques à cheval , portant chacun un flambeau. 13. Une litiere vuide. 14. Un troisième détachement des Gardes du Corps fermant la marche.

Le 4. de ce mois à 7. heures du matin le Corps du feu Roy étant arrivé du Buen-Retiro à Lescorial , le Convoy monta par l'allée

2054 MERCURE DE FRANCE.

l'allée des Ormes, jusqu'à l'Eglise Royale de saint Laurent, où le cercueil fut reçu par le Prieur en Chasuble à la tête de la Communauté. Après qu'on eut fait la lecture de la lettre du Roy Philippe, portant ses ordres pour les obseques du Roy son fils, les Grands du Royaume & les Chevaliers de la Toison d'Or, prirent ce cercueil des mains des douze Gardes dits de *los Monteros*, qui l'avoient ôté de la litiere, & ils le posèrent avec les ceremonies accoutumées sur une estrade couverte de brocard d'or, qui avoit esté dressée au milieu du Chœur, & à côté de laquelle on avoit mis deux carreaux de velours pour la Couronne & les autres marques de la dignité Royale. Les Gardes s'étant rangez des deux côtés à leurs places ordinaires, on chanta les Vigiles des Morts, & le Pere Dom Louis de S. Paul, Prieur du Monastere, celebra la Messe, après laquelle les Grands du Royaume, les Chevaliers de la Toison d'Or, les Gentilshommes de la Chambre, & les Maîtres d'Hôtel reprirent le cercueil, & le porterent à la porte du Panteon Royal, où le Comte d'Altamira, Sumelier du Corps, fit reconnoître le Corps du Roy, & le confia aux Religieux avec les formalitez accoutumées, en presence de Dom Jean de Camargo,

SEPTEMBRE 1724. 2055

Camargo , Inquisiteur General , failant les fonctions de Patriarche , des Grands , des Chevaliers de la Toison d'Or , & des principaux Officiers du Palais. Dom Jean de Elizondo, Secretaire d'Etat, ayant signé comme témoin l'Acte de consignation , les douze Gardes de *los Monteros* prirent le cercueil , & le descendirent dans le Panteon, où il fut placé à la suite de ceux des Rois 1 redeceffeurs de S. M.

Tous les differens Conseils ont esté sans fonctions jusqu'au onze de ce mois, excepté le Conseil de Castille , qui s'est assemblé plusieurs fois pour engager le Roy Philippe à reprendre la Couronne , que S. M. C. a enfin acceptée par le Decret du 6. de ce mois , dont voici la teneur.

Ayant fait attention à tout ce que le «
Conseil Royal de Castille m'a repre- «
senté par la Suplique qu'il vient de me «
faire , & par celle qu'il m'a remise le «
4. de ce mois ; quoique j'eusse pris une «
ferme resolution de ne point quitter «
ma retraite pour quelque motif que «
ce put être ; cependant je n'ai pû re- «
sister aux instances que m'a faites ce «
Conseil , pour me déterminer à re- «
prendre le Gouvernement de cette «
Monarchie en qualité de Roy & de Sei- «
gneur naturel ; & comme il m'a repre «
I senté

» senté que j'étois indispensablement obli-
 » gé de le faire par des raisons de justice
 » & de conscience, j'ai résolu, tant à
 » cause du cas que je fais de ses avis, qu'à
 » cause du zèle sincère & constant des
 » Ministres qui le composent, de me sa-
 » crifier au bien commun de la Monar-
 » chie & des Peuples mes sujets, & d'en
 » reprendre le Gouvernement, comme
 » Roy & Seigneur naturel; me reser-
 » vant, si Dieu me conserve la vie, de
 » remettre ce Gouvernement à Dom Fer-
 » dinand, Prince des Asturies, mon fils
 » aîné, lorsqu'il aura l'âge compétent,
 » & la capacité suffisante pour en être
 » chargé, pourvu qu'il n'y ait point alors
 » des raisons assez fortes pour retarder ou
 » empêcher mon abdication. Je consens
 » aussi que l'on convoque incessamment
 » les *Cortes*, pour reconnoître l'Infant Dom
 » Ferdinand en qualité de Prince des As-
 » turies, & pour lui faire les sermens ac-
 » coûtumés, comme héritier présomptif
 » de la Couronne.

Le Roy a nommé Dom Jean Indias-
 quez, Lieutenant General de ses Armées,
 pour être Gouverneur du Prince des As-
 turies.

Morts,

SEPTEMBRE 1724. 2057

:

MORTS, BAPTESMES,
& Mariages des Pays Etrangers.

LE 30. Juillet dernier le Sous-Gener-
ral, du grand Duché de Lithuanie,
épousa à Leopold en Pologne la fille du
Maréchal de la Couronne.

M. Jean-Philippe-François de Conti-
Schomborn, Evêque de Wirstsbourg est
mort subitement dans la chaise de poste,
en allant à Mergenheim, pour rendre
visite à l'Electeur de Treves. Il étoit
neveu de l'Electeur de Mayence, & fils
de feu Melchior - Frédéric Comte de
Schomborn-Puchhein, & de Sophie de
Bonicbourg.

Le 16. Aoust au matin Dona Catherine
Zeffirina Salviati, épouse du Connétable
Colonne, accoucha à Rome d'un fils,
qui fut baptisé le 17. dans l'Eglise des
douze Apôtres, & nommé *Marc-Antoi-
ne-Marie-Pierre-Josèph-Roch-Hyacinthe-
Ignace-Jerôme-Balthasar-Gaspard-Mel-
chior-Nicolas-François-Paschal-Vincent.*

I ij JOUR

JOURNAL DE LA COUR
& de Paris.

LE premier de ce mois on entendit un peu avant 7. heures du matin un bruit pareil à celui d'un coup de tonnerre ; c'étoit la maison du sieur Moisi, artificier du Roy , qui sauta en l'air , le feu ayant pris à son magasin ; on ne sçait pas par quel accident , dans le temps qu'on travailloit à des artifices. Le sieur Moisi , sa femme, sa niece & deux ouvriers y ont péri. Sa fille, qui avoit soupé la veille chez une de ses parentes , y resta heureusement à coucher. Cette maison étoit située entre la Barriere des Incurables & les Invalides. Le feu auroit communiqué aux maisons voisines, si M. le Lieutenant General de Police, qui se transporta sur les lieux, n'avoit prévenu par un prompt secours, les suites que ce funeste accident pouvoit avoir.

Là vente de la Moruë, qui a esté interdite pendant quelques jours, vient d'être permise, après qu'elle a esté examinée par des Medecins, Apoticaire & Chirurgiens,

Dimanche 27. Aoust les Gouverneurs,
Maitres

SEPTEMBRE 1724. 2659

Maîtres en Charge, Administrateurs & anciens Confreres de l'Archiconfrerie Royale des Chevaliers, Voyageurs & Palmiers du S. Sepulchre de Jerusalem, firent chanter un *Te Deum* en action de graces, pour le rétablissement de la santé de M. le Prince de Conti, dans leur Chapelle, en l'Eglise des RR. PP. Cordeliers, à l'issuë de la grande Messe.

Le Marêchal, d'Alegre doit aller tenir les Etats de Bretagne. Le Duc de Berthune sera le Chef de la Noblesse.

On dit que le Roy a accordé des Lettres Patentes pour percevoir des droits sur le Canal de Picardie, qui joint les rivières de Somme & d'Oise.

Le premier de Septembre on celebra avec les ceremonies ordinaires, dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de saint Denis, un Service solennel pour le repos de l'ame du feu Roy Louis XIV. l'Evêque de Carcassone y officia pontificalement. M. le Duc du Maine y assista, ainsi que plusieurs personnes de distinction.

Le Roy a nommé M. Lambert, President de la seconde Chambre des Requêtes du Palais, pour succeder à M. de Châteauneuf, Conseiller d'Etat, dans la Charge de Prevôt des Marchands lorsqu'il aura fini son temps.

L'Abbé Mongin, l'un des 40. de l'A-

I iij

cadémie

cadémie Françoisè , ci-devant Precepteur du Duc de Bourbon & du Comte de Charolois , a esté nommé par le Roy à l'Evêché de Bazas ; vacant par la mort de M. de Gourgues , frere du Doyen des Maîtres des Requêtes.

Le 24. Aoust l'Abbé de Segur , fut sacré Evêque de S. Papoul , dans l'Eglise Cathedrale de Lavaur , par l'Evêque de la même Ville , assisté des Evêques de Lombès & de Mirepoix.

M. Duquesne , Chef d'Escadre des Armées navales du Roy , & Commandant du Port de Toulon , nouvellement fait Grand - Croix de l'Ordre militaire de S. Louïs , avec trois mille livres de pension , a donné à Toulon , à l'occasion de la Fête de S. Louïs ; une fête magnifique à tous les Chevaliers de son Ordre résidens dans cette Ville ; il y avoit invité le Commandant de la Place , & l'Intendant de la Marine , comme aussi les principaux de la Ville. Le repas dura depuis deux heures jusqu'à sept heures du soir , & fut suivi d'un très-beau feu d'artifice. La maison de M. Duquesne étoit illuminée avec des devises , ainsi que celle de l'Intendant. Sur les onze heures il donna le bal aux Dames avec une superbe collation , le peuple même fut regalé d'orgeat , de limonade & d'autres liqueurs.

Le

Le 2. Septembre le Roi entendit dans la Chapelle du Château de Fontainebleau la Messe de *Requiem*, pendant laquelle le *De profundis* fut chanté par la Musique, pour le repos de l'ame du feu Roi Louis XIV.

Le Roi a donné à M. de Brilhac, Maréchal de Camp des Armées de Sa Majesté, Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, & Capitaine de la premiere Compagnie des Grenadiers du Regiment des Gardes Françaises, le Gouvernement de Thionville, vacant par la mort de M. de Lesperoux.

Le 8. Septembre, Fête de la Nativité de la Sainte Vierge, le Roi entendit dans la Chapelle du Château de Fontainebleau la Messe chantée par sa Musique. La Demoiselle Cossioni, fameuse Musicienne d'Italie, y chanta un Pseaume avec l'applaudissement des plus grands connoisseurs qui admirèrent son goût & sa maniere de chanter.

Le même jour le Roi fit rendre les pains-benits à la Paroisse. Ils furent presentez par l'Abbé de Cernaison, Aumônier de Sa Majesté en quartier, par un Maître-d'Hôtel & un Contrôleur.

Le 14. de ce mois le Roi alla rendre visite à l'Infante Reine, à l'occasion de la mort du Roi d'Espagne, son frere.

2062 MERCURE DE FRANCE.

Le 19. Don Patricio Lawles , Ambassadeur d'Espagne , fit part à Sa Majesté de la mort du Roi Don Louis Premier , il étoit en grand manteau de deuil , &c.

Le 24. le Roi prit le deuil à l'occasion de cette mort.

Le 28. de l'autre mois le Roi alla à la chasse du Cerf dans la Forest de Fontainebleau. S. M. étoit dans son grand Phaeton à dix places , dont nous avons déjà parlé ; elle étoit accompagnée du Comte de Clermont , Prince du Sang , & de six autres Seigneurs , tous vêtus en habit de chasse uniforme de la livrée du Roi. A son retour S. M. alla souper chez Madame la Duchesse. La table étoit de 24. couverts. Après Madame la Duchesse , Mesdemoiselles de Charolois , & de Clermont , & six autres Dames s'y placèrent , ainsi que le Duc d'Orleans , le Comte de Clermont , le Grand Prieur , les Ducs de Charroft , d'Antin , de Boufflers , & les autres Seigneurs qui avoient accompagné le Roi à la chasse. S. M. prend souvent le même divertissement.

Mademoiselle de Sens , sœur de M. le Duc , a eu la petite verole au Val de Grace. Elle en est parfaitement rétablie. Madame la Duchesse , sa mere , est venue de Fontainebleau pour la voir.

Le principal amusement du Roi à Fontaine-

tainableau , c'est la chasse du Cerf , ou du Sanglier avec son équipage ; & celui de M. le Duc , du Chevreuil avec l'équipage du Duc de Guiche , &c.

On remarque que la table du Roi n'a jamais été servie avec tant de somptuosité , d'abondance & de délicatesse ; les entremets & le dessert , sont surtout d'une grande magnificence. Le matin le Roi dîne chez lui dans l'antichambre de son appartement , avec environ douze Seigneurs de la Cour qui ont l'honneur de manger avec S. M. & qu'elle a soin de nommer tous les jours. Au souper la table est bien plus grande , elle est au moins de 18. couverts , toujours servie par les Officiers du Roi , soit dans l'appartement de S. M. soit chez la Duchesse de Bourbon , ou chez le Duc de Bourbon , selon qu'il plaît au Roi de l'ordonner. Quand S. M. mange dans son appartement avec les Princesses & les Dames de la Cour , elles sont toutes en corps de Robbe. Après le souper il y a plusieurs tables de jeu.

Le 16. de ce mois le Roi apprit par un courier extraordinaire dépêché de Madrid , que le Roi d'Espagne avoit signé le 6. au soir une Declaration qui porte que S. M. C. se conformant aux avis , & aux instances contenuës dans les deux suppliques que lui avoit présentées le Con-

feil de Castille , elle consentoit à reprendre & à se charger du gouvernement de la Monarchie , comme Roi & Seigneur naturel.

Le 28. Aoust dernier M. de Barville , Maréchal de Camp , a été pourvû de la Charge de Gouverneur de Bellegarde en Roussillon , vacant par le decès de M. du Bruehl.

Le 13. de ce mois M. Dodun , Contrôleur General des Finances , prêta serment entre les mains du Roi , pour la Charge de Lieutenant General du Gouvernement d'Orleanois , au Pays Blaisois , vacante par la démission volontaire du Marquis de Saumeri , ci-devant Premier Maître-d'Hôtel de feuë Madame la Duchesse de Berry.

Le sixième de ce mois les Bacheliers de Licence de la Faculté de Theologie de Paris ont fait faire un Service solennel dans l'Eglise des RR. PP. Jacobins de la rue Saint Jacques , pour le repos de l'ame du Reverend Pere Noël Alexandre , Religieux du même Ordre , si connu & si recommandable par ses sçavans ouvrages & par sa pieté. Le sieur de la Tour a fait chanter la Messe en Musique avec un *De profundis* qui a eu l'applaudissement d'une illustre assemblée où s'est trouvé M. le Recteur à la tête de l'Université ,
avec

SEPTEMBRE 1724. 2065
avec un concours nombreux de personnes de distinction.

On apprend de Madrid que la Reine d'Espagne, fille de feu Monsieur le Duc d'Orleans, est dangereusement malade de la petite verole depuis le 9. de ce mois, qu'elle a gagnée en s'enfermant avec le Roi Louis, son époux.

Le 24. de ce mois le Roi nomma Antoine Portail, Premier Président du Parlement de Paris, à la place d'André Potier de Novion qui a demandé à se retirer.

La Princesse de Boüillon Sobieskas s'est blessée, & a fait une fausse couche.

MARIAGES, MORTS, &c.

DAme Anne Froment de Villeneuve, fille de Laurent Froment de Villeneuve, Seigneur de Sucy, Ecuyer Secrétaire du Roi, & de Dame Marguerite de Belles, épouse de M. Antoine Huet, Chevalier, Seigneur d'Ambrun, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, mourut au Château de Sucy le 13. Aoust âgée de 28. ans.

M. le Maître de Ferriere, Conseiller au Parlement, a épousé M^{lle} de Bersan,

I vj cou-

2066 MERCURE DE FRANCE.

cousine germaine de M. Dangervilliers ,
Intendant de Paris.

Dame Marie-Françoise Colbert, épouse
de M. Joachim de Montaigu , Vicom-
te de Beaune , Chevalier des Ordres du
Roi , Lieutenant General de ses Armées,
& de la Province d'Auvergne , mourut
à Paris le 28. de ce mois dans la cin-
quante-quatrième année de son âge.

Le 30. Aoust a été inhumé dans l'E-
glise Royale , Collegiale & Paroissiale de
S. Thomas du Louvre, M. Nicolas Hubert
de Courtavel de Pezé , âgé de neuf mois,
fils du Marquis de Pezé , Brigadier des
Armées du Roi , Mestre de Camp , Lieu-
tenant & Inspecteur de son Regiment
d'Infanterie , Gouverneur du Château de
la Muette , & des Ville & Château de
Rennes , & de Dame Lidie de Beringhen.

Dame Marie de Bellenave , cy-devant
Dame d'Honneur de feuë S. A. R. Ma-
dame , première femme de feu Monsieur,
& veuve de M. René de Gillier , Mar-
quis de Clerambault , Gouverneur de
Toul , & premier Ecuyer de cette Prin-
cesse , mourut à Paris le 25. de ce mois ,
âgée de 84. ans.

Le 18. Septembre Dame Marguerite
de Bonvoust , veuve de M. Gabriel de
Briqueville , Marquis de la Luzerne ,
Maréchal de Camp des Armées du Roi ,
&

SEPTEMBRE 1724. 2067

& Lieutenant de Roi en Normandie , mourut à Paris dans la quatre vingt-dixième année de son âge.

M. Jacques-Joseph de Gourgues, Evêque de Bazas , mourut dans son Diocèse le 9. de ce mois.

Le 27. de l'autre mois mourut à Paris , Dame Marie-Charlotte de Lancey de Ravay , veuve de M. Louis des Acres , Chevalier , Marquis de Laigle , âgée de 82. ans.

M. Jacques de Salo , Chevalier-Seigneur de Domangere , de Villantiere , de Beauregard , &c. mort à Paris le 2. de ce mois , âgé de 82. ans.

M. Gabriel de Sauvion , Ecuyer , Conseiller du Roi , Commissaire General des Gardes Suisses & Grisons , decedé le 9. Septembre , âgé de 85. ans.

Dame Marie-Anne Huot , épouse de M. Henri de Francini , Chevalier , Comte de Villeprun , Intendant General des Eaux & Forests de France , morte le 15. âgée de 22. ans.

M. Gabriel Boifot , Chevalier , Baron de Vaire , Conseiller d'Etat , ci-devant Premier President du Parlement de Franche-Comté , mourut le 6. de ce mois dans son Château de Vaire , âgé de 83. ans.

BE-

*BENEFICES DONNEZ.*

L'Abbaye de Faize , Ordre de Cîteaux , Diocèse de Bordeaux , vacante par la démission de M. Joseph de Montesquieu , dernier Titulaire , a été donnée à M. de Montesquieu , Prêtre du même Diocèse.

L'Abbaye des Chanoinesses de Sainte Marie dans la Ville de Metz , vacante par le décès de la Dame Mechatin , à la Dame de Druy , Chanoinesse de Poulangy , fille du feu Marquis de Druy , pour qui le feu Roi avoit créé la Charge de Major de la Gendarmerie , qui fut tué à la bataille de Marsal , & de Marguerite Henriette de Saulx de Tavanès.

L'Abbaye de Vignogoul dans la Ville de Montpellier , Ordre de S. Benoît , vacante par la démission de la Dame Louïse-Angelique de Bernis , dernière Titulaire , à la Dame Elisabeth-Gabrielle de Bernis , Religieuse Professe de la même Abbaye.

Le Prieuré de S. Gaubourge , Ordre de S. Benoît , Diocèse de Séez , vacant par la démission du sieur Abot , au sieur Jacques Abot , Prêtre du Diocèse de Séez ,

SEPTEMBRE 1724. 2069

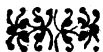
à la charge de mille livres de pension pour ledit sieur Abot qui s'est démis.

Le Prieuré de S. Aubin , Ordre de S. Benoît , Diocèse de Rouën , vacant par la démission de la Dame de Montpe-roux , à la Dame Louïse Bouhier , Prieure de l'Abbaye de Saint Julien , à Dijon. Elle est sœur de M. l'Abbé Bouhier , qui étoit de l'Assemblée generale du Clergé de France , tenue l'année derniere , & qui fut nommé par le Roi il y a un an à l'Abbaye de Fontaine Daniel.

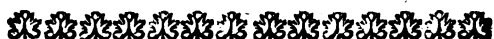
Le Prieuré de S. Pierre du Luc , Diocèse de Luçon , Ordre de S. Benoît , vacant de fait ou de droit , au sieur de la Boutetiere , Clerc - Tonfuré du Diocèse de Luçon.

Le Prieuré des Eaux , en la Paroisse de S. Hilaire de Talmond , Ordre de Saint Benoît , Diocèse de Luçon , vacant en regale de fait ou de droit , au sieur de Chazet du Bellay.

Le Prieuré simple & seculier de Nôtre Dame de Molezon , vacant en regale de fait ou de droit , au sieur Jean Blanquet , Prêtre.



LET.



LETTRES PATENTES, ARRESTS, &c.

ARREST du 2. Mai , qui regle les frais de Reception dans les Elections , Greniers à Sel & Traittes , des Particuliers auxquels il est accordé des Commissions du Grand Sceau pour remplir les fonctions des Offices vacans par mort ou autrement.

ARREST du 4. Mai , qui ordonne que les Bois des Particuliers & Communautés , situez dans les Provinces de Flandre , Artois & Haynaut , seront regis & administrez conformément à l'Ordonnance des Eaux & Forêts du mois d'Aoust 1669.

ARREST du 23. Mai , qui subroge Jean Grilleau à la place de Lambert & Poirier , pour signer les Comptes , Expéditions , & autres Actes , concernant la suite des Restes du Bail dudit Lambert.

DECLARATION du Roi du 13 Juin , concernant les Comptes des Tresoriers & Payeurs des Gages des Cours & Compagnies des Receveurs du Ressort de la Chambre des Comptes de Paris.

LETTRES PATENTES sur Arrest , données à Versailles le 20. Juin dernier , qui fixent le temps pour relever l'appel des Jugemens ,
portant

SEPTEMBRE 1724. 2071

portant confiscation ou amende en toutes matieres dépendantes des Fermes Generales & Particulieres.

ARREST du 11. Juillet , portant Reglement pour les Privileges & Exemptions des Droits du Domaine dans la Province du Haynault.

ARREST du même jour , qui condamne six Particuliers chacun en deux cens livres d'amende , pour avoir fait dans un partage une fausse évaluation des Biens immeubles de leurs pere & mere , qu'ils ont partagez.

DECLARATION du Roi , concernant l'Eschange de Belle-Isle , donnée à Chantilly le 18. Juillet 1724. registrée en la Chambre des Comptes le 12 Aoust.

DECLARATION du Roi , portant que les Taxations & Remises des Receveurs Generaux des Finances seront passées & allouées dans leurs Comptes , donnée à Chantilly le même jour , registrée en la Chambre des Comptes.

ARREST du même jour , qui confirme la Sentence du Lieutenant Particulier de Chaumont en Bassigny du 16 Septembre dernier , & en consequence condamne les Prieur & Religieux de l'Abbaye de la Crette , Cessionnaire par Bail à vie , de la portion des Fruits & Reverus de ladite Abbaye , appartenante au sieur Charpin de Genetines , Evêque de Limoges leur Abbé , au paiement du Centième Denier & triple Droit.

DE.

2072 MERCURE DE FRANCE.

DECLARATION du Roi , qui regle les limites de la Ville de Paris , donnée à Chantilly le même jour , registrée en Parlement le 4. Aoust.

ARREST du 25. Juillet , qui ordonne que l'ouverture des Bureaux pour le payement du Prest & Droit Annuel , tant dans la Generalité de Paris , que dans les autres Generalitez du Royaume , pour l'année 1725. se fera le 15. Octobre prochain , & continuëra jusqu'au dernier Decembre inclusivement.

ARREST du même jour , qui proroge jusqu'au premier Octobre prochain le délai accordé aux Gens d'affaires pour faire liquider leurs avances , & retirer des mains du Garde du Trésor Royal les sommes qui peuvent leur être dûes par Sa Majesté.

ARREST du même jour , qui ordonne que les declarations qui se passent aux Tiers des Seigneurs seront valables , pourvu que le Contrôle en soit fait dans les trois mois de leurs dattes , & permet de les faire contrôler jusqu'au premier Novembre prochain , en payant les droits suivant le Tarif du vingt-neuf Septembre mil sept cent vingt-deux , après lequel jour lesdites declarations demeureront nulles ; & veut Sa Majesté que les Notaires & autres qui les auront reçues , les Parties qui les ont passées soient condamnées en deux cens livres d'amende pour chaque contravention.

LETTRES PATENTES , données à Chantilly le 27. Juillet , qui ordonnent des essartemens dans la Forest de Saint Germain en Laye.
&

SEPTEMBRE 1724. 2073

& les ventes des Bois provenans desdits effarremens , pour tenir lieu de vente de l'ordinaire mil sept cens vingt-cinq , en ladite Forêt.

ARREST du 2. Aoust , rendu au sujet des Exploits faits pour parvenir aux Elections de Tuteurs aux Mineurs. Qui ordonne que dans les cas où il n'y aura que les Procureurs du Roi pour Parties , les Exploits faits à leur Requête , pour raison desdites élections , seront contrôlez dans les délais , sans que leldits Procureurs , ainsi que les Huissiers , soient tenus d'en avancer les droits , qui seront repetez par préférence sur les biens des Mineurs.

ARREST du 5. Aoust , qui évoque au Conseil l'Instance pendante aux Requetes du Palais ; entre le sieur du Vaucel de Vaucardet , Ecuyer , l'un des Mousquetaires de la premiere Compagnie des Gardes du Roi , & le sieur Moreau, President en l'Election d'Evreux : & ordonne que ledit sieur de Vaucardet aura , en cette qualité , la prééance dans les Processions , Offrandes , distributions du Pain-beni , & autres Honneurs de l'Eglise de sa Paroisse de Saint Gilles de la Ville d'Evreux , & en toutes assemblées & ceremonies publiques , avant les Officiers de l'Election de la même Ville : Fait Sa Majesté défenses audit sieur Moreau de l'y troubler , &c.

ARREST du 8. Aoust , qui ordonne que les Particuliers qui seront compris dans les Etats de repartition de la Capitation de l'année 1725 seront tenus de payer , outre la portée de leurs taxes , les deux sols pour livre d'icelles.

AR-

2074 MERCURE DE FRANCE.

ARREST du même jour, qui proroge jusqu'au premier Octobre 1725. le pouvoir accordé à M^{rs} les Intendans, par l'Edit du mois d'Aoust 1715. de faire procéder en leur présence, ou de ceux qu'ils commettront, à la confection des Rôles des Tailles dans les Villes, Bourgs & Paroisses où ils le jugeront à propos pour le bien des Taillables.

ARREST du même jour, qui casse & annule la Sentence de la Maîtrise particuliere des Eaux & Forests de Vezoul, du 7. Avril dernier.

LETTRES PATENTES, qui nomment des Commissaires pour faire les Procès verbaux, ordonnez par la Declaration du 18. Juillet 1724. concernant les Limites de Paris, données à Versailles le 12. Aoust, registrées en Parlement le 17.

ARREST du même jour, portant Reglement pour la vente des Toiles à Paris, entre les Marchandes Lingeres & les Marchands Forains.

ARREST du 15. Aoust, qui nomme des Commissaires pour juger de l'état de ceux des Secretaires du Roi qui se prétendent dans le cas de l'Exception, portée par l'Edit du mois de Juillet dernier, attendu leur Noblesse actuelle & indépendante des Offices dont ils sont pourvus & qui ordonne que dans quinzaine ils justifieront de leur Noblesse, & remettront leurs Titres au Greffe de la Commission. Lu & publié le 17. & enregistré au Greffe de la Commission le 19.

AR.

SEPTEMBRE 1724. 2075

ARREST du 28. Aoust, par lequel Sa Majesté fixe le nombre des Secretaires du Roi, & autres Offices près les Cours & Chancelleries Presidiales; & ordonne la vente de ceux des Offices qui manquent en chacune desdites Chancelleries, de la qualité & du nombre fixez par les Edits des mois de Juin & Decembre 1715. & de ceux de Tresoriers, Receveurs, Payeurs des Gages desdits Officiers, restans à vendre en execution des Edits de 1707. & 1708. pourvoit au payement des Gages & Emolumens de ceux qui seront pourvus desdits Offices. Et supprime les Offices levezs dans quelques unes des Chancelleries, au-delà du nombre fixé par les Edits des mois de Juin & Decembre 1715.

DECLARATION du Roi, portant Reglement pour les Regrats. Donnée à Fontainebleau le 27. Aoust 1724. enregistrée en la Cour des Aydes le 18. Septembre.

ARREST du même jour, qui nomme des Commissaires pour proceder à l'examen & verification de tous les Titres des Droits de Peages, Passages, Pontonages, Travers & autres, qui se perçoivent sur les Ponts & Chaussées, Chemins & Rivières navigables, & Ruisseaux y affluans, dans toute l'étendue du Royaume. Ordonne que dans quatre mois, du jour de la publication du présent Arrest, les Propriétaires desdits Droits seront tenus d'envoyer au sieur Passelaigue, Greffier de la Commission, des copies collationnées & légalisées des plus prochains Juges des lieux, des Titres & Pancartes, en vertu desquels ils perçoivent lesdits Droits.

AP-

APPROBATION.

J'ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le *Mercure de France* du mois de Septembre, & j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le 4. Octobre 1724.

HARDION.



T A B L E

Des Principales Matieres, contenuës,
dans ce volume.

P IECES Fugitives, Ode à M. de la Motte sur Inès, &c.	1865
Lettre de M. de la Grange, sur l'Extrait de ses Oeuvres.	1870
Bouts-rimez remplis.	1876
Ode qui a remporté le prix du Palatinat, &c.	1877
Ode Latine, avec l'explication du Palinod, &c.	1883
Bouquet en Chançon, &c.	1887
Fête des Tulippes à Constantinople, &c.	1888
Sur la mort d'un Perroquet, vers, &c.	1898
Extrait d'une Lettre écrite de Barbarie.	1902
Sonnet en Bouts-rimez.	1905
Lettre écrite de Malthe sur un voyage du G. Maître.	1906

Autre Lettre de Malthe sur un Phenomène de Medecine.	1913
Elegie.	1917
Derniere Séance de l'Académie de Bordeaux , &c.	1913
Programme de la même Académie.	1927
Madrigal.	1919
Observations sur le voyage de la France.	1930
Rondeau.	1933
Lettre sur la bonté des Vins d'Auxerre.	1934
Eloge du Vin , & description de la Vandange.	1944
Lettre du Pere Buffier , & réponse à la Criti- que du traité des premieres veritez.	1949
Elegie.	1953
Fameuse partie de Longue Paume , &c.	1957
Lettre sur un Monstre Marin.	1961
Bouts-rimez à remplir.	1962
Extraits des Plaidoyers faits au College de Louis le Grand.	1963
Enigmes.	1979
Nouvelles Litteraires , &c. Oeuvres mêlées de Madame de Gomez.	1981
Le Spectateur François , &c.	1984
La Double Inconstance , Comedie.	1991
Lettre sur la nouvelle Edition des Oeuvres de Racan.	2005
Eloge de M: de la Fons , &c.	2008
Lettre de l'Evêque d'Angers sur son Oraison Funebre de Monsieur le Duc d'Orleans.	2010
Lettre sur un effet singulier du Tonnerre.	2011
Académies , &c.	2013
Nouvelle magnifique & superbe Caleche du Roi.	2018
Chanson.	2021
Spectacles , le <i>Parisien</i> .	2022
Les trois Cousines , Extrait , &c.	2023
Nouvelles Etrangères.	2034

Maladie , mort & Convoy du Roi d'Espagne.

2047

Morts , Baptêmes & Mariages des Pays Etran-
gers.

2057

Journal de la Cour & de Paris.

2058

Mariages , Morts , &c.

2065

Benefices donnez.

2068

** Errata d'Aoust.*

P Age 1661. ligne 7. Piorgi, *lisez* Giorgi
par tout.

Page 1728. ligne 18. quæsteris , *lisez* quæfieris.

Page 1785. ligne 13. des costes . effacez ces
deux mots.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 1872. dernière ligne, Nicomedie , *li-
sez* Nicomede.

Page 1962. ligne première pieds , ôtez ce mot.

Page 1984. ligne 6. ma , *lisez* si ma.

Page 2007. ligne 4. du bas , il finit , *lisez* je
finis.

Page 2021. ligne 2. le , *lisez* ce.

Page 2024. ligne 7. Intendant , ôtez ce mot.

Page 2026. ligne dernière, ordonne , *lisez* qui
ordonne.

Page 2029. ligne 3. du bas , ingenieuse , *lisez*
ingenieux.

L'Air noté doit regarder la page

2021.